



RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DES SERVICES PUBLICS **EAU** **& ASSAINISSEMENT**

2020



La Communauté Pays Basque

gère l'eau potable et l'assainissement sur l'ensemble de son territoire depuis le 1^{er} janvier 2018 afin de garantir une meilleure qualité de service et de protéger un patrimoine naturel vital pour tous.

Dans cette perspective, le présent rapport sur la qualité des services publics d'eau et d'assainissement éclaire l'évaluation des actions et réalisations menées au cours de l'année 2020 pour :

- une eau potable de qualité délivrée sur tout le territoire et en toute circonstance ;
- une collecte et un traitement des eaux usées conformes en zone d'assainissement collectif et non collectif, avec une attention particulière en secteurs sensibles (périmètres de captage, eaux de baignade, ...) ;
- une ingénierie et des services d'exploitation fiables et performants sur tout le territoire ;
- un service de proximité à l'écoute des usagers ;
- l'amélioration de la performance des réseaux ;
- l'harmonisation tarifaire signe fort de la solidarité territoriale et respectueux du principe d'égalité des usagers devant le service public.

Engagée dans une démarche de transparence, l'agglomération participe au système national d'information des services d'eau et d'assainissement (**SISPEA**). Il est donc possible de consulter librement les méthodes de calcul et les valeurs annuelles des indicateurs de performance : www.eaufrance.fr.

COVID : des services maintenus

La crise sanitaire rappelle que les services d'eau et d'assainissement jouent un rôle essentiel dans la lutte contre la propagation des maladies et qu'ils doivent faire preuve de capacités d'adaptation.

L'agglomération a pu profiter de l'expérience et du dévouement de ses collaborateurs comme de ses partenaires pour faire face à cette crise avec méthode.

Même si certaines prestations ont dû être suspendues (relèves physiques des compteurs, contrôles de fonctionnement des assainissements non collectifs, etc.), les activités essentielles de distribution d'eau et d'évacuation des eaux usées ont été quotidiennement assurées.

SOMMAIRE

Le grand cycle de l'eau	4
L'eau potable et l'assainissement des eaux usées	9
Le patrimoine	12
L'exploitation des équipements d'eau potable	23
L'exploitation des équipements d'assainissement collectif	31
L'assainissement non collectif	40
Les usagers	44
Les moyens financiers	49
Annexes	54
Glossaire	Rabat



LE GRAND CYCLE DE L'EAU

Les différentes composantes du cycle de l'eau sont placées sous une seule autorité, celle de la Communauté Pays Basque. Cette vision globale de la politique de l'eau s'ouvre aux enjeux, à la bonne échelle, de la transition écologique comme de la qualité des milieux dans lesquels nous vivons.

1. LE CHOIX D'UNE GESTION INTÉGRÉE

La gestion intégrée de l'eau à l'échelle du Pays Basque permet d'agir de façon anticipée, de déployer des actions économiques et efficaces. Cette démarche s'appuie sur une réelle transversalité de projets et de connaissance à des échelles hydrographiques cohérentes.

Concrètement, les équipes de la direction des Cours d'eau et bassins versants ainsi que celle du Littoral et des milieux naturels mettent en œuvre leurs compétences pour coordonner les missions suivantes :

- la lutte contre la pollution des eaux par la prévention et l'identification de leur origine (domestique, agricole ou encore industrielle) ;
- la mise en place et l'exploitation de dispositifs de surveillance de la ressource en eau et de la qualité des milieux aquatiques, estuariens et littoraux (dont la qualité des eaux de baignade) ;
- l'animation et la concertation dans le domaine de la gestion de l'eau comme les schémas directeurs de gestion des eaux ;
- la prévention des inondations.

2. UNE CONCERTATION ET DES ACTES AVEC LES USAGERS DU TERRITOIRE

La gestion de l'eau sur notre territoire doit répondre à des enjeux socio-économiques et environnementaux. En cela, la Communauté Pays Basque contribue à plusieurs Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (**SAGE**). Créés par la loi sur l'eau du 3 janvier 1992, ces outils ont été renforcés par la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques (**LEMA**) du 30 décembre 2006 qui leur attribue une force juridique plus importante. Ils déterminent une stratégie de gestion de l'eau et des milieux aquatiques sur un territoire donné, définissent les opérations à mettre en œuvre. Ils règlementent aussi les usages de l'eau et des milieux aquatiques dans un objectif de protection de la ressource en eau.

La démarche partenariale du **SAGE** permet à l'ensemble des acteurs locaux d'acquérir une vision globale des problèmes liés à l'eau sur leur territoire, d'identifier un certain nombre d'enjeux sur lesquels ils souhaitent agir et de réfléchir ensemble sur la manière de les faire évoluer.

D'une part, au sein des Commissions Territoriales Littoral et Adour, du Comité de bassin Adour-Garonne, sous l'égide de l'Agence de l'eau (**AEAG**), la Communauté Pays Basque contribue activement à l'élaboration des documents constituant le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (**SAGE**). Aux côtés de l'Institution Adour, elle participe à l'élaboration du **SAGE Adour aval**. Elle s'implique dans l'actualisation de l'état des lieux des masses d'eau de la Directive Cadre sur l'Eau. Enfin, elle collabore à des études prospectives comme Adour 2050 ou encore à l'étude de préfiguration de l'évaluation environnementale du futur **Scot** Pays Basque Seignanx.

D'autre part, l'agglomération est **pilote** du **SAGE Côtiers basques**. Approuvé par arrêté préfectoral le 8 décembre 2015, ce schéma est un outil de concertation rassemblant au sein de sa Commission Locale de l'Eau (CLE), 19 communes, l'Agence de l'eau (**AEAG**), la Communauté Pays Basque, le département des Pyrénées-Atlantiques et la région Nouvelle-Aquitaine, les services de l'État et des représentants des usagers. Autour de l'enjeu principal de la qualité des eaux de baignade, cette démarche définit des actions sur la qualité des cours d'eau, l'assainissement et les milieux naturels comme pour les zones humides.

Le territoire du Pays Basque est soumis aux débordements de ses cours d'eau. Son littoral doit plus particulièrement faire face aux risques d'érosion et de submersion marine. Face à ce constat, l'agglomération et les huit communes littorales mettent en œuvre un programme d'actions volontaristes depuis 2017 visant à s'adapter à ces aléas sur les 20 à 40 prochaines années grâce à un outil commun : la « Stratégie locale de gestion des risques littoraux ». Un programme d'actions a ainsi été défini afin d'améliorer les connaissances sur l'évolution du trait de côte et de les intégrer dans les documents d'urbanisme, développer des outils de prévision des tempêtes, réaliser des actions de lutte active ou douce voire d'aménagement des sites les plus sensibles. Dans ce contexte, des réunions d'information organisées avec les riverains permettent d'entretenir un dialogue durable sur ces questions, de clarifier les rôles et responsabilités des acteurs privés et publics.

Cette démarche de préservation du territoire a conduit la Communauté Pays Basque à être également gestionnaire du réseau local Natura 2000. Elle **porte et met en œuvre** les documents d'objectifs **Natura 2000** du site Mer et Littoral ainsi que celui Nive et Nivelle.

3. LA QUALITÉ DES COURS D'EAU

S'appuyant sur les anciens réseaux de suivi de la qualité des eaux, la Communauté Pays Basque a déployé en 2020 un réseau de suivi unifié sur l'ensemble du territoire. Cette démarche permet d'une part de mieux appréhender les enjeux de chaque bassin versant (qualité des masses d'eau, typologie et pression des usages), d'autre part d'engager les actions les plus efficaces de reconquête de la qualité de milieux superficiels. Dans cet objectif, la Communauté Pays-Basque a travaillé à l'élaboration d'un **protocole pour la gestion des pollutions** en milieu aquatique.

Environ 90 stations de mesures réparties sur les bassins versants de son territoire permettent un suivi annuel. Les mesures portent sur les analyses bactériologiques, physico-chimiques, phytosanitaires (pesticides) et biologiques (macro-invertébrés et diatomées) des secteurs côtiers basques, de la Nive, la Bidouze, le Saison, l'Adour et de ses affluents. En 2020, ce sont **442 prélèvements et analyses** qui ont été réalisés. Les résultats alimentent la base de données du bassin Adour-Garonne.

En parallèle, une unité analytique interne contribue à identifier les sources de pollution par la réalisation de campagnes de prélèvements pour des analyses bactériologiques sur des secteurs sensibles. Cette démarche s'effectue en transversalité avec les directions en charge de l'assainissement et de l'entretien des cours d'eau.

Dans ce cadre, 3 campagnes spécifiques de suivi ont été engagées :

- suivi bactériologique régulier mené sur le lac de Saint-Pée sur-Nivelle durant la saison estivale ;
- suivi bactériologique ponctuel sur un affluent du Lamoulie afin d'apporter des données qualité complémentaires pour l'étude de faisabilité pour l'amélioration du système d'assainissement Sud de Biarritz et Nord de Bidart ;
- suivi bactériologique et physico-chimique sur le secteur de Suahalmendi à Sare afin d'évaluer l'impact des parcs à porcs sur l'Arraioko erreka.

L'agglomération a participé à 13 constats de pollution en 2020 : les communes et instances alertées ont ensuite pu prendre des mesures adaptées en lien avec la Police de l'eau.

4. LA QUALITÉ DES EAUX DE BAIGNADE

La Côte Basque fait l'objet d'un contexte particulier avec de nombreuses zones de baignade à gérer (35 plages dont une plage lacustre) sur seulement 35 km de côte, de nombreux cours d'eaux qui se jettent à proximité et un climat océanique impliquant des précipitations importantes, parfois violentes.

C'est pourquoi, depuis sa création, la Communauté Pays Basque s'inscrit dans une démarche partenariale avec les communes du littoral et a mis en place des outils innovants de gestion active des zones de baignade (analyses rapides et modélisation). Ils permettent une prévision en temps quasi réel de la qualité des eaux de baignade : l'information est transmise aux maires concernés, responsables de la décision de l'ouverture ou de la fermeture des plages.

À l'identique des saisons passées, 2020 a été marquée par l'intensité des événements pluvieux (458 mm de pluie sur l'ensemble de la saison, 48 % de pluies intenses). Malgré ces conditions météorologiques défavorables, la qualité des eaux de baignade a été conforme 94 % du temps à l'échelle de la côte basque, permettant ainsi de limiter la durée des fermetures de plages après des épisodes pluvieux.

- **94,3 % : c'est le taux d'ouverture des plages de juin à septembre.**

4.1 Informer les usagers

L'application Kalilo a été développée par la Communauté Pays Basque en lien avec les communes et les offices de tourisme du territoire. Elle permet d'informer les usagers en temps réel sur les conditions de baignade et la couleur des drapeaux des plages surveillées. En cas de dégradation momentanée de la qualité de l'eau, une notification spécifique est mise en place. Chaque fiche offre également des données locales de vent, houle, marées. Elle renseigne aussi sur le stationnement et les services à proximité. Disponible sur Google play et Apple store en français, anglais, espagnol et basque, elle a été téléchargée plus de 27 000 fois depuis son lancement.

- **4 dossiers Pavillons bleus** ont été déposés en 2020 pour les plages d'Anglet, Biarritz, Bidart et Hendaye.

4.2 Prévenir les pollutions

En saison estivale et par temps de pluie, la fonction de la porte à clapet de l'Uhabia est de retenir les eaux de la rivière et de les rejeter dans l'océan via un émissaire de 450 m de long. L'exploitation par la direction Littoral et milieux naturels de cet ouvrage a permis de maintenir en 2019 la plage ouverte aux activités de baignade et de la classer en bonne qualité au regard de la réglementation en vigueur. Outre l'exploitation et l'entretien, la direction coordonne les actions de suivis topo-bathymétriques, de relevés piscicoles et l'application des mesures compensatoires. Elle a une vision globale de tous les usages ayant un impact sur la qualité de l'Uhabia (assainissement des eaux usées, activités agricoles).



L'arrêté d'autorisation d'exploitation de la porte à clapet de l'Uhabia date de 2012 et doit faire l'objet d'un renouvellement en 2022.

• prévenir, alerter, informer par la mise en place et suivi de stations météo et de sondes de hauteur d'eau. Elle offre également un service de préalerte de crue et d'assistance à la mise en œuvre des plans communaux de sauvegarde (**PCS**). Par ailleurs, les équipes suivent les crues in situ et réalisent des relevés de laisses de crues;

- baisser la vulnérabilité du territoire aux inondations par :
 - en amont, la prise en compte du risque dans l'aménagement du territoire, sensibilisation et culture du risque ;
 - en aval, la restauration de la section d'écoulement des cours d'eau, le ralentissement dynamique ou l'optimisation de l'infiltration à l'échelle des bassins versants.

Autant d'actes qui participent à la sécurisation de la ressource en eau par la baisse de vulnérabilité des équipements et infrastructures. La Communauté Pays Basque assure également le suivi de programmes d'actions de prévention des inondations (**PAPI**).

5. LA PRÉVENTION DES INONDATIONS

Depuis le 1^{er} janvier 2018, la Communauté Pays Basque exerce la compétence relative à la gestion des milieux aquatiques et à la prévention des inondations (**GEMAPI**) en direct sur les bassins versants de son territoire : les Côtiers basques, la Nive, la Bidouze et la Joyeuse. Elle a transféré la totalité de cette compétence aux structures existantes sur les bassins versants partagés : le Syndicat Mixte du Bas Adour Maritime (SMBAM) sur l'Adour aval, l'Aran et l'Ardanavy et le Syndicat Mixte des Gaves d'Oloron et de Mauléon (SIGOM).

La **GEMAPI** intègre les missions définies aux 1[°], 2[°], 5[°] et 8[°] de l'article L. 211-7 du Code de l'Environnement dès lors qu'elles revêtent un caractère d'intérêt général ou d'urgence. Elle encadre :

- l'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique ;
- l'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, d'un canal, d'un lac ou d'un plan d'eau, y compris les accès à ces espaces ;
- la défense contre les inondations et contre la mer ;
- la protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.

Répondant concrètement à la mise en œuvre de cette compétence, notamment dans sa dimension « prévention des inondations », l'agglomération pilote des actions pour :

- connaître le risque par des études hydrauliques à l'échelle des bassins versants ou localisées ;

6. LE CAS PARTICULIER DES EAUX PLUVIALES

La Communauté Pays Basque assure la gestion des eaux pluviales urbaines sur les 17 communes deux anciennes intercommunalités Sud Pays Basque et Côte Basque Adour, car elles étaient déjà compétentes sur cette thématique avant la fusion opérée au 1^{er} janvier 2017.

 L'article L 2226-1 du CGT définit réglementairement la compétence EPU : la gestion des EPU correspondant à la collecte, au transport, au stockage et au traitement des eaux pluviales des aires urbaines constitue un service public administratif dénommé service public de gestion des eaux pluviales urbaines (GEPU).

La loi n°2018-702 du 03 août 2018 (dite loi Ferrand) définit la mise en œuvre du transfert des compétences eaux et assainissement : la GEPU est distincte de l'assainissement et devient une compétence obligatoire des Communautés d'Agglomération à compter du 1^{er} janvier 2020.

Souhaitant répondre aux obligations réglementaires de prise de compétence obligatoire au 01/01/2020, deux études ont été engagées en 2019 : la première sous forme d'enquête auprès des 125 communes concernées pour un diagnostic de la connaissance du patrimoine et de son entretien, la seconde engageant un inventaire plus précis des ouvrages et des impacts réels de la prise de compétence.

Réalisée en interne, la première étude s'est appuyée sur le retour de 81 communes :

- 33 communes dotées de données complètes ;
- 16 communes ayant engagé des schémas directeurs ;
- 32 communes ayant répondu de manière plus simplifiée.

Une seconde étude est venue en 2020 confirmer l'inventaire issu du dépouillement des différentes sources d'information des communes et d'audits de terrain. Elle doit permettre à l'avenir de :

- définir des limites géographiques d'exercice de la compétence GEPU (zones urbaines et à urbaniser) et zones d'exclusion ;
- formaliser les limites de prestation et d'intervention de la GEPU dans le cadre de l'évaluation des interventions des autres intervenants sur le volet pluvial ; notamment le service **GEMAPI** (gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations), les services gestionnaires de voirie (commune, département, autoroutes, réseaux ferrés de France), ainsi que le service assainissement assurant l'exploitation des réseaux unitaires captant pour partie les eaux pluviales ;
- déterminer les modalités d'entretien de ces ouvrages GEPU ;
- rédiger un cadre d'intervention qui fixera les limites des prestations énoncées ci-dessus ;
- préparer le travail de la CLECT (Commission Locale d'Évaluation de la Charge Transférée). 



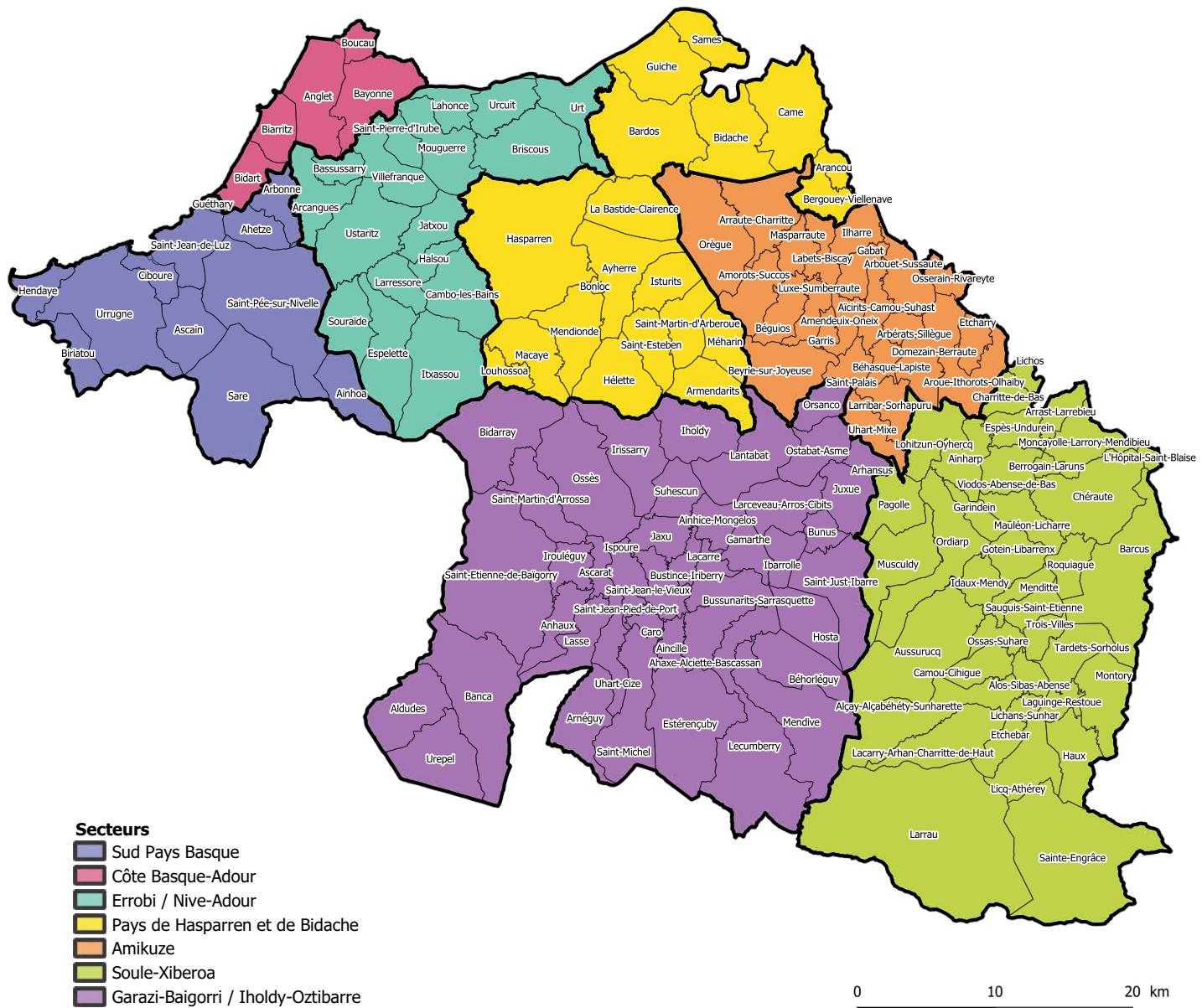
L'EAU POTABLE ET L'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES

La gestion des services d'eau potable et d'assainissement a été transférée à la Communauté Pays Basque au 1^{er} janvier 2018. Après une année transitoire, Elle assure pleinement l'ensemble de ces missions.

Pour répondre aux enjeux de proximité et s'adapter aux spécificités du terrain, la gestion des services est couverte par 7 secteurs géographiques d'intervention.

200 agents travaillent au sein de la direction Eau, littoral et milieux naturels, toutes compétences confondues. Sans être exhaustif, des agents d'accueil et agents administratifs, des canalisateurs, des agents d'exploitation des réseaux comme des unités de traitement, des électro-techniciens, des chauffeurs-égoutiers, des techniciens chargés des travaux, des laborantins contribuent à la grande variété des métiers nécessaires pour répondre au niveau de service attendu.

LES 7 SECTEURS DE GESTION



LES DOMAINES D'INTERVENTION

Étudier, planifier et investir

- ▶ Piloter le programme de renouvellement et d'amélioration du patrimoine : usines comme réseaux
- ▶ Prévoir les équipements nécessaires pour répondre aux besoins de développement

Surveiller la qualité des eaux

- ▶ Mettre en place un système de surveillance de la qualité des eaux :
 - eaux brutes destinées à la production d'eau potable et des eaux mises en distribution ;
 - eaux usées collectées et traitées collectivement ou individuellement ;
 - milieux aquatiques récepteurs (rivières, océan).
- ▶ Contrôler les activités impactantes présentes :
 - sur les périmètres de protection ;
 - sur les réseaux de collecte.

Assurer un accueil de proximité

- ▶ Proposer des accueils physiques et téléphoniques adaptés
- ▶ Assurer les relevés des compteurs
- ▶ Facturer les consommations
- ▶ Organiser et facturer les travaux de branchement
- ▶ Communiquer et accompagner l'application des règlements de service

Fournir l'eau potable

- ▶ Prélever la quantité d'eau nécessaire et exploiter les installations de production d'eau potable
- ▶ Sécuriser les approvisionnements et mettre en distribution l'eau produite
- ▶ Exploiter les réseaux de transport et de distribution

Maîtriser les rejets d'eaux usées

- ▶ Collecter et traiter les rejets collectifs d'eaux usées
- ▶ Contrôler les installations d'assainissement non collectifs
 - assurer les contrôles obligatoires de conception, d'exécution et bon fonctionnement ;
 - coordonner des opérations collectives de réhabilitation.

Participer à la promotion et à l'adoption de pratiques respectueuses de l'environnement par tous les usagers pouvant avoir un impact sur les prélevements ou les rejets d'eaux usées.



LE PATRIMOINE

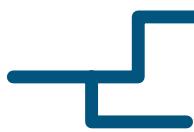
L a gestion patrimoniale est une approche à long terme qui tient compte de l'état du patrimoine tout au long de son cycle de vie dans le but d'assurer le niveau de performance requis avec un facteur risque donné, le tout dans un contexte économique contraint.

Dans le cas des systèmes d'eau potable et d'assainissement, la gestion patrimoniale se traduit par l'optimisation de la conception, de la fourniture et de la réalisation des infrastructures, ainsi que la planification de leur renouvellement.

Pour programmer les travaux d'équipement du territoire, l'agglomération engage des schémas d'adduction et de desserte, assurant ainsi la coordination des travaux avec l'aménagement du territoire, le développement économique et l'urbanisme.

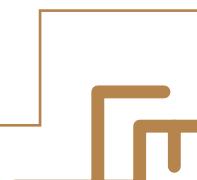
136 
unités de
prélèvements

79 %
d'indice de protection
de la ressource — IPR*

 **5 584 km**
de réseaux d'eau potable

 **360**
réservoirs

96/120
d'indice de connaissance
patrimoniale — ICP*

 **1 888 km**
de réseaux d'assainissement

73/120
d'indice de connaissance
patrimoniale — ICP*

 **~700 postes**
de refoulement

 **1 270 km**
de réseaux d'eaux pluviales

117 
Systèmes
d'assainissement
collectif

16 STEP* \geq 10 000 EH*

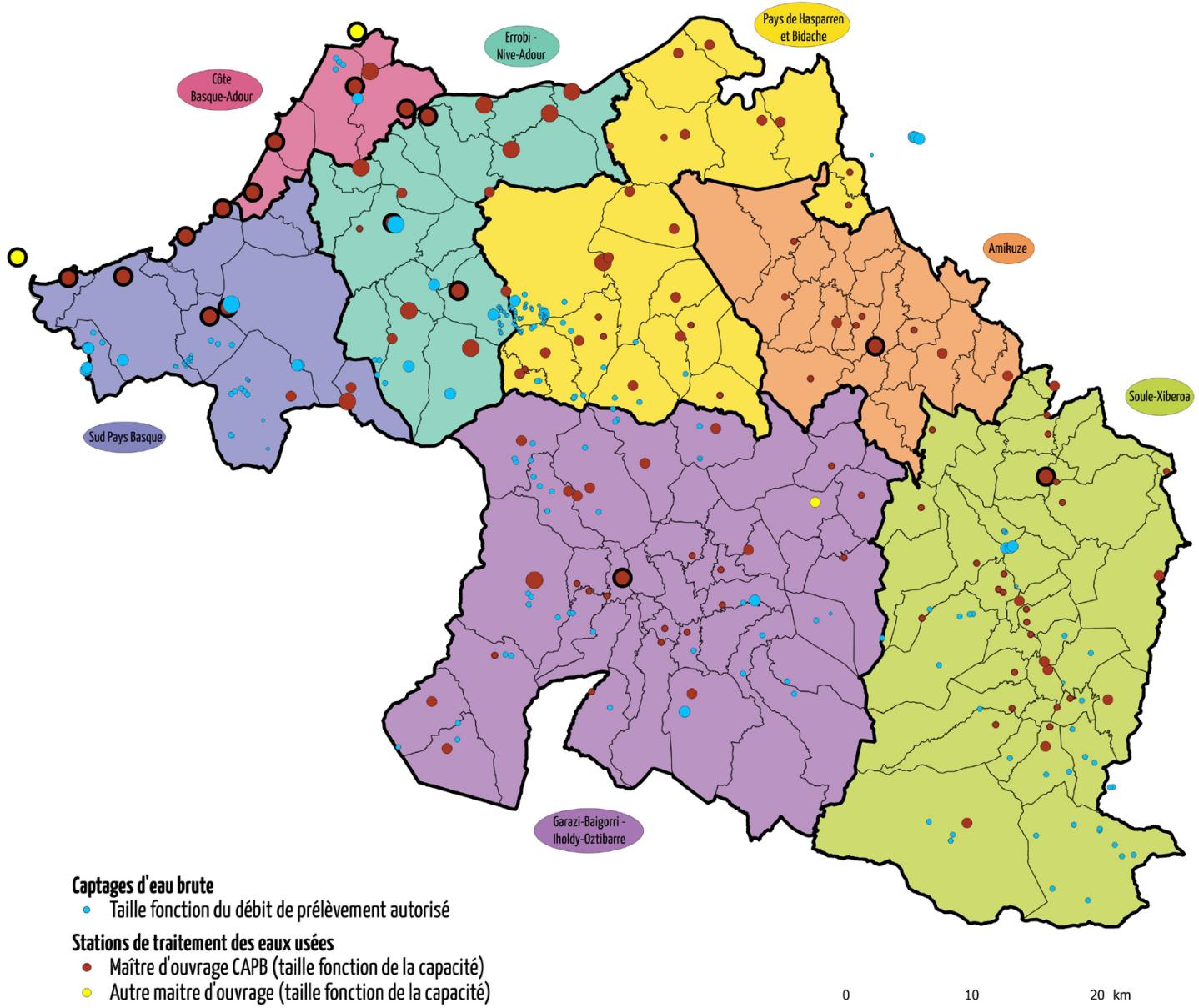
2 000 EH \leq 11 STEP < 10 000 EH

200 EH \leq 41 STEP < 2 000 EH

49 STEP < 200 EH

* IPR - ICP - STEP - EH > voir glossaire

LOCALISATION DES SITES DE PRODUCTION D'EAU POTABLE ET D'ÉPURATION DES EAUX USÉES



1. LA PRODUCTION D'EAU POTABLE

1.1 L'origine des eaux : 136 points de captage d'eau potable

L'eau brute utilisée pour produire l'eau potable au Pays Basque provient pour un peu plus de la moitié (50 %) d'eau souterraine issue de 125 sources naturelles. La capacité de production est complétée de 11 prélèvements à partir de ressources de surface.

Des arrêtés préfectoraux définissent pour la majorité des prélèvements les mesures de prévention des risques de pollution. Il est constaté qu'en 2020, les procédures de déclaration d'utilité publique (**DUP**) de 7 captages restent à engager, 1 seule d'entre elles devant faire l'objet d'une étude hydrogéologique. Ces prélèvements représentent seulement 1,6% de la production annuelle.

Au 31/12/2020, l'indice de protection de la ressource (**IPR**) est évalué à **79/100**, au prorata des volumes prélevés.

Ce critère permet de suivre pour chaque prélèvement d'une part l'effectivité de la mise en place des mesures de protection contre les pollutions accidentelles dont le niveau est défini par l'Agence Régionale de la Santé (**ARS**) jusqu'à 80/100. D'autre part, il appartient à la Communauté Pays Basque de définir la mise en place de mesures de protection contre les pollutions plus diffuses dont la note complémentaire est évaluée sur 20 points. Même si des actions sont engagées, une mission de prévention des pollutions devrait permettre de consolider ces pratiques et de les évaluer au sein de cet indicateur.

1.2 Le traitement de l'eau potable

5 usines ayant des process élaborés de traitement (Helbarron, Mauléon, Xoldokogaina, Cherchebruit, Nive) ont assuré 48,5% de la production globale du Pays Basque. Le reste des besoins est couvert par des prélèvements dans le milieu naturel mis en distribution, dans la plupart des cas, après une simple désinfection.



Afin d'optimiser les productions et d'améliorer la sécurisation des approvisionnements, une étude générale sur la ressource a été engagée en 2020. Ses conclusions permettront d'une part, d'améliorer la connaissance réelle du patrimoine (capacités de production) et d'autre part d'optimiser les ressources selon les besoins du territoire.

DUP - IPR - ARS - ICP - SIG > voir glossaire

2. LA DISTRIBUTION D'EAU POTABLE

2.1 Le réseau de distribution principal

Environ **5 600 km de réseaux** répartis sur 87 systèmes de distribution plus ou moins complexes assurent la sécurité de l'alimentation de la population.

Au 31/12/2020, l'indice de connaissance patrimoniale (**ICP**) des réseaux d'eau potable est de **96/120**. Les plans issus des schéma directeurs finalisés en 2020 ont permis une nette amélioration de cette valeur absolue.

Cet indicateur permet de surveiller le niveau de connaissance générale de positionnement des réseaux et des équipements annexes, de la nature et de l'âge de conduite, ainsi que de la mise en place de programmes de réhabilitation.

Des ressources sont à ce jour mobilisées pour intégrer l'ensemble des plans des réseaux, ainsi que leurs équipements structurants dans un système d'information géographique (**SIG**) piloté à l'échelle de l'ensemble des compétences de la Communauté Pays Basque.

- **360 réservoirs assurent le stockage tampon de 150 000 m³.**
- **69 % des conduites d'eau ont moins de 60 ans.**

A ce jour, la Communauté Pays Basque s'est imposée d'amortir ses réseaux sur une période de 60 ans. L'âge des conduites reste un indicateur de qualité des réseaux en place, même s'il doit être analysé au regard d'autres critères techniques comme la qualité des matériaux, la date et les conditions de pose, la nature du sol, etc. Il est à noter que ¾ des canalisations d'eau potable sont de petit diamètre inférieur à 110 mm. Plus de la moitié du réseau est en PVC (55,6 %), le reste étant majoritairement en fonte (36 %).

EAU POTABLE	$\emptyset < 110$	$125 < \emptyset < 175$	$200 < \emptyset < 300$	$\emptyset > 350$	\emptyset Inconnu	TOTAL	
< 10 ans	228	83	39	8	1	359	6,4%
entre 10 et 20 ans	259	81	63	31	4	438	7,8%
entre 20 et 30 ans	239	74	26	31	2	372	6,7%
entre 30 et 40 ans	497	104	51	13	0	665	11,9%
entre 40 et 50 ans	600	102	51	14	3	770	13,8%
entre 50 et 60 ans	700	86	46	28	26	886	15,9%
entre 60 et 70 ans	416	44	27	3	0	490	8,8%
entre 70 et 80 ans	24	7	5	4	0	40	0,7%
> 80 ans	166	43	28	25	5	267	4,8%
Année de pose inconnue	833	116	48	3	297	1 297	23,2%
TOTAL	3 962	740	384	160	338		5 584
	71%	13,3%	6,9%	2,9%	6,1%		

Tableau n°1 : Ventilation des linéaires en km de conduites d'eau potable par âge et par diamètre au 31/12/2020

2.2 Les branchements d'eau potable

Une attention particulière est portée aux derniers branchements en plomb encore en service. La connaissance du nombre de branchements en plomb reste à consolider sur les territoires de l'intérieur. Un programme de travaux devrait permettre de finaliser le renouvellement des 2 504 branchements en plomb en service connus au 31/12/2020.

3. LA COLLECTE DES EAUX USÉES

Après usage, les eaux sont collectées en zones agglomérées pour être acheminées vers les stations d'épuration grâce à environ **1 888 km** de conduites d'assainissement collectif. Un réseau unitaire de **274 km** collecte également les effluents d'eau usées et d'eaux pluviales en zone urbaine agglomérée dense et notamment dans les centres-villes anciens.

Au 31/12/2020, l'indice de connaissance patrimoniale (**ICP**) des réseaux d'assainissement est de 73/120. Ce chiffre reflète la connaissance cartographique plus partielle des réseaux d'assainissement par rapport à celle des réseaux d'eau potable.

- Plus de 700 postes de refoulement d'eaux usées jalonnent le réseau d'assainissement.

ASSAINISSEMENT	$\emptyset < 150$	$150 < \emptyset < 250$	$250 < \emptyset < 600$	$\emptyset > 600$	\emptyset Inconnu	TOTAL	
< 10 ans	29	140	18	3	2	192	10,2%
entre 10 et 20 ans	35	193	30	6	6	270	14,3%
entre 20 et 30 ans	26	198	41	5	5	275	14,6%
entre 30 et 40 ans	8	191	37	2	10	248	13,1%
entre 40 et 50 ans	3	115	20	3	0	141	7,5%
entre 50 et 60 ans	0	20	17	1	0	38	2,0%
entre 60 et 70 ans	0	0	2	3	0	5	0,3%
entre 70 et 80 ans	1	6	3	0	0	10	0,5%
> 80 ans	0	2	16	1	0	19	1,0%
Année de pose inconnue	23	276	150	36	205	690	36,5%
TOTAL	125	1 141	334	60	228		1 888
	6,6%	60,4%	17,7%	3,2%	12,1%		

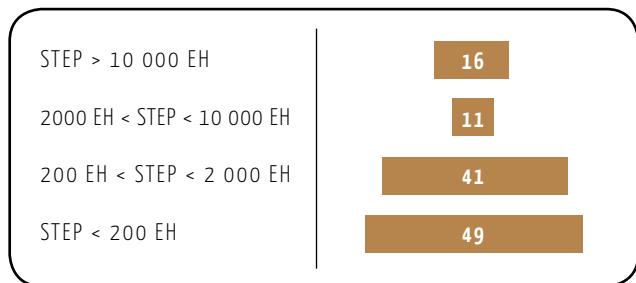
Tableau n°1bis : Ventilation des linéaires en km de conduites d'assainissement par âge et par diamètre au 31/12/2020

ICP > voir glossaire

4. L'ÉPURATION DES EAUX USÉES

La performance attendue des stations d'épuration (**STEP**) est définie pour chacune d'entre elles, selon leur taille. Les normes de rejets minimales sont imposées soit par la Communauté européenne, soit par l'application des contraintes définies dans des arrêtés préfectoraux spécifiques.

- **117 stations d'épuration (STEP) sont réparties sur le territoire.**



- ¾ des stations d'épuration du territoire sont de petites tailles ; 90 unités traitent des flux inférieurs à 2 000 Équivalent-Habitant (**EH**) ;
- les 16 plus grosses installations (+ de 10 000 **EH**) assurent à elles seules le traitement de plus de 90 % des flux collectés sur le territoire.

Figure n°1 : Répartition du nb de STEP selon leurs capacités de traitement

5. LES PROGRAMMES D'ÉQUIPEMENTS

5.1 L'organisation du processus d'études et de travaux

Pour améliorer les systèmes d'assainissement et d'eau potable et pour répondre aux nouvelles exigences réglementaires, la Communauté Pays Basque programme des investissements concernant les infrastructures techniques. Elle anticipe également les besoins de développement du territoire et lance les études. Elle suit les travaux dans le respect des enveloppes budgétaires votées aux budgets annexes dédiés aux services et au budget général.

- **Programme exécuté en 2020 : 27,65 millions d'euros HT.**



STEP - EH > voir glossaire



Environ 1,6% du budget d'investissement, soit 421 000 € HT, ont permis d'engager des études préalables aux travaux.

Compétences	Étude achevée	Nature des études engagées en 2020		Secteur	
Eau potable		Étude globale sur les ressources en eau potable	Toutes les communes	Tous secteurs	
Eau potable		Maîtrise d'Œuvre	Renouvellement du réseau d'eau potable sous voie ferrée chemin Itsas Alde	Guéthary	
Eaux pluviales		Étude Hydraulique	Amélioration de la collecte Quartier Belcenia	Hendaye	
Assainissement		Maîtrise d'Œuvre	Mise en séparatif (ou pseudo) Bassin de Collecte Flots Bleus	Saint-Jean-de-Luz	
Eau potable & Assainissement		Maîtrise d'Œuvre	Mise en séparatif des réseaux d'assainissement EU/EPU et renouvellement du réseau AEP - quartier Ilot Foch	Saint-Jean-de-Luz	Sud Pays Basque
Eau potable	✗	Maîtrise d'Œuvre	Renouvellement du réseau d'eau potable RD918	Saint-Pée-sur-Nivelle	
Eau potable		Diagnostic GC et équipement	Usine d'Eau Potable de Cherchebrouit	Saint-Pée-sur-Nivelle	
Assainissement	✗	Schéma directeur EU		11 communes - Ensemble secteur	
Eau potable		Maîtrise d'Œuvre	Renouvellement du réseau d'eau potable chemin Bittola	Urrugne	
Eau potable		Maîtrise d'Œuvre	Interconnexion de secours entre les usines d'eau potable de la Nive et d'Helbarron		
Eau potable & Assainissement		Maîtrise d'Œuvre	Renouvellement de canalisations eau potable et réhabilitation des réseaux d'assainissement Rue du Rouge	Anglet	
Eaux pluviales	✗	Étude Hydraulique	Mise en place batardeau chambre d'interception du Barbot	Anglet	
Assainissement		Maîtrise d'Œuvre	Renouvellement réseaux système de collecte Saint-Frédéric	Bayonne	
Eau potable & Assainissement		Maîtrise d'Œuvre	Création réseau d'assainissement collectif et renouvellement réseau eau potable Beyris	Bayonne	
Eau potable & Assainissement		Maîtrise d'Œuvre	Création réseau d'eaux pluviales Delay phase 4 Georges Hérelle	Bayonne	Côte Basque-Adour
Assainissement		Maîtrise d'Œuvre	Renouvellement poste et réseaux secteur Marion quartier Beausoleil	Biarritz	
Eaux pluviales	✗	Étude de faisabilité technique	Infiltration des eaux pluviales Parlementia Création d'un poste pluvial	Bidart	
Eaux pluviales	✗	Étude de faisabilité technique	Bassin Versant Bramarie	Boucau	
Eau potable & Assainissement			Mission maîtrise d'œuvre réhabilitation des réseaux EU rue Bramarie Vélodyssée	Boucau	
Assainissement	✗	Schéma directeur EU/EPU		Cambo-les-Bains	Errobi / Nive-Adour
Assainissement		Schéma directeur EU/EPU et zonage		Espelette	
Assainissement		Étude de faisabilité technique	Transfert effluent de St Pierre d'Irube vers la station d'épuration de Mouguerre	Mouguerre	
Assainissement		Schéma directeur EU		14 communes - Ensemble du secteur	
Assainissement	✗	Schéma directeur EU		16 communes - Adour Ursuia	Pays de Hasparren et de Bidache
Assainissement	✗	Étude de faisabilité technique	Extension et traitement des eaux usées du bourg	Arbérats	
Eaux pluviales		Schéma directeur EPU		Saint-Palais	
Assainissement	✗	Schéma directeur EU/EPU et zonage		14 communes - Haute-Soule	Soule-Xiberoa
Eau potable & Assainissement		Maîtrise d'Œuvre	Création d'un réseau d'eaux pluviales, & renouvellement des conduites d'eau potable et réhabilitation des réseaux assainissement Haute Ville	Mauléon	
Eau potable	✗	Schéma directeur AEP		Tardets	
Assainissement		Schéma directeur EU		Aldudes/Banca/Urepel	Garazi-Baigorri / Iholdy-Oztibarre
Assainissement	✗	Schéma directeur EU		Saint-Michel	

Tableau n°2 : Études engagées et/ou terminées au 31/12/2020

Incluant les travaux d'investissements engagés par ses délégataires pour 2,58 millions d'euros HT, environ 9%, le programme d'investissement 2020 a atteint une enveloppe de 27,65 millions d'euros HT.



Figure n°2 : Investissements en milliers d'euros HT par compétence et par secteur

La rénovation de la station d'épuration Saint-Bernard et les derniers travaux liés au programme du Tram-Bus sont venus en 2020 charger les crédits affectés au secteur Côte Basque Adour sur la compétence d'assainissement (plus de ¾ de la dépense de ce secteur sur cette compétence).

Sans expliciter l'ensemble des 700 lignes de dépenses de travaux engagées au cours de l'année 2020, il est cependant possible de retenir les opérations marquantes de l'année :

Nature des travaux exécutés en 2020	AEP Eau potable	EU Eaux usées	EPU Eaux pluviales urbaines	Commune	Secteur
	Longueur de réseau en mètre linéaire (mL)				
Réseaux EU/AEP- Divers Rues	550 mL	990 mL	0 mL	Ahetze/Arbonne	
Réseaux EU/EPU/AEP- Bd. Charles de Gaulle - Zone 4	406 mL	554 mL	357 mL	Hendaye	
Réseaux AEP - Av. Thion de la Chaume	535 mL			Saint-Jean-de-Luz	Sud Pays Basque
Réseaux AEP - Rue des Dunes	445 mL			Saint-Jean-de-Luz	
Réseaux AEP - Ch. Landatxoia	366 mL			Urrugne	
Réseaux EPU - Interception Barbot - Batardeau				Anglet	
Réseaux AEP/EPU/EU - Av. Laroche Foucault	425 mL	83 mL	723 mL	Anglet	
Station d'épuration Saint-Bernard - Rénovation complète				Bayonne	
Réseaux EU/AEP- Amont Boucau - STEP ST-BERNARD	565 mL	2 080 mL		Bayonne	
Réseaux EU- Rue Camille Delvaille		1 475 mL		Bayonne	Côte Basque Adour
Réseaux EU et Poste de refoulement - Rue Latécoère		707 mL		Bayonne	
Réseaux EPU/AEP - Divers rues - Opération DELAY	1 640 mL		2 930 mL	Bayonne	
Réseaux EU - Rues Carnot & Jaulerry		390 mL		Biarritz	
Réseaux AEP/EU/EPU - Georges Lassale	3 680 mL	1 060 mL	825 mL	Boucau	
Station d'épuration Bassussarry - Réhabilitation				Bassussarry	
Station d'épuration Souraïde - Crédit Bassin tampon				Souraïde	Errobi / Nive-Adour
Station d'épuration Louhossoa - Réhabilitation				Louhossoa	Pays de Hasparren et de Bidache
Réseaux AEP - Bourg	790 mL			Béhasque	
Réseaux EU/EPU/AEP - Rue d'Arthez	640 mL	795 mL	985 mL	Saint-Palais	Amikuze
TOTAL des longueurs de réseaux des principaux travaux	10 042 mL	8 134 mL	5 820 mL		
	23 996 mL				

Tableau n°3 : Principales opérations d'investissement engagées en 2020

5.2 La planification à partir de 2021

La Communauté Pays Basque programme les travaux conséquents nécessités par des performances d'installations inadaptées ou par des besoins futurs à anticiper (amélioration des équipements à la demande des exploitants ou prévision d'évolution des besoins).

- Il n'y a pas pour l'heure de programmation de travaux structurants sur **les usines de production d'eau potable** actuellement en service, à l'exception du renouvellement des membranes de l'usine de Mauléon.
- Il est programmé pour 2021 d'engager des interventions conséquentes sur **11 stations d'épuration (STEP)** afin de répondre aux non-conformités constatées sur les performances des Eaux Résiduaires Urbaines (**ERU**).

STEP	SECTEUR	Charge Nominale	NC ERU				PRÉ-CONTENTIEUX EUROPÉEN	PROGRAMME D'ÉTUDES ET DE TRAVAUX PRÉVUS	AVANCEMENT AU 31/12/2020	ÉCHÉANCE
			*1	*2	*3	*4				
Archilua Saint-Jean-de-Luz	Sud Pays Basque	58 000 EH	X	X			X	- Schéma directeur d'Assainissement - Maîtrise d'Œuvre mise en séparatif Collecte des flots bleus - Travaux STEP	- Terminé -	- 2021 2026
Saint-Pée-sur Nivelle	Côte Basque Adour	15 000 EH	X	X		X		- Schéma directeur d'Assainissement - Travaux STEP	- Terminé -	- 2023
Cambo-les-Bains	Errobi / Nive-Adour	12 500 EH				X		- Schéma directeur d'Assainissement - Travaux STEP	- À compléter -	2021 2022
Mauléon Viodos	Soule-Xiberoa	12 500 EH	X	X			X	Bassin de stockage 300 m ³ et Equipement point A2	-	2021
Saint Palais	Amikuze	9 000 EH	X	X				Réhabilitation filière membranaire	Travaux en cours	2021
Bassussarry	Errobi / Nive-Adour	8 000 EH	X	X			X	Travaux d'équipement A2	Travaux à lancer	2020
St Bernard - Bayonne / Boucau	Côte Basque-Adour	5 900 EH	X					Réhabilitation filière membranaire	Travaux en cours	2021
Briscos	Errobi / Nive-Adour	4 000 EH		X				Equipement point A2	-	2021
Urt	Errobi / Nive-Adour	4 000 EH	X					Remplacement des membranes	-	2021
Aroue Ithorrots Olhaïby	Amikuze	500 EH				X		Réhabilitation réseau de collecte	-	2021
Macaye	Pays de Hasparren et de Bidache	230 EH		X				Réhabilitation & augmentation de la capacité	-	2022
Saint-Michel	Garazi-Baigorri / Iholdy-Oztibarre	170 EH		X				- Marché de maîtrise d'œuvre - Réhabilitation & augmentation de la capacité	Consultation maîtrise	2021 2022

NC = NON-CONFORMITÉ : VOIR PAGE N°34 AU CHAPITRE

« LA PERFORMANCE DU TRAITEMENT DES EAUX USÉES »

*1 PERFORMANCE / *2 ÉQUIPEMENT / *3 COLLECTE TEMPS SEC / *4 COLLECTE TEMPS DE PLUIE / *5 PRÉ-CONTENTIEUX EUROPÉEN

Tableau n°4 : Travaux d'amélioration 2021 des stations d'épuration liés aux non-conformités

STEP	SECTEUR	Charge Nominale	PROGRAMME D'ÉTUDES ET DE TRAVAUX PRÉVUS	ÉCHÉANCE
Souraïde	Errobi / Nive-Adour	1 950 EH	Création bassin tampon entreé	2021
Louhossoa	Pays de Hasparren et de Bidache	450 EH	Augmentation de capacité	2021
Mendionde	Pays de Hasparren et de Bidache	250 EH	Réhabilitation & augmentation de la capacité	2021
Saint-Etienne-de-Baigorry	Garazi-Baigorri / Ihosy-Oztibarre	2 300 EH	Réhabilitation	2022
Irissarry	Garazi-Baigorri / Ihosy-Oztibarre	800 EH	Réhabilitation	2022
Bardos	Pays de Hasparren et de Bidache	600 EH	Réhabilitation & reconfiguration	2022
Briscous (ZA Mendiko Borda)	Errobi / Nive-Adour	440 EH	Extension / Réhabilitation	2022
Hélette	Pays de Hasparren et de Bidache	300 EH	Réhabilitation	2022
Ossès	Garazi-Baigorri / Ihosy-Oztibarre	250 EH	Réhabilitation / Déplacement à étudier	2022
Saint-Michel	Garazi-Baigorri / Ihosy-Oztibarre	170 EH	Réhabilitation & augmentation de la capacité	2022
Lacarre	Garazi-Baigorri / Ihosy-Oztibarre	160 EH	Réhabilitation	2022
Anhaux	Garazi-Baigorri / Ihosy-Oztibarre	100 EH	Réhabilitation/Déplacement à étudier	2022
Arbérats	Amikuze	60 EH	Réhabilitation/Extension	2022
Villefranque	Errobi / Nive-Adour	1 200 EH	Réhabilitation/Déplacement à étudier	2023
Bidart	Côte Basque-Adour	25 000 EH	Réhabilitation & reconfiguration	2024
Saint-Frédéric Bayonne	Côte Basque-Adour	60 000 EH	Réhabilitation & augmentation de la capacité	2025
Armatonde Hendaye	Sud Pays Basque	35 400 EH	Réhabilitation & augmentation de la capacité	2025

Tableau n°5 : Travaux d'amélioration des stations d'épuration programmés à moyen terme

L'analyse prospective du fonctionnement des installations permet de déterminer les installations d'assainissement qui devront faire l'objet à moyen terme de travaux d'amélioration.

Le réseau des canalisations représente plus de 80% de la valeur patrimoniale des installations des services d'eau potable, comme d'assainissement. Sa gestion patrimoniale est donc un enjeu fort pour la Communauté Pays Basque.

La durée de maintien en service des conduites peut être longue. En effet, certaines canalisations ayant dépassé leur durée d'amortissement continuent d'assurer correctement leur fonction. Inversement, en raison de leur matériau, de leurs conditions de pose, de leur régime hydraulique, de leur environnement ou de la qualité des eaux, certains tronçons connaissent des avaries et doivent être remplacés précocement.

C'est pourquoi, après avoir consolidé la connaissance de ses réseaux, la collectivité devra définir des règles de maîtrise de son patrimoine, de la hiérarchisation des travaux et préciser le rythme de renouvellement.

En 2020, il est encore difficile de connaître avec exactitude le taux de renouvellement compte-tenu de la connaissance partielle des situations des réseaux en place, comme des travaux réellement exécutés.

La planification en 2021 des principales interventions peut être présentée de la manière suivante :

Nature des études et travaux exécutés en 2021	AEP Eau potable	EU Eaux usées	EPU Eaux pluviales urbaines	Commune	Secteur	Nature des études et travaux exécutés en 2021	AEP Eau potable	EU Eaux usées	EPU Eaux pluviales urbaines	Longueur de réseau en mètre linéaire (ml)	Commune	Secteur
Travaux Réseaux AEP - Interconnexion Nive-Herbisson	13 300 ml					Travaux Réseaux EU/EPU + Poste de refoulement - Polo Beyris				710 ml	1 170 ml	Bayonne
Maitrise d'Euvre réhabilitation Réseau Arbonne				Arbonne	Asain	Travaux Réservoir Marracq Haut - Réhabilitation						Bayonne
Recherche des Eaux claires parasites Quantité Saupiquet				Ciboure		Schéma directeur Système d'assainissement Pont de Aveugle						Bayonne / Anglet
Maitrise d'Euvre - Poste de relevage EPU				Ciboure		Maitrise d'Euvre - Réseaux EU + Poste de refoulement - Marbella						Biarritz
Quantités Saupiquet				Ciboure		Travaux Réseaux EU - Rue Branaire				1 306 ml		Bouau
Recherche des Eaux claires parasites				Ciboure		Maitrise d'Euvre - Réhabilitation Station d'épuration Montika Bordô						Biscous
Maitrise d'Euvre - Réseau AEP/EU/EPU Av.Joseph Alberdy				Ciboure		Maitrise d'Euvre - Amélioration Station d'épuration						Cambio-les-Bains
Maitrise d'Euvre - Réseau AEP/EU/EPU Av.Jean Jaurès		900 ml		Ciboure / Urrugne		Maitrise d'Euvre - Création d'un bassin de rétention - Quartier de la Gare						Cambio-les-Bains
Rhune/Irouski				Guéthary		Schéma directeur + Zonage Système d'assainissement						Errobi / Nive-Adour
Travaux Réseaux AEP - Itxas Alde (sous voie ferrée)	60 ml			Hendaye		Travaux Station d'épuration URT - Renouvellement des membranes						Lahonce
Travaux Réseaux EU/EPU/AEP Bd. Charles de Gaulle - Zone 4	406 ml	554 ml	357 ml	Saint-Jean-de-Luz		Schéma directeur + Zonage Système d'assainissement						Urt
Maitrise d'Euvre - Réseau AEP/EPU Quantité Errepiña				Saint-Jean-de-Luz		Travaux Station d'épuration BARDOS - Réhabilitation						Ustaritz
Maitrise d'Euvre Réhabilitation Réseaux Ur Mendi et Attulun				Saint-Pée-sur-Nivelle		Schéma directeur + Zonage Système d'assainissement						Barbous
Travaux Réseaux AEP - RQ918	1 180 ml			Saint-Pée-sur-Nivelle		Travaux Sécurisation Eau Potable - quartier Pilotu Plaza						Hasparren
Maitrise d'Eau potable d'Ilebartron - Groupe électrogène				Urrugne		Travaux Station d'épuration MENIONDE - Réhabilitation						Pays de Béarn et de Bigorre
Travaux Usine d'eau potable d'Ilebartron - Groupe électrogène				Saint-Palais		Maitrise d'Euvre - Réhabilitation Station d'épuration						Mediondie
Maitrise d'Eau Réseau AEP - RD2120	870 ml			Anglet		Maitrise d'Euvre - Création d'un bassin de stockage EU - 300 m³						Arberats
Étude diagnostic Réseau EU Antirague				Anglet		Travaux Réseaux AEP - Bourg				2 180 ml		Saint-Palais
Maitrise d'Euvre - Bassin de rétention (2000 m³) - Quartier Besnove				Anglet		Schéma directeur + Zonage Système d'assainissement (Graoulie, Garindein, Espès, Viros)						Gorliz
Travaux Réseaux EPU - Samadet TF Avene Adour	420 ml	250 ml	605 ml	Anglet		Étude Optimisation Ressources						Vridos
Travaux Réseaux EPU - Samadet T0 Corderie				Anglet		Maitrise d'Euvre - Réhabilitation et vocation Station d'épuration						Ancille
Maitrise d'Euvre - Réseau AEP Transport LAXN - Villeranque				Anglet		Étude de faisabilité - Réhabilitation Station d'épuration						Irrisarry
Maitrise d'Euvre - Réseau AEP/EPU Adour-Pas				Bayonne		Schéma directeur du système d'assainissement						Saint-Étienne-de-Baigorry
Maitrise d'Euvre - Réseau AEP/EPU quartier Gar - Trambus				Bayonne		TOTAL des longueurs de réseaux des principaux travaux				15 682 ml	2 394 ml	Saint-Jean-Pied-de-Port
Maitrise d'Euvre - Réseau EU - Ch. Laharie Quantifier des arènes				Bayonne								
Travaux Bassin de rétention et traitement - Quartier Beau soleil - 500 m³				Bayonne								
Travaux Réseaux EPU - Georges Hérelle				Bayonne								
Travaux Réseaux EU - Rues Haube/République + Bassin de rétention		995 ml		Bayonne								
Travaux Réseaux EU Ruisseau Moulin d'Esbour		440 ml		Bayonne								
Travaux Réseaux EU + Poste de refoulement Marion, Quartier Beausoleil		1 647 ml		Bayonne								

Tableau n° 6 : Programme d'études et de travaux envisagé en 2021

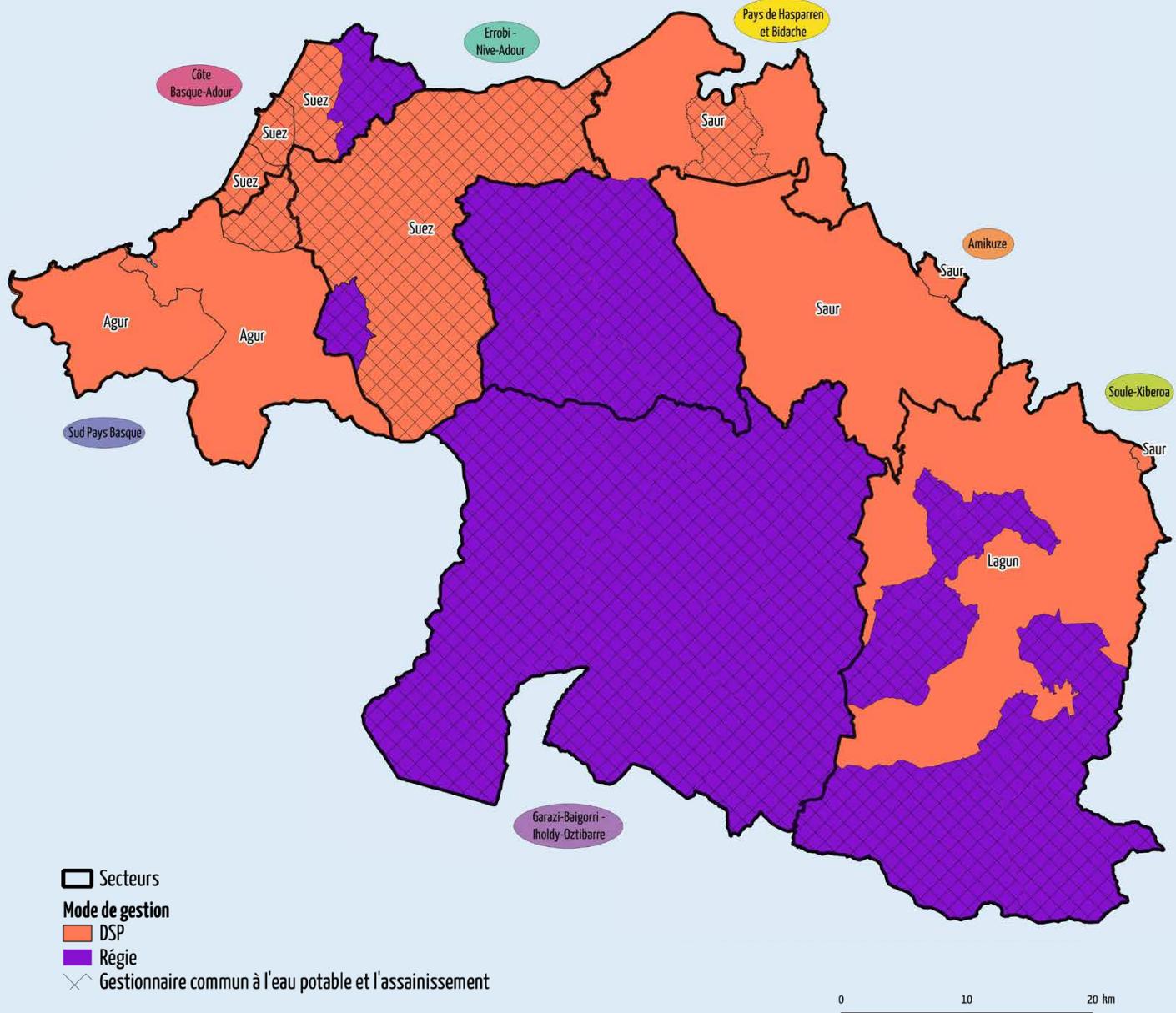


L'EXPLOITATION DES ÉQUIPEMENTS D'EAU POTABLE

L'exploitation des ouvrages d'eau potable doit garantir la qualité de l'eau distribuée et limiter les pertes sur les réseaux. Cette gestion commence au point de prélèvement d'eau brute dans le milieu naturel, englobe le parcours de l'eau jusqu'au robinet du consommateur en passant par d'éventuelles unités de traitement.

La Communauté Pays Basque assure sur certains territoires l'ensemble des missions par ses propres moyens (gestion en régie directe) ou fait appel à des prestataires dans le cadre de contrats de prestations de service ou de délégation de service public (DSP).

MODES D'EXPLOITATION DU SERVICE DE L'EAU POTABLE AU 31 DÉCEMBRE 2020



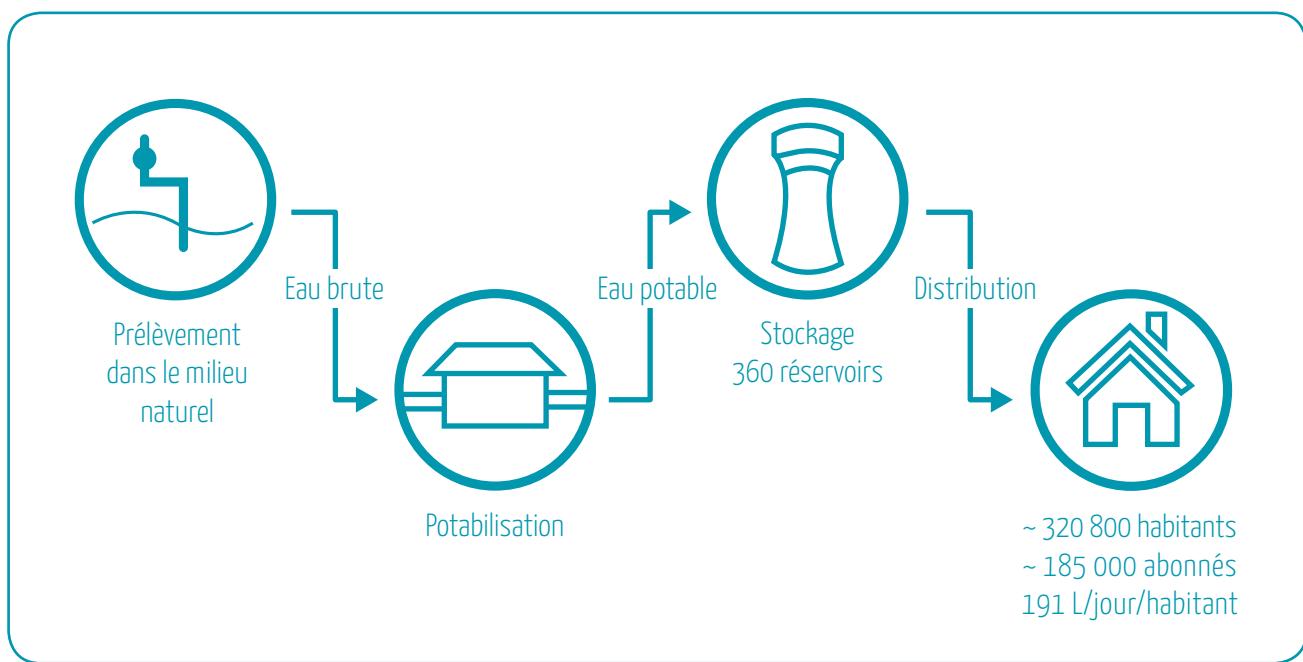


Figure n°3 : Les différentes étapes du traitement de l'eau potable, du prélèvement à la distribution

136 unités de prélèvements

79 %
d'indice de protection
de la ressource — IPR*

Eau potable		
Mode de gestion	Régie	Délégation
158 communes desservies	72	86
% Population desservie	31 %	69 %

28,8 millions m³
produits

22,52 millions m³
distribués

50 % à partir d'eau souterraine

1 371 contrôles
ARS*

97,7 % de conformité bactériologique
(32 analyses non-conformes)
98,8 % de conformité physico-chimique
(8 analyses non-conformes)

1. LES EXPLOITANTS DU SERVICE D'EAU POTABLE

Au 31/12/2020, la Communauté Pays Basque assure l'exploitation directe des équipements d'eau potable de 72 communes. Pour les 86 autres communes, elle contrôle 12 contrats de délégation de service public. Ils ont été confiés à 4 entreprises différentes (AGUR, LAGUN, SAUR et SUEZ).

• Les évolutions au cours de l'année 2020

Errobi / Nive-Adour : la commune d'Espelette est depuis le 1^{er} janvier 2020 intégrée au contrat de DSP en Eau potable.

• Les conventions de gestion

Pour 11 communes en régie, l'exploitation est assurée par la commune elle-même sous la forme d'une convention de gestion jusqu'en 2021.

Errobi / Nive-Adour	Souraide
Soule-Xiberoa	Larrau Licq-Athérey Sainte-Engrâce
Garazi-Baigorri / Iholdy-Oztibarre	Bidarray Esterneçuby Irissarry Ossès Saint-Étienne-de-Baigorry Saint-Michel Saint-Jean-Pied-de-Port

Tableau n°7 : Liste des communes en convention de gestion par secteur

2. LA PRODUCTION D'EAU POTABLE

2.1 Les origines de l'eau

À ce jour la Communauté Pays Basque assure l'exploitation et la surveillance de **136 points de captage**. En 2020, une étude générale sur la ressource a été engagée afin de prioriser les actions à mener.

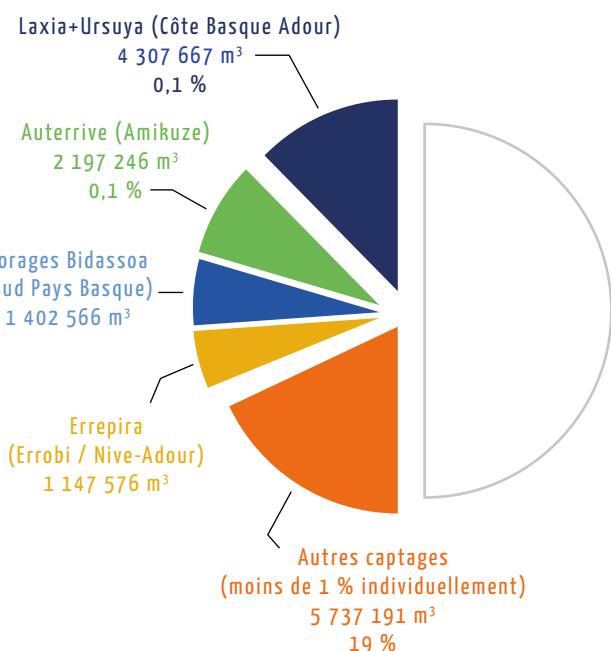
2.2 La protection des ressources

L'indice de protection de la ressource (**IPR**) traduit l'avancement des démarches administratives et de terrain mises en œuvre pour protéger les points de captage. Il est de 79 /100 (p. 13).

2.3 Les volumes prélevés

30,2 millions de m³ ont été prélevés et déclarés à l'Agence de l'Eau Adour-Garonne (**AEAG**). 50 % des prélèvements ont été effectués à partir d'eau souterraine : la Communauté Pays Basque cherche à accentuer ses efforts de protection sur le long terme des périmètres autour des captages. Les prélèvements d'eau souterraine ne nécessitent en général qu'une chloration avant une mise en distribution. Les eaux superficielles sont traitées par 5 usines.

EAUX SOUTERRAINES = 50 % DES PRÉLÈVEMENTS



EAUX SUPERFICIELLES = 50 % DES PRÉLÈVEMENTS

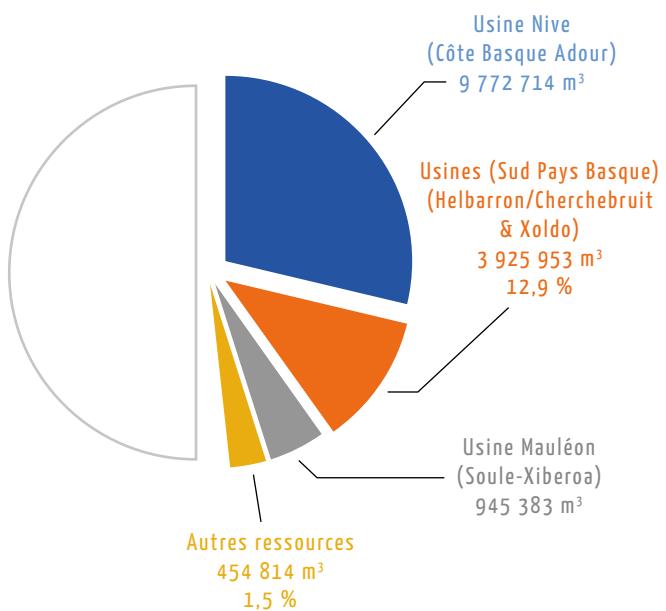


Figure n°4 : Répartition des volumes de prélèvements

2.4 Les volumes mis en distribution

La Communauté Pays Basque assure la production de l'intégralité de ses propres besoins. Néanmoins, afin d'assurer une sécurité d'approvisionnement, des échanges d'eau sont définis par convention avec le SYDEC (Syndicat d'équipement des communes des Landes).

VOLUMES MIS EN RÉSEAU		2018	2019	2020
• ORIGINE DE L'EAU POTABLE				
Volumes prélevés		25 982 634 m ³	29 226 864 m ³	30 210 822 m ³
Volumes produits et mis en distribution	A	25 264 168 m ³	28 128 626 m ³	28 831 754 m ³
Volumes importés (SYDEC+Navarrenx)	B	390 604 m ³	616 760 m ³	855 123 m ³
• DISTRIBUTION D'EAU				
Volumes exportés (SYDEC+Saleys)	C	477 613 m ³	545 163 m ³	833 587 m ³
Mise en réseau : D=A+B-C	D	25 177 159 m ³	28 200 223 m ³	28 853 290 m ³

Tableau n°8 : Évolution des volumes mis en distribution par la Communauté Pays Basque

3. LES VOLUMES EN DISTRIBUTION

3.1 La consommation d'eau potable sur le territoire

La mesure des consommations repose sur un parc de compteurs sur lequel des obligations de renouvellement permettent de garantir la qualité de facturation. A ce jour, environ 190 000 compteurs de facturation sont en service. Le taux de conformité du parc est évalué à 80 %. Il correspond aux compteurs de moins de 15 ans ajoutés à ceux de plus de 15 ans ayant été échantillonnés conformes. Le taux de renouvellement passe de 2,7 % en 2019 à 4% en 2020.

• 21,93 millions de m³ d'eau potable consommés facturés.

La consommation moyenne inclut tous les usages de l'eau qu'ils soient domestiques ou industriels. Elle est établie à environ 120 m³ par an et par abonné, soit une consommation moyenne de 191 litres par jour et par habitant desservi.

3.2 Les volumes d'eau perdue

La Communauté Pays Basque s'engage dans une gestion raisonnée des ressources. Aussi, elle cherche à limiter les pertes d'eau dans les réseaux. Cette maîtrise s'acquiert par une surveillance accrue du fonctionnement des réseaux (diagnostic permanent sur les secteurs sectorisés, recherche préventive et ponctuelle de fuite). Elle correspond aussi à une optimisation du fonctionnement des différents niveaux de pression et un renouvellement ciblé des équipements.

VOLUMES DISTRIBUÉS		2018	2019	2020
• VOLUMES COMPTÉS VC = VSC+VFC				
Volume de service comptabilisé	Vc	20 397 321 m ³	21 840 094 m ³	22 201 262 m ³
Volume comptabilisé abonnés facturés	Vsc	25 000 m ³	60 483 m ³	33 314 m ³
Volume comptabilisé abonnés dégrévés	Vfc 1	20 397 321 m ³	21 550 040 m ³	21 934 863 m ³
	Vfc 2		229 571 m ³	233 085 m ³
• VOLUMES NON COMPTÉS VNC = E+F	Vnc	385 190 m ³	204 728 m ³	317 098 m ³
Volumes non comptés	E	118 290 m ³	31 734 m ³	54 997 m ³
Volume de service estimé	F	266 900 m ³	175 994 m ³	262 101 m ³
• VOLUME AUTORISÉ : VA = VC+VNC	Va	20 782 511 m ³	22 044 822 m ³	22 518 360 m ³
• PERTE EN RÉSEAU : P = D-VA	P	4 394 648 m ³	6 155 401 m ³	6 334 930 m ³

Tableau n°9 : Évolution des volumes utilisés

4. LE FONCTIONNEMENT ET L'ENTRETIEN DU RÉSEAU

4.1 Le rendement du réseau

Intégré depuis 2012 au code de l'environnement, les pertes d'eau ne doivent pas dépasser 15 % (soit un rendement des réseaux de 85 %). Si l'indice linéaire de consommation (**ILC**) est inférieur à 100 m³/j/km, ces pertes d'eau ne peuvent dépasser 35 % ; ce calcul est exécuté sur chacune des unités de distribution.

Il est possible de suivre l'évolution des rendements de l'ensemble du territoire, comme des différents secteurs d'exploitation.

	Sud Pays Basque	Côte Basque-Adour	Errobi / Nive-Adour	Pays de Hasparren et de Bidache
ILC	17,2 m ³ /j/km	32,1 m ³ /j/km	11,4 m ³ /j/km	5,8 m ³ /j/km
Volume de perte	622 022 m ³	1 432 035 m ³	1 565 535 m ³	653 444 m ³
Rendement seuil	68 %	71 %	67 %	66 %
Indice linéaire de Perte	2,2 m ³ /j/km	5,1 m ³ /j/km	5,1 m ³ /j/km	1,8 m ³ /j/km
Rendement calculé	89 %	90 %	70 %	76 %

	Amikuze	Soule-Xiberoa	Garazi-Baigorri / Iholdy - Oztibarre	Communauté Pays Basque
ILC	4,0 m ³ /j/km	3,3 m ³ /j/km	4,0 m ³ /j/km	11,0 m ³ /j/km
Volume de perte	363 728 m ³	691 213 m ³	1 006 953 m ³	6 334 930 m ³
Rendement seuil	66 %	66 %	66 %	67 %
Indice linéaire de Perte	2,1 m ³ /j/km	2,2 m ³ /j/km	3,3 m ³ /j/km	3,4 m ³ /j/km
Rendement calculé	82 %	63 %	55 %	79 %

Tableau n° 10 : Rendements 2020 par secteur et pour le territoire de la Communauté Pays Basque

Dans le cadre de la maîtrise des fuites, sectorisé par des systèmes de comptage télésurveillés, 18 % du linéaire du réseau d'eau est en permanence suivi. Pour le reste du linéaire, 13 % ont été auscultés en 2020. Des efforts restent à déployer sur les secteurs Soule-Xiberoa et Garazi-Baigorri / Iholdy-Oztibarre pour améliorer les moyens de surveillance. La stratégie de gestion des pressions n'est pas pour l'heure engagée sur le territoire : un travail est actuellement mené sur la précision des informations du patrimoine exploité.

5. LA QUALITÉ DE L'EAU POTABLE

Des analyses et des contrôles permanents permettent de s'assurer de la qualité de l'eau. Une double surveillance est organisée :

- un contrôle sanitaire officiel réalisé par l'Agence Régionale de Santé (**ARS**), conformément à la réglementation en vigueur (code de la santé publique) 10 à 350 paramètres sont analysés ;
- un programme d'autosurveillance mené par chacun des opérateurs selon les caractéristiques de chaque système de distribution.

Il est à noter que dans bon nombre de petits systèmes de distribution, c'est le contrôle sanitaire qui permet de surveiller le bon fonctionnement de la distribution.

	2018	2019	2020
Bilan Bactériologique			
Nombre de prélèvements	1 190	1 211	1 287
Nombre de prélèvements NC	34	32	30
Tx de conformité	97,10 %	97,40 %	97,70 %
Bilan Physico-chimique			
Nombre de prélèvements	1 190	1 211	1 371
Nombre de prélèvements NC	14	8	16
Tx de conformité	98,80 %	99,30 %	98,80 %

Tableau n°11 : Suivi qualitatif ARS, tous services confondus

On peut noter une assez bonne qualité de l'eau distribuée sur le territoire.

Une amélioration légère des résultats est constatée en 2020 sur les paramètres bactériologiques par rapport à 2019.

Presque toutes les non-conformités détectées le sont sur les petites installations : des actions immédiates curatives ont permis de lever les anomalies. On en déduit surtout, d'une part la nécessité d'équiper les systèmes les plus sensibles de chloration garantissant une rémanence de la désinfection tout au long de la distribution, d'autre part celle de sécuriser le fonctionnement des systèmes de chloration par la mise en place d'équipements de surveillance à distance.



Pour tout savoir sur la qualité des eaux

- eaupotable.sante.gouv.fr
- nouvelle-aquitaine.ars.sante.fr

Le site internet de l'Agence Régionale de Santé (**ARS**) Nouvelle-Aquitaine fournit en effet les résultats des analyses effectuées sur l'ensemble du Pays Basque. L'agence édite un rapport annuel de ses contrôles disponible au téléchargement. Une note de synthèse est également envoyée avec la facture d'eau.



6. LES MISSIONS ANNEXES

6.1 L'instruction des demandes d'urbanisme

Les demandes d'urbanisme génèrent une activité quotidienne. Près de 4000 demandes ont été instruites afin de conseiller les pétitionnaires dans leurs démarches de raccordement aux réseaux publics d'eau potable et d'assainissement des eaux usées.

La défense extérieure contre l'incendie (DECI) reste une compétence communale mais il appartient au service d'eau potable de la Communauté Pays Basque d'apporter son expertise. Elle répond notamment aux interrogations concernant les capacités du réseau au regard des besoins et niveaux de défense possible pour chaque nouvelle opération ou projet d'urbanisme.

6.2 La défense extérieure contre l'incendie

La défense extérieure contre l'incendie (DECI) reste une compétence communale mais il appartient au service d'eau potable de la Communauté Pays Basque d'apporter son expertise. Elle répond notamment aux interrogations concernant les capacités du réseau au regard des besoins et niveaux de défense possible pour chaque nouvelle opération ou projet d'urbanisme.

Les contrôles obligatoires des points d'eau relèvent exclusivement du service DECI. Ils font l'objet d'une concertation avec les exploitants du réseau afin de maîtriser les risques de dégradation de la qualité de l'eau distribuée.

6.3 La vente d'eau en gros et prestations de service diverses

La défense extérieure contre l'incendie (DECI) reste une compétence communale mais il appartient au service d'eau potable de la Communauté Pays Basque d'apporter son expertise. Elle répond notamment aux interrogations concernant les capacités du réseau au regard des besoins et niveaux de défense possible pour chaque nouvelle opération ou projet d'urbanisme.

La Communauté Pays Basque participe aux interconnexions des réseaux avec le Sud des Landes et l'Espagne. A ce titre, des conventions définissent les conditions d'achat et de vente d'eau.

Pour les communes limitrophes d'Ance, Féas, Esquiule et Geüs d'Oloron, des prestations sont rendues pour l'exploitation des réseaux raccordés anciennement à ceux de l'agglomération. 

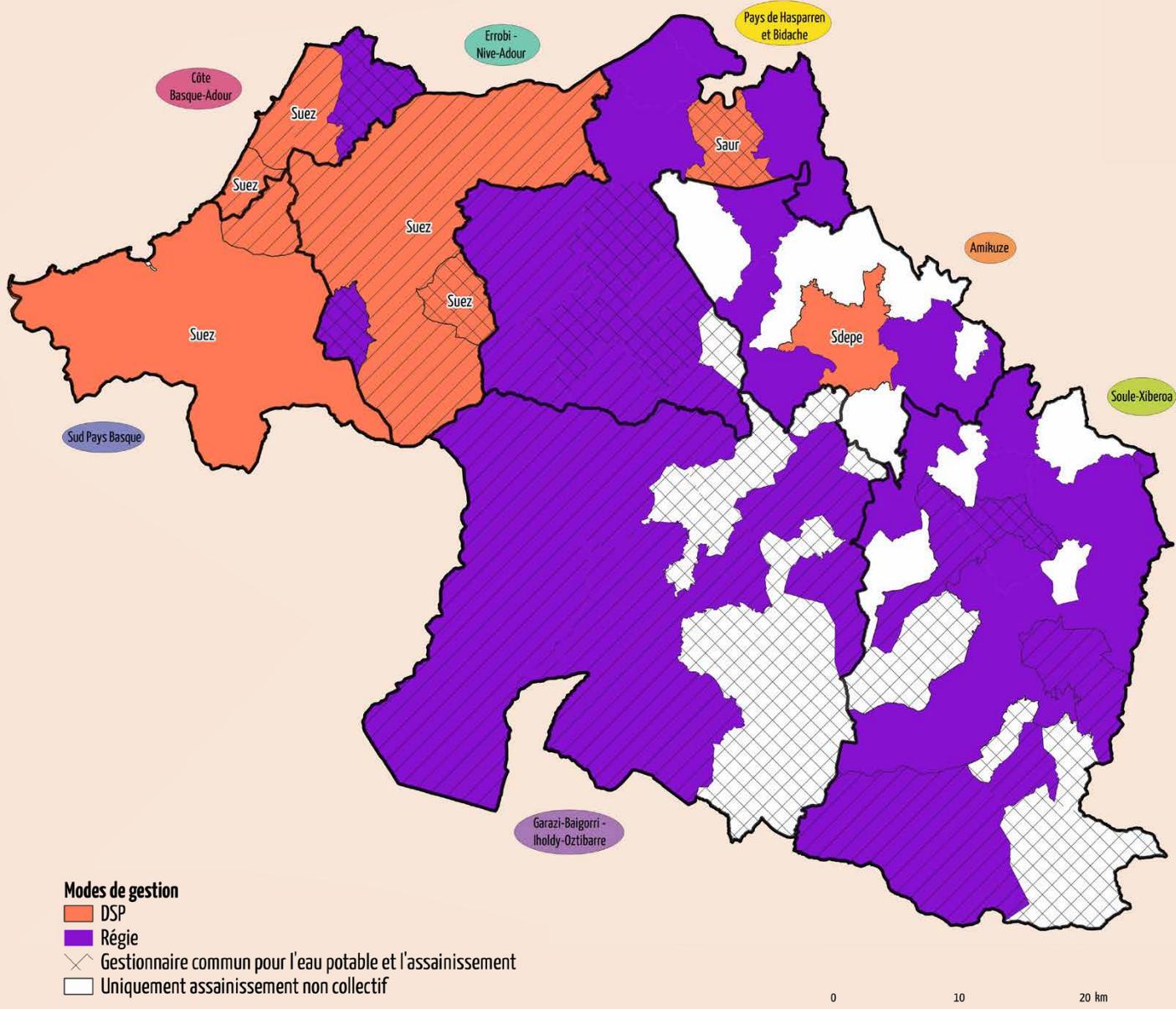


L'EXPLOITATION DES ÉQUIPEMENTS D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

L'assainissement collectif désigne le système dans lequel les eaux usées sont collectées et acheminées vers une station d'épuration (STEP) pour y être traitées avant d'être rejetées dans le milieu naturel.

La Communauté Pays Basque assure sur certains territoires l'ensemble des missions par ses propres moyens (gestion en régie directe) ou fait appel à des prestataires dans le cadre de contrats de prestations de service ou de délégation de service public (DSP).

MODES D'EXPLOITATION DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF AU 31 DÉCEMBRE 2020



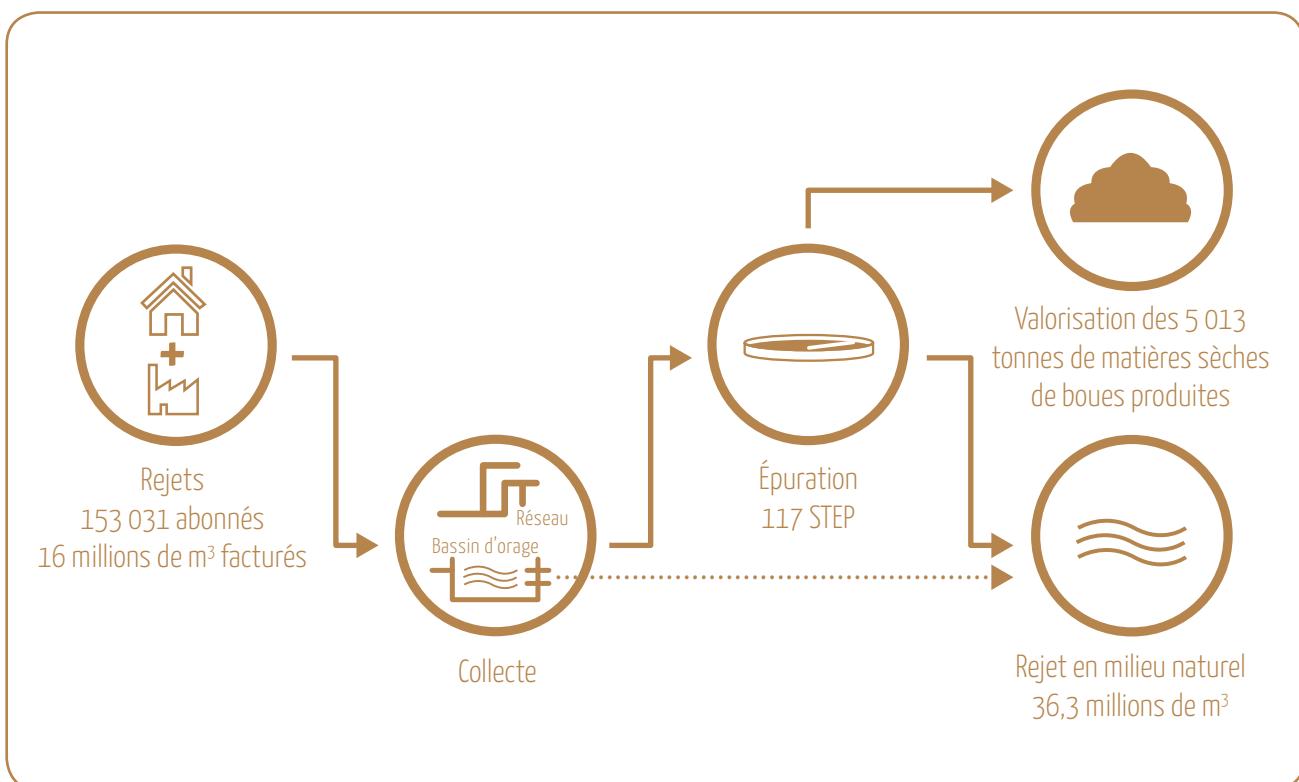


Figure n°5 : Traitement des rejets au sein des équipements d'assainissement collectif

Assainissement collectif		
Mode de gestion	Régie	Délégation
123 communes desservies	84 (68%)	39 (32%)
% Population desservie	1/3	2/3

+ de 80% des eaux usées des habitants sont traitées par des systèmes d'assainissement collectif

36,3 millions de m³ collectés en 2020

58 % de sur-volume de temps de pluie

90 % de volumes traités par les 15 STEP* de + de 10 000 EH

1 020 bilans 24 heures

86,7 % de conformité aux arrêtés d'autorisation (213 bilans non conformes*)

*La notion de non-conformité est explicitée à l'article 4.2 (p.34). Les non-conformités observées sur les bilans concernent principalement des dépassements des valeurs limites sans toutefois atteindre les valeurs rédhibitoires de traitement.

1. LES EXPLOITANTS DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT AU 31/12/2020

L'exploitation du service d'assainissement collectif couvre les besoins d'environ 261 000 habitants répartis sur 123 communes. La Communauté Pays Basque assure l'exploitation directe des équipements d'assainissement collectif de 84 communes, représentant 1/3 de la population desservie. Pour les 39 autres communes, elle contrôle 9 contrats de délégation de service public qu'elle a confiés à 3 entreprises différentes (SAUR, SDEPE et SUEZ).

L'exploitation de 9 communes en régie est assurée par les communes elles-mêmes sous forme de convention de gestion jusqu'en 2021.

Errobi / Nive-Adour	Souraïde
Garazi-Baigorry / Iholdy - Oztibarre	Bidarray Irissarry Ossès Estérençuby Saint-Michel

Tableau n°12 : Liste des communes en convention de gestion par secteur

Des systèmes de traitement individuels assurent en totalité l'assainissement des eaux domestiques pour les 35 communes restantes (p.38).

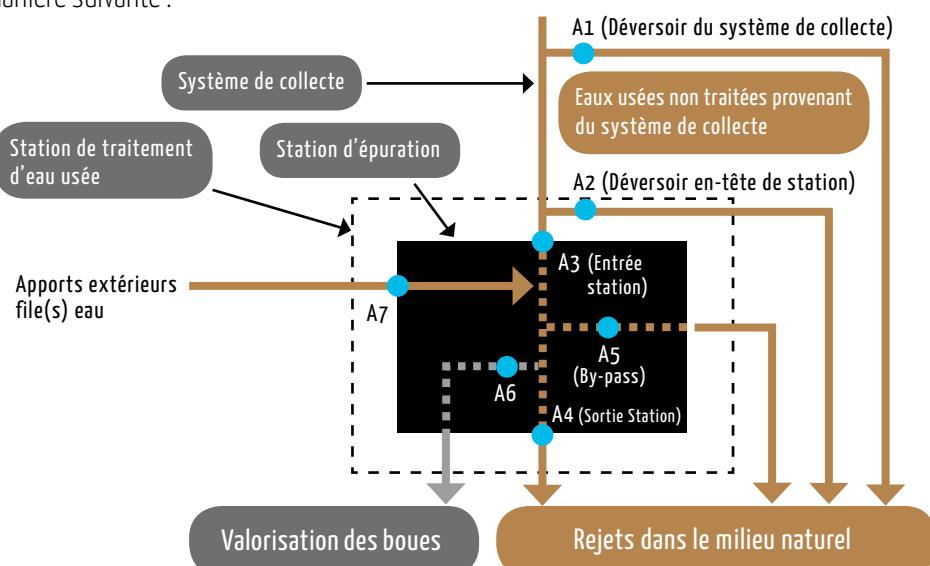
• Les évolutions au cours de l'année 2020

Errobi / Nive-Adour : la commune d'Espelette est depuis le 1^{er} janvier 2020 intégrée au contrat de DSP Errobi / Nive-Adour en assainissement collectif.

2. LA COLLECTE ET LE TRAITEMENT : UN COUPLE INDISSOCIABLE

Les rejets dans le milieu ne peuvent être maîtrisés qu'à la condition d'une parfaite coordination du fonctionnement en cascade des réseaux de collecte (en limitant les déversements d'eau partiellement ou pas traitées) et des stations d'épuration (en optimisant le traitement des effluents pour les rendre acceptable par le milieu naturel).

C'est pourquoi, la réglementation est venue modéliser les points de contrôles de chacun des 117 systèmes d'assainissement de la manière suivante :



L'indice de connaissance des rejets, défini à partir d'une évaluation croisée de la connaissance physique des déversements possibles, des charges en amont de chaque point, de l'équipement de surveillance des déversoirs, ainsi que du suivi de la pluviométrie, est à ce jour estimé à **38/120**. Cette valeur reste à consolider et son évolution à suivre dans le temps.

3. LA COLLECTE DES EAUX USÉES

3.1 La conformité de la collecte

Les réseaux sont construits pour canaliser les eaux usées et les eaux pluviales de façon séparative ou unitaire selon le territoire. Dans les deux cas, leur fonctionnement est très impacté par la pluviométrie.

- **Pour le réseau séparatif**, elle génère des flux qui ne sont pas toujours attendus dont les principales causes sont les mauvais raccordements des réseaux d'eaux pluviales ou encore le défaut d'étanchéité des réseaux qui laissent les eaux de nappe s'infiltrer (infiltration).

- **Pour les réseaux unitaires**, elle peut selon son intensité engorger les capacités des unités de traitement en aval.

La collecte des eaux usées s'effectue en écoulement libre (à la différence de l'eau potable qui s'effectue le plus souvent en pression), ce qui engendre des moyens de mesure très particuliers.

Dans un objectif de maîtriser les impacts des rejets, la réglementation impose des obligations de moyens sur les équipements de surveillance (appelée auto-surveillance), ainsi que des obligations de résultats notamment sur les concentrations et les flux maximum pouvant être rejetés selon les sensibilités des milieux récepteurs. Cette obligation qui s'imposait de manière très prégnante sur les stations d'épuration s'applique désormais aux réseaux de collecte en y intégrant le tandem « réseau de collecte-station d'épuration associée ».

C'est pourquoi, l'analyse des indicateurs réglementaires reflète de façon très précise la performance globale qui peut être attendue des exploitants.

Les services de la police de l'eau de la Direction départementale des territoires et de la mer (**DDTM**) évaluent les conformité de la collecte à partir des éléments principalement fournis dans le cadre de l'auto-surveillance de fonctionnement .

- **La conformité de la collecte ERU**

Elle illustre la capacité des réseaux, en dehors de situations inhabituelles, à acheminer les flux d'eaux usées, en limitant les déversements au milieu naturel, d'une part par temps sec et d'autre part, depuis le 1^{er} janvier 2019 par temps de pluie.

DDTM - EH - SISPEA - ERU - DO - DB05 > voir glossaire

- **Pour le temps sec**, les 26 systèmes d'assainissement > 2 000 EH évalués sont conformes puisque aucun déversement au point A1 (schéma p.32) n'est à déplorer. En effet, il est à ce jour attendu qu'en période sèche (au minimum 48 heures après la dernière pluie), aucun déversement sur le réseau ne soit constaté, sauf en cas de maintenance.

- **Pour le temps de pluie**, le taux de conformité globalisé (indicateur **SISPEA** P203.3) est déterminé à partir des conformités de chaque système proratisées au flux de pollution. Il permet d'évaluer le respect des maximums autorisés des déversements par la directive **ERU**.

Pour les 26 systèmes de plus de 2 000 EH évalués, au prorata de la charge entrante, **97,8 %** des flux sont collectés conformément aux exigences européennes (1 seul système non conforme).

- **La conformité de la collecte aux exigences locales**

Si les exigences européennes sont globalement atteintes, il n'en demeure pas moins que les prescriptions définies par les arrêtés préfectoraux locaux sont plus difficiles à tenir. En effet, sur 26 systèmes évalués localement, seulement 6 sont évalués conformes.

Le constat de ce taux engage la collectivité à mettre en place un plan d'actions global. En effet, elle agit sur plusieurs axes :

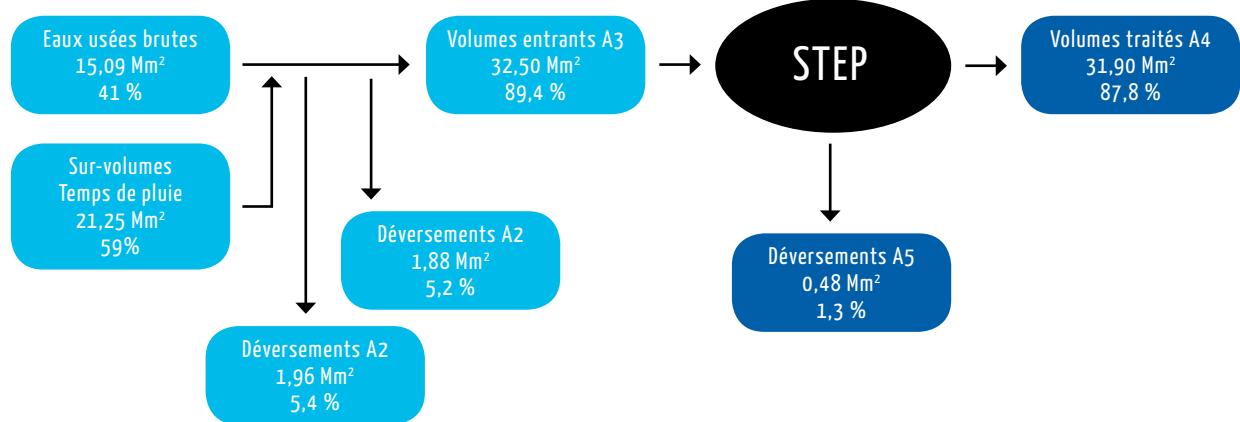
- structurer sa démarche d'amélioration par la mise en place du diagnostic permanent du fonctionnement des systèmes d'assainissement à l'échelle de son territoire ;
- mettre en place et contrôler le bon fonctionnement des équipements de mesure des surverses les plus importantes, notamment les déversoirs d'orage (**DO**) collectant une pollution supérieure à 2000 EH (soit 120 kg **DB05**/j) ;
- déterminer, pour chaque système, conjointement avec la police de l'eau, le critère d'évaluation des tolérances de déversement, parmi les trois possibles réglementairement ;
- étudier et concevoir des rétentions intermédiaires sur les réseaux afin de limiter les surcharges du réseau.

Il est à noter que c'est bien l'évolution de ces indicateurs de collecte qui importe avant leurs valeurs brutes, même si l'atteinte d'une valeur à 100% reste l'objectif absolu.

 **La maîtrise des effluents bruts avant traitement**
Outre les eaux usées domestiques ou assimilées domestiques (activités artisanales, etc.), le réseau communautaire accepte le traitement d'effluents industriels. Les raccordements d'effluents industriels sont autorisés par des conventions de rejets que l'agglomération souhaite à terme harmoniser.

3.2 L'exploitation du réseau

Il est estimé que 36,34 millions de m³ transitent par les réseaux d'assainissement collectifs.



En 2020, près de **58 % des volumes** transitant par les réseaux sont des sur-volumes (eaux pluviales dans les réseaux unitaires, eaux claires parasites de captage et d'infiltration).

Avertissement : les chiffres suivants sont issus d'historiques globalisés pour lesquels les données sont parfois indisponibles pour certains sites, ce qui vient fausser les calculs. Il s'agit donc d'indicateurs de tendance qui devront être affinés au fur et à mesure de l'amélioration de la métrologie et de la validation des données déployées sur le territoire.

3.3 L'entretien des réseaux

L'entretien préventif des réseaux en service participe à la maîtrise de la collecte. Un certain nombre d'indicateurs permettent d'appréhender la qualité des équipements qui sont mis à disposition des exploitants et les besoins d'adaptation de son entretien.

• En 2020 :

- **116 km** de réseaux ont été curés (6,1 % du linéaire) ;
- **43 km** de conduites ont fait l'objet d'une auscultation caméra afin de déterminer leur qualité et prévoir les travaux indispensables d'entretien, voire de renouvellement ;
- **180 casses** ont été recensées permettant de calculer un indice de réparation de 9,5 casses pour 100 km.

- **43 points noirs** sont recensés à ce jour (endroit du réseau nécessitant au moins deux interventions par an pour entretien : curage, lavage, mise en sécurité), soit un taux de 4,5 points noirs/100 km. Ces points font l'objet d'une attention particulière.

4. LA PERFORMANCE DU TRAITEMENT DES EAUX USÉES

4.1 Les volumes traités

Les volumes traités et rejetés au milieu naturel par les stations d'épuration (**STEP**) font l'objet d'une mesure (point réglementaire A4, schéma p.32). L'évolution des volumes est présentée dans le tableau ci-après :

2018	2019	220
31,8 M m ³	31,9 M m ³	31,9 M m ³

Tableau n°13 : Évolution des volumes traités par les stations d'épuration

Même si les volumes traités semblent stables, il est à ce jour encore difficile de se prononcer sur les évolutions constatées car elles dépendent de multiples facteurs qui ne peuvent être appréhendés qu'au regard d'une analyse pluri-annuelle (pluviométrie, consommations des foyers, etc.)

4.2 Trois indicateurs de conformité

Les 3 indicateurs de conformité concernant le traitement des effluents permettent d'analyser le bon fonctionnement des stations d'épuration. Ils sont tous les trois déterminés par les services de la police de l'eau de la Direction départementale

des territoires et de la mer (**DDTM**), à partir des éléments principalement fournis dans le cadre de l'auto-surveillance de fonctionnement.

• La conformité des performances de traitement ERU

Pour les 115 systèmes évalués en 2020, au prorata de la charge entrante, **85 %** des flux sont traités conformément aux exigences européennes (performance des eaux résiduaires urbaines **ERU** relaté par l'indicateur **SISPEA P205.3**)

La conformité à la directive européenne Eaux Résiduaires Urbaines (**ERU**) de 1991 est analysée en 2020, pour 115 systèmes.

Cette conformité vient vérifier que le traitement permet d'atteindre, pour un volume journalier entrant inférieur ou égal au débit de référence et hors situations inhabituelles, des rendements ou des concentrations prédéterminés pour les paramètres **DB05, DCO et MES** (de façon facultative) et que les by-pass en tête, comme au fil du traitement sont maîtrisés. Elle alerte sur les difficultés d'exploitation des ouvrages.

Une non-conformité de performance des eaux résiduaires urbaines pendant 3 années consécutives ou des by-pass non maîtrisés en tête comme au fil de l'eau, engendrent une non-conformité d'équipement. Elle reflète souvent une inadaptation des équipements.

► 7 stations d'épuration sont non-conformes.

► 3 stations font l'objet d'un pré-contentieux européen pour non-respect de la directive **ERU** : Archilua - Saint-Jean-de-Luz, Arcangues - Bassussarry et Viodos - Mauléon.

• La conformité des équipements de traitement ERU

Pour les 116 systèmes évalués, au prorata de la charge entrante, **84,2 %** des équipements sont conformes aux exigences européennes (indicateur **SISPEA P204.3**)

Une non-conformité de performance des eaux résiduaires urbaines **ERU** pendant 3 années consécutives ou des by-pass non maîtrisés en tête comme au fil de l'eau, engendrent une non-conformité d'équipement. Elle reflète souvent une inadaptation des équipements.

8 stations d'épuration sont non conformes sur les équipements.

• La conformité des performances de traitement aux exigences locales

Il est à noter que 68 % (37 sur 54) des stations d'épuration évaluées par la **DDTM** sont conformes aux exigences locales de traitement.

86,7 % des bilans 24H sont conformes aux exigences locales de traitement.

Pour les 27 stations d'épuration évaluées de plus de 2 000 **EH**, au prorata de la charge entrante, **90,8 %** des flux sont traités conformément aux exigences locales. (indicateur **SISPEA P254.3**)

La conformité aux exigences locales (arrêtés préfectoraux spécifiques) est évaluée pour chacun des 54 systèmes d'assainissement. Elle affine la première conformité de performance **ERU** puisqu'elle prend en compte des exigences de traitement locales plus fortes nécessitée par la sensibilité particulière du milieu récepteur des rejets.

Les non-conformités aux arrêtés concernent les stations d'épuration traitant plus de 10 000 **EH** (14 d'entre elles) ; celles entre 2 000 et 10 000 **EH** (5 **STEP**) comme celles moins de 2000 **EH** (16 **STEP**). Elles sont dues principalement au fonctionnement trop important des déversoirs d'orages sur les réseaux de collecte (A1, schéma p.32) et en amont immédiat des stations d'épuration (A2, schéma p.32), confirmant l'enjeu des actions à mener pour la réduction des eaux parasites pour l'ensemble des systèmes de la Communauté Pays Basque (p.12).

En outre, les rejets non conformes sont majoritairement dus aux dégradations des performances de traitement lors des épisodes pluvieux (effluent dilué et temps de séjour réduit) et ponctuellement à des insuffisances d'abattement du paramètre phosphore.

• Bilan des conformités

ERU 103/115 : 90 % des systèmes
LOCAL 103/115 : 47 % des systèmes

4.3 La production des boues

Les boues produites dans les stations d'épuration collectives résultent de la mise en œuvre de techniques d'assainissement visant à réduire les quantités de matières solides et de contaminants dans les eaux urbaines résiduaires. Leur gestion passe par la valorisation de leur potentiel agronomique ou énergétique en veillant à l'absence d'effets néfastes sur l'environnement.

- En 2020, 28 114 tonnes de boues brutes ont été produites et en totalité valorisées selon une filière conforme (soit 5 013 TMS).

En raison de la crise sanitaire, le principe de précaution a engagé la Communauté Pays Basque à revoir ses filières de valorisation. C'est pourquoi, seul 4 % des boues (16 % en 2019) ont fait l'objet d'un épandage. 96 % ont été valorisé en compostage normalisé (produit fini utilisable en agriculture).

- La production des boues est issue à près de 91 % des plus grosses stations d'épuration de plus de 2 000 EH.

Il est à noter que les stations d'épuration implantées sur les communes de Bayonne, d'Anglet et de Biarritz ont généré à elles seules plus de 41 % de la production des boues du territoire.

5. UN DIAGNOSTIC PERMANENT

Le diagnostic permanent est un dispositif d'amélioration continue qui vise à orienter le programme d'exploitation et d'investissement pour réduire l'impact du système d'assainissement sur le milieu récepteur, avec une périodicité au moins annuelle.



L'article 12 de l'arrêté du 21 juillet 2015 rend obligatoire la mise en place d'un diagnostic permanent pour les systèmes d'assainissement de plus de 10 000 EH au plus tard au 31 décembre 2020.

Le projet de diagnostic permanent de l'agglomération vise à mettre en place :

- le suivi des systèmes d'assainissement par un bilan de fonctionnement en ligne, actualisé de manière automatisée à partir des données temps réel et métiers ;
- la production à la demande de bilan événementiels de pluie ou d'incident ;
- la production de bilans d'auto-surveillance réglementaires périodiques au format **SANDRE** à partir des données générées automatiquement et validées par chaque exploitant ;
- la production d'indicateurs de suivi permettant l'évaluation des actions du service, la mesure des écarts aux objectifs et la proposition d'actions d'amélioration : ces indicateurs intègrent les indicateurs **SISPEA** concernés et les informations nécessaires à la production du présent rapport.

Ce projet a fait l'objet d'une délibération au Conseil Permanent du 09/02/2020 afin de consolider le programme pluri-annuel d'investissement. Des premiers bilans devraient être formalisés en 2021.

5.1 Contrôle des équipements d'autosurveillance

Les flux d'informations d'auto-surveillance issus des régies et des délégations de service publics (**DSP**) sont centralisés et transmis selon le format **SANDRE** à la police de l'eau.

En complément des contrôles déjà effectués, le premier diagnostic des dispositifs d'auto-surveillance est mis en place en 2020 sur les 169 déversoirs d'orages (**DO**) de type A1.

Les résultats pour 2021 aboutissent à la validation d'un programme d'amélioration pour 21 systèmes sur les 27 audités : 10 dans la maîtrise documentaire et 11 dans la mise en place d'équipements complémentaires nécessaires à l'acquisition des données de base du diagnostic permanent.

5.2 Recherche de substances dangereuses

Afin de prévenir d'éventuelles pollutions des milieux, la Communauté Pays Basque a engagé en 2020 des campagnes de mesures de substances définies par la directive européenne cadre pour l'eau, en entrée comme en sortie des 11 stations d'épuration de charge raccordée de plus de 10 000 EH.

Ces mesures feront l'objet d'un diagnostic amont en 2021 afin de comprendre et de localiser les sources d'émissions et de proposer un plan de réduction.

Le Réseau OBÉPINE.

L'Agglomération Pays Basque a participé en 2020 au réseau OBÉPINE (Observatoire Épidémiologique dans les eaux usées), qui expérimentait la possibilité de tracer dans les eaux usées la présence de traces du virus de la COVID19 afin d'anticiper l'évolution de la propagation de la maladie. Ainsi, dans le courant de l'été 2020, 4 Stations d'épuration ont fait l'objet d'un suivi porté par la région Aquitaine : Anglet, Biarritz, Guethary et Hendaye. Seule la station d'épuration d'Anglet continuera à être intégrée au réseau de suivi national.

6. LA MAÎTRISE ÉNERGÉTIQUE

Impliquée au même titre que les autres directions dans l'engagement de la Communauté Pays Basque pour un plan climat ambitieux, la Direction générale adjointe Eau, littoral et milieux naturels met en œuvre des outils de suivi des consommations énergétiques. Ces indicateurs devront à terme permettre de prendre des dispositions techniques efficaces pour conjuguer performance des installations et réduction des impacts énergétiques.

Domaine	2018		2019		2020	
Consommation annuelle d'énergie	38 848 069 kWh		39 450 163 kWh		41 314 806 kWh	
Usine + Réseau d'eau potable	29 %	11 454 190 kWh	33 %	12 844 888 kWh	33 %	13 653 923 kWh
Réseau d'assainissement	71 %	8 149 162 kWh	67 %	7 664 952 kWh	67 %	8 543 429 kWh
Stations d'épuration		19 244 717 kwh		18 940 323 kwh		19 117 454 kwh
Coût annuel d'énergie	1 989 510 € HT		2 923 576 € HT			
Usine + Réseau d'eau potable	43 %	862 494 € HT	30 %	878 863 € HT		
Réseau d'assainissement	57 %	578 486 € HT	70 %	1 323 463 € HT		
Stations d'épuration		548 530 € HT		721 250 € HT		
Volume prélevé	25 982 634 m ³	29 226 864 m ³		30 268 101 m ³		
Nombre d'habitants desservis	299 224 hab	308 323 hab		320 899 hab		
Consommation / Prélèvements	0,44 kWh/m ³	0,44 kWh/m ³		0,45 kWh/m ³		
Ind 28a Cit'ergie (conso°/habitant)	38,3 kWh/hab	41,7 kWh/hab		42,5 kWh/hab		
Ind 28b Cit'ergie (rendement eau potable)	83 %		79 %		79 %	
Volume collecté par les réseaux	34 792 327 m ³	36 109 367 m ³		36 349 297 m ³		
Consommation Réseaux / Volumes collectés	0,26 kWh/m ³	0,21 kWh/m ³		0,24 kWh/m ³		
Volume entrant STEP	31 888 315 m ³	32 090 631 m ³		32 507 126 m ³		
Consommation STEP / Volume entrant	0,60 kWh/m ³	0,59 kWh/m ³		0,59 kWh/m ³		
Charge de DB05 éliminée	Non connu	6 436 785 Kg DB0e		6 491 060 Kg DB0e		
Ind. 29 Consommation STEP / DB05 éliminé	Non connu		2,94 kWh/Kg DB0e		2,95 kWh/Kg DB0e	

Tableau n°14 : Evolution des consommations énergétiques
DDTM -ERU -SISPEA -ERU - EH - DB05 - DCO - MES - STEP > voir glossaire



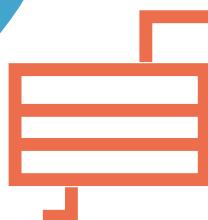
L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Lorsqu'un immeuble n'est pas desservi par le réseau public d'assainissement collectif, le traitement des eaux usées qu'il produit est assuré par une installation privée d'assainissement individuel dont le propriétaire assure l'entretien régulier et le bon fonctionnement.

Dans un souci de maîtrise de la pollution diffuse du milieu naturel et des nuisances localisées, le législateur a imposé aux collectivités locales de se doter d'un service public d'assainissement non collectif (SPANC). C'est ainsi que depuis le 1^{er} janvier 2018, la Communauté Pays Basque est chargée de contrôler les installations d'assainissement non collectif du territoire et d'informer l'ensemble de ses usagers.

**Assainissement
non collectif**

**100%
régie**



23 467
Installations

72 % d'installations sans danger
sanitaire ou environnemental

1 440 contrôles réglementaires :

- **730** contrôles de conception
- **220** contrôles d'exécution
- **191** contrôles de bon fonctionnement
- **299** contrôles dans le cadre d'une vente

1 063 avis sur demande d'urbanisme

1. PÉRIMÈTRE DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Le service public d'assainissement non collectif (SPANC) exerce **obligatoirement** deux missions :

- le contrôle de conception et d'exécution des travaux des installations d'assainissement non collectif neuves ou à réhabiliter ;
- le contrôle de fonctionnement et d'entretien des installations en service.

Il assure également **de façon facultative**, à la demande du propriétaire et à ses frais :

- l'entretien des installations et le traitement des matières de vidange ;
- la coordination des travaux de réhabilitation des installations sur la base exclusive des critères de sélection définis par l'Agence de l'Eau Adour-Garonne (**AEAG**).

Les agents du service public ne contrôlent que les installations d'assainissement non collectif des eaux usées domestiques ou des eaux usées non domestiques assimilées domestiques (définition réglementaire). La Communauté Pays Basque s'attache à fournir les informations générales et des conseils particuliers aux usagers des systèmes d'assainissement non collectif.

La réglementation actuelle en matière d'assainissement non collectif priorise l'action des pouvoirs publics sur les situations présentant un enjeu fort sur le plan sanitaire ou environnemental. L'objectif est d'atteindre le meilleur ratio coût-efficacité collective. Les transactions immobilières sont considérées comme un vecteur de remise à niveau du parc d'installations.

En 2020, près de **23 400** installations d'assainissement non collectif étaient réparties sur les 158 communes du territoire de la Communauté Pays Basque. Le nombre d'habitants desservis par le service public d'assainissement non collectif est estimé à **59 700**, soit environ **18 %** de la population.

L'indice de mise en œuvre du service public d'assainissement non collectif (**IMOANC**) permet d'apprecier l'étendue des prestations assurées par le service. Il témoigne de la participation du service à la maîtrise des pollutions domestiques dans les zones non desservies par l'assainissement collectif. En 2020, il est de **130 points sur 140**.

2. BILAN DES ACTIVITÉS

Le contrôle des installations d'assainissement non collectif neuves ou à réhabiliter consiste en :

- un examen préalable de la conception au cours duquel le service public d'assainissement non collectif peut fixer des prescriptions techniques pour les études des sols ou le choix de la filière en vue de l'implantation ou de la réhabilitation d'une installation (contrôle de conception) ;
- une vérification de l'exécution des travaux qui évalue la conformité de l'installation au regard des prescriptions réglementaires (contrôle d'exécution).



Il est à noter que le contrôle de conception est indépendant des procédures d'urbanisme. Il appartient au maître d'ouvrage de solliciter le service public d'assainissement non collectif en amont du dépôt de sa demande de permis de construire ou d'aménager car le délai d'instruction n'inclut pas l'examen préalable de conception ni la fourniture de l'attestation de conformité.

L'avis du Service public d'assainissement (SPANC) a été sollicité sur **1 063** demandes d'urbanismes.

En 2020, **730** contrôles de conception ont été réalisés et **220** contrôles d'exécution ont pu être effectués.

Le contrôle des installations existantes autres que neuves ou à réhabiliter consiste en :

- un contrôle périodique de fonctionnement : la vérification périodique du fonctionnement et de l'entretien des installations, au moins 1 fois tous les 8 ans ;
- un contrôle administratif : la vérification annuelle des modalités et des résultats d'exploitation et d'auto-surveillance transmis par le propriétaire chaque année dans le cas des installations d'assainissement non collectif de plus de 20 Équivalent-Habitant (**EH**).

En 2020, **191** contrôles périodiques de fonctionnement ont été réalisés.

299 contrôles ont été effectués dans le cadre d'une vente. Le code de la construction et de l'habitation prévoit l'obligation de produire un rapport de contrôle des installations d'assainissement non collectif datant de moins de 3 ans.



La crise **COVID** a très fortement impacté l'activité du service public d'assainissement non collectif et plus particulièrement celle du contrôle périodique. En effet, la Communauté Pays Basque a limité les interactions avec les habitants pendant les périodes de confinement. C'est pourquoi, seulement 7 % des contrôles de bon fonctionnement attendus annuellement ont été réalisés en 2020.

Les missions facultatives

Les missions facultatives recouvrent principalement les prestations proposées pour l'entretien ou l'assistance à l'entretien des installations. Certains contrats associés à ces prestations d'entretien sont arrivés à échéance. Une consultation à l'échelle du Pays Basque est envisagée pour 2021.

Aucun nouveau programme de réhabilitation n'a été engagé en 2020.



Depuis le 1^{er} juillet 2020, un **nouveau règlement** définit les règles d'usage du service d'assainissement non collectif. Il est disponible sur le site de la Communauté Pays Basque.

- en dehors de cette zone :
- les installations non conformes présentant également un défaut de sécurité sanitaire (exemple : contact direct avec des eaux usées brutes ou prétraitées) ou un défaut de structure ou de fermeture des ouvrages (exemple : corrosion massive des tampons de la fosse) ;
- les installations non conformes situées à moins de 35 m en amont hydraulique d'un puits privé déclaré utilisé pour l'alimentation en eau potable.

En 2020, le taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif est évalué à 72 %. Cet indicateur est à considérer avec précaution : il sera à consolider sur les exercices à venir.

3. TAUX DE CONFORMITÉ DES DISPOSITIFS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Le taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif est défini réglementairement. Il prend en compte la somme des installations d'assainissement non collectif dont la réalisation des travaux a été contrôlée conforme ou dont le contrôle de fonctionnement a conclu à l'absence de danger sanitaire ou de risque avéré pour l'environnement. Il est rapporté au nombre total d'installations au 31/12/2020. Cette définition traduit l'esprit de pragmatisme technico-économique du dernier arrêté ministériel portant sur la mission de contrôle des installations d'assainissement non collectif.

Les installations d'assainissement non collectif pour lesquelles un danger sanitaire ou un risque environnemental a été constaté sont :

- en zone à enjeu sanitaire ou environnemental, toutes les installations non conformes ;



LES USAGERS

Dans un souci permanent d'assurer l'égalité de traitement de l'ensemble des usagers des services et de garantir la plus grande proximité, c'est en s'appuyant sur les secteurs d'exploitation que la Communauté Pays Basque a mis en place une démarche de coordination dédiée à la relation à l'usager. Elle poursuit en 2020, son action d'harmonisation des modalités de gestion quotidienne des demandes de la population, quel que soit l'exploitant du service concerné.



**8 points d'accueil des usagers assurés
par la Communauté Pays Basque**

**5 délégataires accueillant dans leurs locaux :
Agur, Lagun, SAUR, SDEPE, Suez**



Eau potable

158 communes

184 974 abonnés



Réclamations pour 1000 abonnés
► 5,4

Données spécifiques
► 1,4 interruptions/1000 abonnés

Qualité de service
► 100% de mise en service sous 3 jours ouvrables



Assainissement collectif

121 communes

153 031 abonnés



Réclamations pour 1000 abonnés
► 4,3



Assainissement non collectif

158 communes

23 467 installations

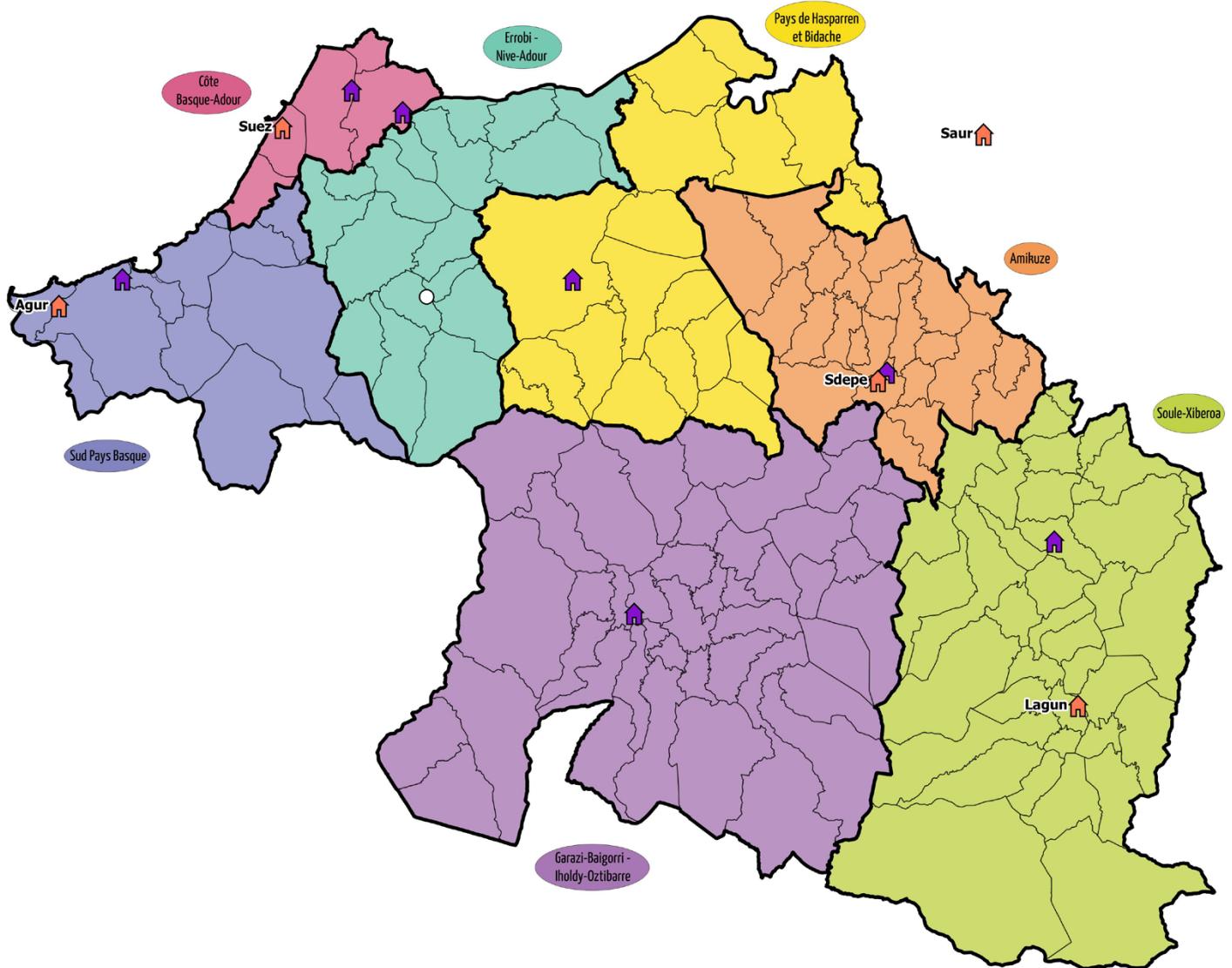


depuis le 1er juillet 2020

2 règlements de service relativi l'un au service d'eau potable et l'autre à celui de l'assainissement s'appliquent sur l'ensemble du territoire quel que soit le mode de gestion



IMPLANTATION DES ACCUEILS DES SERVICES D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT (INTÉGRANT LES ACCUEILS DES DÉLÉGATAIRES)



Accueil du public

○ Siège de la direction de l'eau

▲ Accueil de proximité pour les services en régie

■ Accueil des services en délégation

0 10 20 km

1. LA POPULATION DESSERVIE ET LE NOMBRE D'USAGERS

En 2020, la population totale des 158 communes du Pays Basque était de 320 899 habitants (données INSEE). Ce nombre est à distinguer du nombre d'habitants qui sont desservis par les services d'eau potable et d'assainissement, comme du nombre d'abonnés desservis.

En effet, la notion de **population desservie** permet d'apprécier, sur la base de la population permanente et saisonnière des communes, le nombre d'habitants ayant accès, selon le cas, à un réseau de distribution d'eau potable et/ou de collecte d'eaux usées. Pour l'assainissement non collectif, il prend en compte le nombre d'habitants situés en zonage d'assainissement non collectif.

Le nombre d'abonnés correspond quant à lui au comptage réel des contrats pour lesquels un service est rendu. Par conséquent, un abonné peut correspondre à un foyer seul, à plusieurs logements notamment dans le cas d'immeubles non individualisés, ou encore à des activités commerciales, artisanales ou industrielles.

Couvrant désormais l'ensemble du territoire du Pays Basque, le service d'eau potable comptabilise au 31/12/2020, **184 574** abonnés, celui de l'assainissement collectif **153 031**. Le service d'assainissement non collectif comptabilise **23 467** installations.

2. DES SERVICES DE PROXIMITÉ

Pour toute question relative aux services d'eau potable et d'assainissement, l'usager est invité à prendre contact avec l'exploitant (coordonnées rappelées sur chaque facture). Selon la commune et la compétence, le mode de gestion du service est différent.

13 points d'accueil sont répartis sur le territoire : 9 points sont gérés en régie et 5 en délégation de services publics (**DSP**). En collaboration avec la Mission Accessibilité de la Communauté Pays Basque, un recensement a débuté pour dresser un constat de l'état de l'accessibilité des différents bâtiments et locaux de la collectivité.

Outre l'aspect réglementaire concernant l'accessibilité physique, la Commission accompagne également les initiatives concernant l'accessibilité numérique et organise

des formations de sensibilisation à l'accueil des personnes en situation de handicap.

Les partenaires délégataires offrent depuis plusieurs années des commodités dématérialisées via des plateformes dédiées et la Communauté Pays Basque envisage de créer une agence en ligne.



Lors des périodes successives de confinement total ou partiel, les interventions techniques indispensables ont été maintenues dans le respect des mesures sanitaires de protection des usagers et des agents. La relève à pied a été remplacée : soit les abonnés ont réalisé eux-mêmes la relève de l'index de leur compteur pour une facturation au plus juste de leur consommation, soit une relève estimée a été proposée.

Le site internet de la Communauté Pays Basque dispose actuellement d'une rubrique EAU. Cet outil d'information générale présente les compétences et démarches liées au grand cycle de l'eau. Des actualités des services de l'eau et de l'assainissement y sont relayées. Le site internet fournit donc toutes les informations utiles pour faciliter les démarches des usagers. Il met à disposition numériquement les principales publications (**RPQS**, règlements de service, ...). Un formulaire de contact est également disponible pour toute question.

Une **commission consultative des services publics locaux** (CCSPL) se réunit au moins une fois par an. Elle intègre des représentants des associations d'usagers ou de protection de l'environnement (UFC Que choisir, CADE, SEPANSO, etc.). Elle donne un avis sur l'évolution des modes de gestion et est informée des activités des services. Elle s'est réunie le 10 novembre 2020 pour formuler un avis sur les évolutions des périmètres de délégation.

Pour l'**information de proximité** concernant toute perturbation du fonctionnement des services, les exploitants veillent à informer au plus tôt les usagers de ces événements ponctuels. Des lettres d'informations type « flash infos » sont rédigées avec les communes concernées et distribuées dans les boîtes aux lettres. Une information dynamique peut être également transmise par SMS ou par messagerie électronique quand les usagers l'ont souhaité et que l'exploitant en a les moyens techniques.

La collectivité et ses délégataires mettent également en œuvre des outils de prise en charge de toutes les réclamations. Il s'agit d'améliorer le circuit de réponse mais aussi de permettre une évolution au service de la qualité de service rendu. En 2020, 1659 réclamations écrites ont été comptabilisées.

• EAU POTABLE

Nombre de réclamations en EAU POTABLE Hors prix	
La qualité de l'eau (eau blanche, eau sâle, goût, ...)	118
La qualité de fonctionnement du réseau (arrêt d'alimentation, dégât des eaux en domaine privé, ...)	302
La relation clientèle (contrat, facturation, ...)	576
TOTAL	996
Nombre d'abonnés	184 974
Nombre de réclamations/1000 abonnés	5,4

Tableau n°15 : Nombre de réclamations EAU POTABLE Hors prix

• ASSAINISSEMENT

Nombre de réclamations en ASSAINISSEMENT Hors prix	
La qualité de l'eau (odeur, bruit, ...)	46
La qualité de fonctionnement du réseau (débordement en domaine privé, ...)	14
La relation clientèle (contrat, facturation, ...)	603
TOTAL	663
Nombre d'abonnés	153 021
Nombre de réclamations/1000 abonnés	4,3

Tableau n°16 : Nombre de réclamations en ASSAINISSEMENT Hors prix

3. DES NOUVEAUX RÈGLEMENTS DE SERVICE

Depuis le 1^{er} juillet 2021, deux nouveaux règlements relatifs l'un au service d'eau potable et l'autre à celui de l'assainissement s'appliquent sur l'ensemble du territoire quel que soit le mode de gestion.

Cette harmonisation s'est concrétisée par une notification individuelle à chaque abonné.



Modalité d'envois des règlements

46 % par mail, 23 % par SMS et 31 % par courrier.

Pour plus d'information concernant les termes de ces règlements : voir le site de la Communauté Pays Basque.

Pour le paiement des factures, les différents types de paiement automatique (prélèvement à l'échéance, prélèvement mensuel, TIP) ont été mis en place sur la majorité du territoire que la gestion soit en régie ou en délégation.

Les familles en difficultés financières ont pu solliciter leurs exploitants pour trouver une assistance adaptée pour le paiement de leurs factures. C'est ainsi que :

- 97 abonnés à l'eau potable et 38 pour l'assainissement collectif ont pu bénéficier du dispositif fonds de solidarité logement (FSL) ;
- 31 remises gracieuses ont été accordées pour des foyers qui ne répondait pas aux critères du dispositif FSL.

De plus, pour favoriser l'accès à l'eau pour tous, et notamment pour les plus démunis, la loi Brottes de 2013 avait ouvert la possibilité d'expérimenter la tarification éco solidaire. La loi des finances de 2019 a prorogé jusqu'en 2021 cette disposition pour les collectivités déjà participantes.

4. LES FACTURES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT

Les règlements de service définissent les modalités de facturation des prestations. Ils précisent également l'ensemble des voies de recours en cas de difficultés de paiement.

Pour l'ensemble des territoires exploités en régie, une application informatique unique permet une facturation maîtrisée malgré la diversité tarifaire actuelle.

Un tel dispositif existe aujourd'hui sur le secteur de Bayonne et du Boucau. Il se traduit par l'application de tarifs réduits sur les parts fixes et les parts variables de l'eau et par une incitation à économiser l'eau (distribution de kit d'économie d'eau) pour les foyers dont les revenus ne dépassent un seuil fixé pour l'octroi d'une aide sur l'énergie.

- À Bayonne, 1 846 familles ont pu bénéficier du dispositif, dont 91 % d'usagers directement abonnés au service et 14% de familles payant l'eau dans leurs charges collectives. L'aide globale est de 87 757 € TTC, soit une assistance moyenne ramenée à l'année de 30 € TTC par famille.
- Au Boucau, 184 foyers ont bénéficié de l'abattement de l'abonnement, représentant un montant global de 5 241 € TTC pour ce territoire. L'aide ramenée à l'année est de 28 € TTC par famille.



LES MOYENS FINANCIERS

Le présent chapitre a pour ambition de rendre compte des moyens financiers déployés en 2020. Adossés à l'évolution des compétences de la Communauté Pays Basque, ils permettent le bon fonctionnement et la qualité des réalisations.

Aux côtés d'un budget principal, des budgets annexes sont établis avec leur dépenses et recettes selon une nomenclature comptable spécifique. Celle-ci est imposée aux services d'eau et d'assainissement par l'instruction comptable M49.

1. PRINCIPES GÉNÉRAUX

Les services d'eau potable et d'assainissement sont des Services Publics à Caractère Industriel et Commercial (**SPIC**) par qualification légale. À ce titre, le régime budgétaire et comptable est spécifique. C'est ainsi que les services publics d'eau et d'assainissement doivent respecter les deux principes suivants :

- le budget de chaque **SPIC** doit être équilibré en recettes et en dépenses (art.L.2224-1 du CGCT) et faire l'objet d'un budget et d'une comptabilité distincts de ceux de la collectivité de rattachement ;
- le financement de chaque **SPIC** doit être assuré essentiellement par l'usager, dans un cadre prenant en compte la valeur économique du service rendu.

Ces principes directeurs, propres aux **SPIC**, ont pour effet d'imposer à la Communauté Pays Basque la création et la gestion de 7 budgets annexes pour l'eau potable et l'assainissement : 3 pour la gestion en régie des services d'eau potable d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif, 2 pour les délégations de service public (**DSP**) avec droits à déduction de la TVA et 2 pour les délégations de service public (**DSP**) sans droits à déduction de la TVA, sur les compétences en eau potable et en assainissement collectif.



Transfert de droit à déduction de la TVA

Les collectivités qui, pour l'exploitation d'un service public en délégation mettent à disposition de l'exploitant les investissements qu'elles ont réalisés, sont assujetties à la TVA lorsque cette mise à disposition intervient à titre onéreux. Antérieurement, elles étaient considérées comme intervenant en tant qu'autorité publique et non assujetties à ce titre. Par conséquent, ces collectivités peuvent déduire la TVA grevant les dépenses engagées pour la réalisation de cette activité selon les modalités prévues par le droit commun. La procédure de transfert est désormais limitée aux seules hypothèses dans lesquelles les investissements sont mis à la disposition du délégataire à titre gratuit ou contre une redevance trop faible pour établir un lien direct entre la rémunération et la mise à disposition.

Ces règles s'appliquent depuis le 1^{er} janvier 2014 avec certaines mesures de transition pour les redevances afférentes à des contrats conclus avant cette date.

Ces différents budgets sont soumis à un plan comptable spécifique conforme à la classification définie par l'instruction **M49**.

	Type	Périmètre
Eau potable	BA 20	Régie
	BA 21	DSP
	BA 22	DSP avec déduction droits à TVA
Assainissement collectif	BA 23	Régie
	BA 24	DSP
	BA 25	DSP avec déduction droits à TVA
Assainissement non collectif	BA 23	Régie

Tableau n°17 : Typologie des budgets annexes



M49

Le plan de comptes est une adaptation conforme du plan comptable général de 1999 (PCG), intégrant certaines spécificités des services d'eau et d'assainissement (article 52 du décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962).

Il est présenté selon une structure décimale en huit classes de comptes :

- **comptes de bilan** (classe 1 = comptes de capitaux ; classe 2 = comptes d'immobilisation ; classe 3 = comptes de stocks et en cours ; classe 4 = comptes de tiers ; classe 5 = comptes financiers). Ils retracent le patrimoine du service et permettent d'apprécier son évolution (actif), ainsi que la manière dont sa situation financière se trouve affectée par les résultats de son activité et par la composition de son financement (passif).

- **comptes de résultat** (classe 6 = comptes de charges et classe 7 = comptes de produits). Le compte de résultat distingue les charges et les produits. Il permet d'apprécier l'activité du service au cours de l'exercice concerné.

- **comptes spéciaux** (classe 8). Les comptes spéciaux ont pour objet de présenter des informations que ne donne pas la comptabilité générale.

- **comptes analytiques** (classe 9). Lorsque le service a choisi de tenir sa comptabilité analytique en utilisant les comptes de la classe 9, les opérations sont enregistrées dans ces comptes selon les critères qui lui sont propres.

Enfin, la réglementation impose que chaque service public d'eau et d'assainissement dispose de son propre compte de disponibilités au Trésor (instruction n° 01-049-MO du 17 mai 2001 et circulaire n° NOR/INT/B/89/00169/C du ministère de l'intérieur publiée en annexe de l'instruction n° 89-68 MO du 19 juillet 1989).

2. LA BALANCE DES COMPTES

2.1 Les capacités budgétaires

Les comptes dégagent un résultat d'exploitation qui permet d'autofinancer les investissements et de rembourser les emprunts.

Les récapitulatifs de l'exécution budgétaire ci-dessous retracent les mouvements financiers pour les trois compétences. Les flux inter-budgets liés aux changements de mode de gestion et/ou fin de contrat limite l'intérêt du calcul de l'épargne brute par budget et toute analyse financière de cet exercice. Il est cependant possible de constater les résultats des différents budgets comme précisés dans les tableaux ci-dessous. L'intégralité des mouvements budgétaires est disponible en annexes (p.68).

• La compétence eau potable

Équilibre des dépenses et recettes réelles par budget (Nombres en millions d'€ HT)

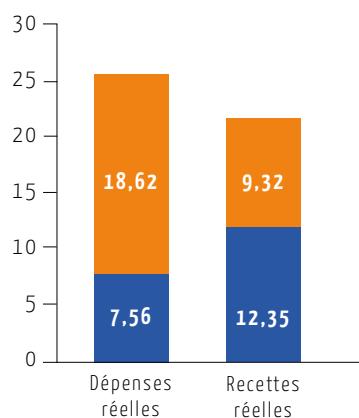


Tableau n°18 : Budget BA20 Eau potable en régie

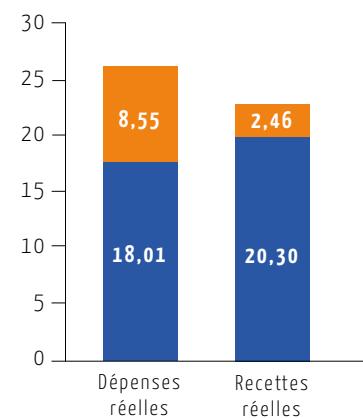


Tableau n°19 : Budget BA21 Eau potable en DSP sans droit à déduction de TVA

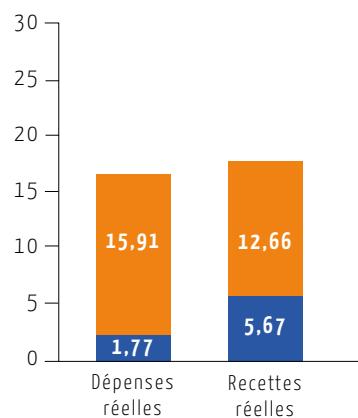


Tableau n°20 : Budget BA22 Eau potable en DSP avec droit à déduction de TVA

• La compétence assainissement collectif

Équilibre des dépenses et recettes réelles par budget (Nombres en millions d'€ HT)

■ Investissement
■ Exploitation

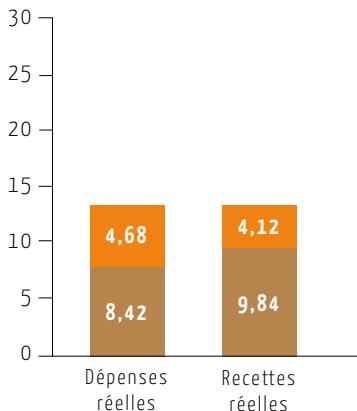


Tableau n°21 : Budget BA23 Assainissement collectif en régie

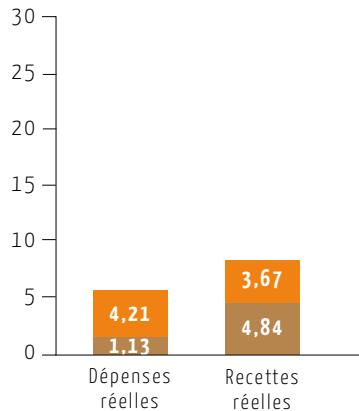


Tableau n°22 : Budget BA24 Assainissement collectif en DSP sans droit à déduction de TVA

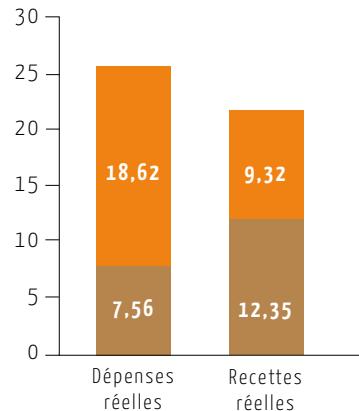


Tableau n°23 : Budget BA25 Assainissement collectif en DSP avec droit à déduction de TVA

• La compétence assainissement non collectif

Équilibre des dépenses et recettes réelles par budget (Nombres en millions d'€)

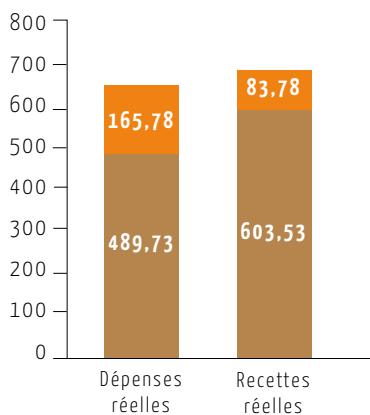


Tableau n°24 : Budget Assainissement non collectif

2.2 Les charges de siège

Les services généraux de la Communauté Pays Basque interviennent pour le compte des activités de l'eau potable et de l'assainissement, notamment sur les domaines des ressources humaines, du système d'information, des achats mais aussi de l'organisation des décisions de l'organe délibérant.

Ces dépenses font donc l'objet de refacturation.

2.3 Les recettes liées aux subventions

Les engagements des services d'eau et d'assainissement sont accompagnés principalement par l'Agence de l'Eau Adour-Garonne (**AEAG**), le département des Pyrénées-Atlantiques, la région Nouvelle-Aquitaine via les contrats de plan Etat-Région, et par la Communauté européenne.

AEAG	3 882 001,50	93,8 %
Département	16 726,55	0,4 %
Région	44 412,00	1,1 %
Etat	102 334,01	2,5 %
Autres	92 514,03	2,2 %
	4 137 988,09	

Tableau n°25 : Répartition des subventions d'équipements perçues en 2020

Il est à noter qu'en 2020, 90 % des subventions acquises ont concerné les travaux d'équipement d'assainissement.

2.4 L'endettement

Conformément aux obligations de transparence, il est possible de suivre les indicateurs d'endettement des différents services.

	Capital restant du au 31/12/2020	Capital	Intérêt	Annuités de l'exercice 2020	Épargne Brute	Durée théorique de désendettement
Eau potable						
20 Gestion directe	11 406 664,39	990 583,141	314 969,49	1 305 552,63	1 190 468,85	9,6 ans
21 Gestion déléguee	10 590 481,08	671 845	371 369,16	1 043 214,16	1 418 951,10	7,5 ans
22 Gestion déléguee TDD TVA	5 840 500,29	559 139,72	185 140,69	744 280,41	3 711 219,59	1,6 ans
Assainissement collectif						
20 Gestion directe	29 669 651,47	1 775 546,47	1 059 312,37	2 834 858,84	4 791 039,11	6,2 ans
21 Gestion déléguee	40 606 928,16	3 621 852,07	976 171,09	4 598 023,16	2 287 289,94	17,8 ans
22 Gestion déléguee TDD TVA	12 848 196,69	1 162 968,56	226 985,8	1 389 954,36	3 905 124,85	3,3 ans
Assainissement non collectif						
Régie	0			0		

Tableau n°26 : État des capacités de désendettement par budget

3. LES TARIFS

Comme nous l'avons vu précédemment, les recettes, couvertes quasiment en totalité par les redevances, doivent permettre de couvrir les dépenses de fonctionnement mais également celles qui doivent être engagées en investissement pour répondre aux exigences réglementaires et aux ambitions de la Communauté Pays Basque.

3.1 Un état des lieux

En 2019, un état des lieux des tarifs a été réalisé sur le territoire Pays Basque. Il a permis de préciser le cadre juridique et réglementaire, d'analyser les dispositifs en vigueur, les valeurs tarifaires et les assiettes correspondantes.

L'héritage de situations passées a abouti à constater une forte hétérogénéité des factures d'eau et d'assainissement. Une étude poussée permettra d'analyser dans le détail la situation actuelle.

Il est à noter que la structuration tarifaire 2020 restera identique à celle de 2019. Ainsi, tous les tarifs en régie sont restés identiques. Les tarifs correspondants aux redevances revenant aux délégataires ont suivi une évolution conformément aux dispositions prévues par chacun des contrats.



Les tarifs pratiqués sont disponibles sur demande auprès de chaque exploitant local ou de la Communauté Pays Basque.

3.2 Vers une convergence tarifaire

L'étude tarifaire engagée en 2019 a abouti à la définition d'une stratégie relative à la convergence tarifaire et sa

structuration, avec la définition d'un tarif d'équilibre cible et d'une échéance à 2026.

Elle a fait l'objet d'une délibération cadre n°40 en séance du conseil communautaire le 22/02/2020.

3.3 Le cas particulier de la Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC)

La participation pour le financement de l'Assainissement collectif (PFAC) est une contribution financière au service public. Elle est facturée aux propriétaires de logements ou de locaux au moment du raccordement de leurs bâtiments, extensions ou réaménagement au réseau de collecte dès lors que ce raccordement génère des eaux usées supplémentaires

Sur 35 millions d'euros HT de facturation aux usagers, la PFAC collectée en 2020 d'un montant de 4,7 millions d'euros HT représente 13,4% des recettes facturées aux usagers.

Secteur	Nombre de communes	Montant H.T.
Sud Pays Basque	12	428 344
Côte Basque-Adour	5	3 029 465
Errobi / Nive-Adour	17	981 341
Pays de Hasparren et de Bidache	12	210 001
Amikuze	0	0
Soule-Xiberoa	7	21 000
Garazi-Baigorri / Iholdy-Oztibarre	17	27 641
Total	55	4 697 791

Tableau n°27 : Redevance de PFAC collectée en 2020

ANNEXES

SOMMAIRE

Table des illustrations	56
Bilans de qualité de l'Agence Régionale de Santé par unité de distribution	58
Comptes administratifs	68
Document d'information de l'agence de l'eau sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement	85



ANNEXE 1 - TABLE DES ILLUSTRATIONS

Cartes

Les 7 secteurs de gestion	10
Localisation des sites de production d'eau potable et d'épuration des eaux usées	14
Modes de gestion de l'eau potable à l'échelle de la Communauté Pays Basque	24
Répartition des modes d'exploitation du service d'assainissement collectif	32
Implantation des accueils des services d'eau potable et d'assainissement	46

Figures

1 - Répartition du nombre de STEP selon leurs capacités de traitement	17
2 - Investissements en milliers d'euros HT par compétence et par secteur	19
3 - Les différentes étapes du traitement de l'eau potable, du prélèvement à la distribution	25
4 - Répartition des volumes prélèvements	26
5 - Traitement des rejets au sein des équipements d'assainissement collectif	33

Tableaux

1 - Ventilation des linéaires en km de conduites d'eau potable par âge et diamètre au 31/12/2020	16
1bis - Ventilation des linéaires en km de conduites d'assainissement par âge et par diamètre au 31/12/2020	16
2 - Schémas directeurs engagés et/ou terminés au 31/12/2020	18
3 - Principales opérations d'investissement engagées en 2020	19
4 - Travaux d'amélioration 2020 des stations d'épuration liés aux non-conformités	20
5 - Travaux d'amélioration des stations d'épuration programmés à moyen terme	21
6 - Programme d'études et de travaux envisagé en 2020	22
7 - Liste des communes en convention de gestion par secteur (eau potable)	26
8 - Évolution des volumes mis en distribution par la Communauté Pays Basque	27
9 - Évolution des volumes utilisés	27
10 - Rendements 2020 par secteur et pour le territoire de la Communauté Pays Basque	28
11 - Suivi qualitatif ARS, tous services confondus	29

12 - Liste des communes en convention de gestion par secteur (assainissement collectif) —	34
13 - Évolution des volumes traités par les stations d'épuration	36
14 - Évolution des consommations énergétiques	39
15 - Nombre de réclamations EAU POTABLE Hors prix	48
16 - Nombre de réclamations en ASSAINISSEMENT Hors prix	48
17 - Typologie des budgets annexes	50
18 - Budget BA20 Eau potable en régie	51
19 - Budget BA21 Eau potable en DSP sans droit à déduction de TVA	51
20 - Budget BA22 Eau potable en DSP avec droit à déduction de TVA	51
21 - Budget BA23 Assainissement collectif en régie	52
22 - Budget BA24 Assainissement collectif en DSP sans droit à déduction de TVA	52
23 - Budget BA25 Assainissement collectif en DSP avec droit à déduction de TVA	52
24 - Budget Assainissement non collectif	52
25 - Répartition des subventions d'équipements perçues en 2020	52
26 - État des capacités de désendettement par budget	53
27 - Redevance de PFAC collectée en 2020	53

ANNEXE 2 - BILANS DE QUALITÉ DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ PAR UNITÉ DE DISTRIBUTION

2A - Sud Pays Basque	59
2B - Côte Basque-Adour	60
2C - Errobi / Nive-Adour	61
2D - Pays de Hasparren et de Bidache	62
2E - Amikuze	63
2F - Soule-Xiberoa	62
2G - Garazi-Baigorri / Iholdy-Oztibarre	65

2A - Sud Pays Basque



Unité de distribution : ASCAIN

BACTERIOLOGIE : Eau de bonne qualité bactériologique.

PHYSICO-CHIMIE : Eau de bonne qualité physico-chimique.

Cette eau a présenté une faible minéralisation. Elle est susceptible de dissoudre les matériaux avec lesquels elle peut entrer en contact, notamment le plomb.

Unité de distribution : BIRIATOU

BACTERIOLOGIE : Eau de qualité bactériologique satisfaisante. 90% des échantillons analysés se sont révélés conformes.

PHYSICO-CHIMIE : Eau de bonne qualité physico-chimique.

Cette eau a présenté une faible minéralisation. Elle est susceptible de dissoudre les matériaux avec lesquels elle peut entrer en contact, notamment le plomb.

Unité de distribution : SARE BOURG

BACTERIOLOGIE : Eau de bonne qualité bactériologique.

PHYSICO-CHIMIE : Eau de qualité physico-chimique ayant été momentanément hors norme. Deux prélevements réalisés au départ de la distribution ont révélé une turbidité supérieure à la norme maximale.

Cette eau a présenté une faible minéralisation. Elle est susceptible de dissoudre les matériaux avec lesquels elle peut entrer en contact, notamment le plomb.

Unité de distribution : SARE GROTTES

BACTERIOLOGIE : Eau de qualité bactériologique ayant été momentanément hors norme. 83 % des échantillons analysés se sont révélés conformes.

PHYSICO-CHIMIE : Eau de bonne qualité physico-chimique.

Cette eau a présenté un pH acide et une faible minéralisation qui la rendent agressive vis à vis des matériaux avec lesquels elle peut entrer en contact, notamment le plomb.

Unité de distribution : SAINT-JEAN-DE-LUZ

BACTERIOLOGIE : Eau de bonne qualité bactériologique.

PHYSICO-CHIMIE : Eau de bonne qualité physico-chimique.

Cette eau a présenté une faible minéralisation. Elle est susceptible de dissoudre les matériaux avec lesquels elle peut entrer en contact, notamment le plomb. D'autre part, le dépassement de la valeur de référence a été observé pour les spores ou bactéries sulfito-réductrices, les bactéries coliformes et la turbidité sur divers échantillons analysés.

Unité de distribution : CIBOURE

BACTERIOLOGIE : Eau de bonne qualité bactériologique.

PHYSICO-CHIMIE : Eau de bonne qualité physico-chimique.

Cependant plusieurs prélevements effectués sur le réseau de distribution ont également mis en évidence une température de l'eau supérieure à la valeur maximale de référence.

Unité de distribution : URRUGNE

BACTERIOLOGIE : Eau de bonne bactériologique.

PHYSICO-CHIMIE : Eau de bonne qualité physico-chimique.

Cette eau a présenté un pH acide et une faible minéralisation qui la rendent agressive vis à vis des matériaux avec lesquels elle peut entrer en contact, notamment le plomb. D'autre part, le dépassement de la valeur de référence a été observé sur un prélevement pour l'Aluminium sur le réseau de distribution. La présence de bactéries coliformes et de spores et bactéries sulfito-réductrices a été relevée sur divers échantillons.

Unité de distribution : HENDAYE

BACTERIOLOGIE : Eau de bonne qualité bactériologique.

PHYSICO-CHIMIE : Eau de qualité physico-chimique ayant été exceptionnellement hors norme. La présence de Glyphosate a été détecté sur un échantillon au départ de la distribution. Ce résultat ne s'est pas confirmé par la chp. Cette eau a présenté une faible minéralisation. Elle est susceptible de dissoudre les matériaux avec lesquels elle peut entrer en contact, notamment le plomb. D'autre part un prélevement a également mis en évidence une température de l'eau supérieure à la valeur de référence.

2B - Côte Basque-Adour

Unité de distribution : ANHOA - SAINT PEE SUR NIVELLE

BACTERIOLOGIE : Eau de bonne qualité bactériologique.

PHYSICO-CHIMIE : Eau de qualité physico-chimique ayant été exceptionnellement hors norme. La présence d'ESA Métiolachlore a été détecté sur un échantillons au départ de la distribution. Ce résultat ne s'est pas confirmé par la suite.

Cette eau a présenté une faible minéralisation. Elle est susceptible de dissoudre les matériaux avec lesquels elle peut entrer en contact, notamment le plomb. D'autre part le dépassement de la valeur de référence a été observé sur divers prélevements, pour les bactéries ou spores de bactéries sulfito-réductrices.

Unité de distribution : SARE CHILARDI

BACTERIOLOGIE : Eau de bonne qualité bactériologique.

PHYSICO-CHIMIE : Eau de bonne qualité physico-chimique.

Cette eau a présenté une faible minéralisation. Elle est susceptible de dissoudre les matériaux avec lesquels elle peut entrer en contact, notamment le plomb. D'autre part le dépassement de la valeur de référence a été observé sur divers prélevements, pour les bactéries ou spores de bactéries sulfito-réductrices.

Unité de distribution : URRUGNE BEHOBIE

BACTERIOLOGIE : Eau de bonne qualité bactériologique.

PHYSICO-CHIMIE : Eau de qualité physico-chimique ayant été exceptionnellement hors norme. La présence de Glyphosate a été détecté sur un échantillon au départ de la distribution. Ce résultat ne s'est pas confirmé par la suite.

Cette eau a présenté un pH acide et une faible minéralisation qui la rendent agressive vis à vis des matériaux avec lesquels elle peut entrer en contact, notamment le plomb. D'autre part un dépassement de la valeur de référence a été observé pour les bactéries et spores de bactéries sulfito-réductrices sur un échantillon.

Unité de distribution : AHETZE - ARBONNE

BACTERIOLOGIE : Eau de bonne qualité bactériologique.

PHYSICO-CHIMIE : Eau de bonne qualité physico-chimique.

Cette eau a présenté une faible minéralisation. Elle est susceptible de dissoudre les matériaux avec lesquels elle peut entrer en contact, notamment le plomb. D'autre part un dépassement de la valeur de référence a été observé pour les bactéries et spores de bactéries sulfito-réductrices sur plusieurs échantillons. Un dépassement de la teneur maximale en manganèse a également été relevé au départ de la distribution, ainsi qu'une température supérieure à la valeur de référence sur un échantillon prélevé sur le réseau de distribution.

Unité de distribution : GUETHARY

BACTERIOLOGIE : Eau de bonne qualité bactériologique.

PHYSICO-CHIMIE : Eau de bonne qualité physico-chimique.

Cependant la valeur de référence a été dépassée sur plusieurs échantillons pour les bactéries et spores de bactéries sulfito-réductrices.

Conclusion sanitaire par unité de distribution



Délégation Départementale
des Pyrénées-Atlantiques



Liberté
Égalité
Fraternité

Nouvelle-Aquitaine

ARS

Agence Régionale de Santé

Nouvelle-Aquitaine

Unité de distribution : ANGLET

BACTERIOLOGIE : Eau de bonne qualité bactériologique.

PHYSICO-CHIMIE : Eau de bonne qualité physico-chimique.

Cependant, le dépassement de la valeur de référence a été observé pour les bactéries et spores de bactéries sulfito-réductrices sur six échantillons analysés (trois sur le réseau de distribution et trois sur le départ de la distribution). Sur le réseau, la température de l'eau s'est révélée supérieure à la valeur de référence sur six échantillons analysés et un seul dépassement de la valeur de référence a été observé pour le fer.

Unité de distribution : BAYONNE

BACTERIOLOGIE : Eau de bonne qualité bactériologique.

PHYSICO-CHIMIE : Eau de bonne qualité physico-chimique.

Cette eau a présenté une faible minéralisation qui la rend agressive vis à vis des matériaux avec lesquels elle peut entrer en contact, notamment le plomb. D'autre part, le dépassement de la valeur de référence a été observé pour les bactéries et spores de bactéries sulfito-réductrices sur le réseau de distribution. Le dépassement de la valeur de référence a également été observé pour les bactéries et spores de bactéries sulfito-réductrices au départ de la distribution de la Nive sur plusieurs échantillons.

Unité de distribution : BIARRITZ-BIDART

BACTERIOLOGIE : Eau de bonne qualité bactériologique.

PHYSICO-CHIMIE : Eau de bonne qualité physico-chimique.

Cependant le dépassement de la valeur de référence a été observé pour les bactéries et spores de bactéries sulfito-réductrices sur trois échantillons analysés au départ de la distribution. Sur le réseau, la température de l'eau s'est révélée supérieure à la valeur de référence sur neuf échantillons analysés et deux dépassements de la valeur de référence ont été observés pour l'aluminium.

Unité de distribution : BOUCAU

BACTERIOLOGIE : Eau de bonne qualité bactériologique.

PHYSICO-CHIMIE : Eau de bonne qualité physico-chimique.

Le dépassement de la valeur de référence sur la distribution de la Nive sur plusieurs échantillons. La teneur en Carbone sulfito-réductrices au départ de la distribution a dépassé la valeur de référence au niveau de la station de production d'Ondres. Total a régulièrement dépassé la valeur de référence au niveau de la station de production d'Ondres.

2C - Errobi / Nive-Adour



Unité de distribution : CAMBO URCURAY

BACTÉRIOLOGIE : Eau de bonne qualité bactériologique.
PHYSICO-CHIMIE : Eau de bonne qualité physico-chimique.

Cette eau a présenté une faible minéralisation. Elle est susceptible de dissoudre les matériaux avec lesquels elle peut entrer en contact, notamment le plomb.

Unité de distribution : ESPELETTE BAS SERVICE

BACTÉRIOLOGIE : Eau de bonne qualité bactériologique.
PHYSICO-CHIMIE : Eau de bonne qualité physico-chimique.

Unité de distribution : ESPELETTE HAUT SERVICE

BACTÉRIOLOGIE : Eau de bonne qualité bactériologique.
PHYSICO-CHIMIE : Eau de bonne qualité physico-chimique.

Cette eau peut présenter une faible minéralisation. Elle est susceptible de dissoudre les matériaux avec lesquels elle peut entrer en contact, notamment le plomb.

Unité de distribution : URA - CAMBO LES BAINS

BACTÉRIOLOGIE : Eau de bonne qualité bactériologique.
PHYSICO-CHIMIE : Eau de bonne qualité physico-chimique.

Cependant, cette eau a présenté une faible minéralisation. Elle est susceptible de dissoudre les matériaux avec lesquels elle peut entrer en contact, notamment le plomb. D'autre part, le dépassement de la valeur de référence a été observé pour le manganèse sur un échantillon analysé au départ de la distribution. Deux prélevements effectués sur le réseau de distribution ont également mis en évidence une température de l'eau supérieure à la valeur maximale de référence.

Unité de distribution : URA - ARCANGUES

BACTÉRIOLOGIE : Eau de bonne qualité bactériologique.
PHYSICO-CHIMIE : Eau de bonne qualité physico-chimique.

Cependant, l'eau a présenté une faible minéralisation. Elle est susceptible de dissoudre les matériaux avec lesquels elle peut entrer en contact, notamment le plomb. D'autre part, le dépassement de la valeur de référence a été observé pour les bactéries et spores de bactéries sulfito-réductrices sur trois échantillons analysés au départ de la distribution et un sur le réseau de distribution. Un dépassement de la valeur de référence a été observé pour le manganèse au départ de la distribution. Deux prélevements effectués sur le réseau de distribution ont également mis en évidence une température de l'eau supérieure à la valeur maximale de référence.

Unité de distribution : URA - SAINT PIERRE D'IRUBE

BACTÉRIOLOGIE : Eau de bonne qualité bactériologique.
PHYSICO-CHIMIE : Eau de bonne qualité physico-chimique.

Cependant, l'eau a présenté une faible minéralisation. Elle est susceptible de dissoudre les matériaux avec lesquels elle peut entrer en contact, notamment le plomb. D'autre part, le dépassement de la valeur de référence a été observé pour les bactéries et spores de bactéries sulfito-réductrices sur trois échantillons analysés au départ de la distribution. Quatre prélevements effectués sur le réseau de distribution ont également mis en évidence une température de l'eau supérieure à la valeur maximale de référence.

Unité de distribution : URA - ITXASSOU

BACTÉRIOLOGIE : Eau de bonne qualité bactériologique.
PHYSICO-CHIMIE : Eau de bonne qualité physico-chimique.

Cependant, cette eau a présenté une faible minéralisation. Elle est susceptible de dissoudre les matériaux avec lesquels elle peut entrer en contact, notamment le plomb. D'autre part, un prélevement effectué sur le réseau a également mis en évidence une température de l'eau supérieure à la valeur maximale de référence.

Unité de distribution : SOURAIDE

BACTÉRIOLOGIE : Eau de bonne qualité bactériologique.
PHYSICO-CHIMIE : Eau de bonne qualité physico-chimique.

Cette eau a présenté une faible minéralisation. Elle est susceptible de dissoudre les matériaux avec lesquels elle peut entrer en contact, notamment le plomb.

2D - Pays de Hasparren et de Bidache

Unité de distribution : HASPAREN

BACTERIOLOGIE : Eau de bonne qualité bactériologique.

PHYSICO-CHIMIE : Eau de bonne qualité physico-chimique.

Cette eau a présenté une faible minéralisation. Elle est susceptible de dissoudre les matériaux avec lesquels elle peut entrer en contact, notamment le plomb.

Unité de distribution : HELETTE

BACTERIOLOGIE : Eau de bonne qualité bactériologique.

PHYSICO-CHIMIE : Eau de bonne qualité physico-chimique.

Cette eau a présenté une faible minéralisation. Elle est susceptible de dissoudre les matériaux avec lesquels elle peut entrer en contact, notamment le plomb.

Unité de distribution : LES EAUX D'ARBEROUE

BACTERIOLOGIE : Eau de bonne qualité bactériologique.

PHYSICO-CHIMIE : Eau de bonne qualité physico-chimique.

La turbidité de l'eau s'est révélée supérieure à la valeur maximale de référence sur un échantillon au départ de ladistribution.

Unité de distribution : LOUHOSSOA

BACTERIOLOGIE : Eau de bonne qualité bactériologique.

PHYSICO-CHIMIE : Eau de bonne qualité physico-chimique.

Cette eau a présenté un pH acide et une faible minéralisation. Elle est susceptible de dissoudre les matériaux avec lesquels elle peut entrer en contact, notamment le plomb.

Unité de distribution : MACAYE

BACTERIOLOGIE : Eau de bonne qualité bactériologique.

PHYSICO-CHIMIE : Eau de bonne qualité physico-chimique.

Cette eau a présenté une faible minéralisation. Elle est susceptible de dissoudre les matériaux avec lesquels elle peut entrer en contact, notamment le plomb.

Unité de distribution : MENDIONDE BASSEBOURE

BACTERIOLOGIE : Eau de bonne qualité bactériologique.

PHYSICO-CHIMIE : Eau de bonne qualité physico-chimique.

Cette eau a présenté une faible minéralisation. Elle est susceptible de dissoudre les matériaux avec lesquels elle peut entrer en contact, notamment le plomb.

2E - Amikuze



Département
Délégation Départementale
Des Pyrénées-Atlantiques

Nouvelle-Aquitaine
Pyr

Unité de distribution : ARANCOU BERGOUHEY VIELLENAVE

BACTÉRIOLOGIE : Eau de bonne qualité bactériologique.
PHYSICO-CHIMIE : Eau de bonne qualité physico-chimique.

Unité de distribution : PAYS DE MIXE-BIDACHE

BACTÉRIOLOGIE : Eau de bonne qualité bactériologique.
PHYSICO-CHIMIE : Eau de bonne qualité physico-chimique.

Cependant le dépassement de la valeur de référence a été observé sur deux échantillons pour la turbidité et sur un échantillon pour l'ammonium, sur le réseau de distribution.

Unité de distribution : OSSERAIN RIVAREYTE

BACTÉRIOLOGIE : Eau de bonne qualité bactériologique.
PHYSICO-CHIMIE : Eau de bonne qualité physico-chimique.

BACTÉRIOLOGIE : Eau de bonne qualité bactériologique.
PHYSICO-CHIMIE : Eau de qualité physico-chimique ayant été momentanément hors normes. Une turbidité élevée a été mesurée.

D'autre part, le dépassement de la valeur de référence a été observé pour la turbidité, les spores ou bactéries suffitc-réductrices et les bactéries coliformes.

2F - Soule-Xiberoa



Délegation Départementale
des Pyrénées-Atlantiques

Unité de distribution : AUSSURUCQ BOURG

BACTÉRIOLOGIE : Eau de bonne qualité bactériologique.

PHYSICO-CHIMIE : Eau de qualité physico-chimique ayant été momentanément hors normes. Une turbidité élevée a été mesurée.

D'autre part, le dépassement de la valeur de référence a été observé pour la turbidité, les spores ou bactéries suffitc-réductrices et les bactéries coliformes.

Unité de distribution : AUSSURUCQ BARRICATA

BACTÉRIOLOGIE : Eau de bonne qualité bactériologique.

PHYSICO-CHIMIE : Eau de bonne qualité physico-chimique.

Cependant, le dépassement de la valeur de référence a été observé pour la turbidité.

Unité de distribution : AUSSURUCQ GARAIBIE

BACTÉRIOLOGIE : Eau de bonne qualité bactériologique.

PHYSICO-CHIMIE : Eau de qualité physico-chimique ayant été momentanément hors normes. Une turbidité élevée a été mesurée une fois.

D'autre part, le dépassement de la valeur de référence a été observé pour la turbidité, les spores ou bactéries suffitc-réductrices et les bactéries coliformes.

Unité de distribution : ETCHEBAR LICHANS

BACTÉRIOLOGIE : Eau de bonne qualité bactériologique.

PHYSICO-CHIMIE : Eau de bonne qualité physico-chimique.

Cette eau a présenté une faible minéralisation. Elle est susceptible de dissoudre les matériaux avec lesquels elle peut entrer en contact, notamment le plomb.

Unité de distribution : GARINDEIN

BACTÉRIOLOGIE : Eau de bonne qualité bactériologique.

PHYSICO-CHIMIE : Eau de bonne qualité physico-chimique.

Cependant, le dépassement de la valeur de référence a été observé pour la turbidité et les bactéries coliformes.

Unité de distribution : LARRAU BOURG

BACTÉRIOLOGIE : Eau de bonne qualité bactériologique.

PHYSICO-CHIMIE : Eau de bonne qualité physico-chimique.

Cette eau a présenté une faible minéralisation. Elle est susceptible de dissoudre les matériaux avec lesquels elle peut entrer en contact, notamment le plomb.

Unité de distribution : LICQ A THEREY

BACTÉRIOLOGIE : Eau de qualité bactériologique insuffisante.

Conclusion sanitaire par unité de distribution

PHYSICO-CHIMIE : Eau de bonne qualité physico-chimique.

Cette eau a présenté une faible minéralisation. Elle est susceptible de dissoudre les matériaux avec lesquels elle peut entrer en contact, notamment le plomb. D'autre part, le dépassement de la valeur de référence a été observé pour les bactéries coliformes et les spores ou bactéries sulfito-réductrices.

Unité de distribution : LICQ SUSSELGUE**BACTERIOLOGIE : Eau de bonne qualité bactériologique insuffisante.****PHYSICO-CHIMIE : Eau de bonne qualité physico-chimique.**

Cette eau a présenté une faible minéralisation. Elle est susceptible de dissoudre les matériaux avec lesquels elle peut entrer en contact, notamment le plomb. D'autre part, le dépassement de la valeur de référence a été observé pour les bactéries coliformes.

Unité de distribution : MAULEON**BACTERIOLOGIE : Eau de bonne qualité bactériologique.****PHYSICO-CHIMIE : Eau de bonne qualité physico-chimique.****Unité de distribution : MONTORY BOURG****BACTERIOLOGIE : Eau de bonne qualité bactériologique.****PHYSICO-CHIMIE : Eau de bonne qualité physico-chimique.****Unité de distribution : ORDIARP BOURG**

BACTERIOLOGIE : Eau de qualité bactériologique momentanément insuffisante. Sur 7 contrôles, 1 a montré une contamination.
PHYSICO-CHIMIE : Eau de qualité physico-chimique ayant été momentanément hors normes. Une turbidité élevée a été constatée une fois.

D'autre part, le dépassement de la valeur de référence a été observé pour l'aluminium et la turbidité, les bactéries coliformes et les spores ou bactéries sulfito-réductrices

Unité de distribution : STE ENGRACE BOURG

BACTERIOLOGIE : Eau de qualité bactériologique satisfaisante. Toutefois sur 6 contrôles 1 a montré une contamination.

PHYSICO-CHIMIE : Eau de qualité physico-chimique ayant été momentanément hors normes. Une turbidité élevée a été mesurée 2 fois.

D'autre part, la valeur de référence n'a pas été respectée pour la turbidité, le carbone organique total et les bactéries coliformes.

Unité de distribution : STE ENGRACE CASERNE**BACTERIOLOGIE : Eau de bonne qualité bactériologique.****PHYSICO-CHIMIE : Eau de bonne qualité physico-chimique.**

Cette eau peut présenter une faible minéralisation. Elle est susceptible de dissoudre les matériaux avec lesquels elle peut entrer en contact, notamment le plomb. D'autre part, le dépassement de la valeur de référence a été observé pour la turbidité, le fer et le manganèse.

Unité de distribution : STE ENGRACE ALCHACCHO**BACTERIOLOGIE : Eau de qualité bactériologique insuffisante.****PHYSICO-CHIMIE : Eau de bonne qualité physico-chimique.**

Cette eau a présenté une faible minéralisation. Elle est susceptible de dissoudre les matériaux avec lesquels elle peut entrer en contact, notamment le plomb. D'autre part, le dépassement de la valeur de référence a été observé pour les bactéries coliformes et les spores ou bactéries sulfito-réductrices.

Unité de distribution : STE ENGRACE DOLAINTY**BACTERIOLOGIE : Eau de bonne qualité bactériologique.****PHYSICO-CHIMIE : Eau de bonne qualité physico-chimique.**

Cependant le dépassement de la valeur de référence a été observé pour les bactéries coliformes.

Unité de distribution : STE ENGRACE ATHORO**BACTERIOLOGIE : Eau de bonne qualité bactériologique.****PHYSICO-CHIMIE : Eau de bonne qualité physico-chimique.****Unité de distribution : STE ENGRACE BEREX****BACTERIOLOGIE : Eau de bonne qualité bactériologique.****PHYSICO-CHIMIE : Eau de bonne qualité physico-chimique.**

Cependant, le dépassement de la valeur de référence a été observé pour les bactéries coliformes et la turbidité.

Unité de distribution : STE ENGRACE ASCARATEIL**BACTERIOLOGIE : Eau de bonne qualité bactériologique.****PHYSICO-CHIMIE : Eau de bonne qualité physico-chimique.**

Cependant, le dépassement de la valeur de référence a été observé pour les bactéries coliformes et la turbidité.

Unité de distribution : TARDETS BOURG**BACTERIOLOGIE : Eau de qualité bactériologique insuffisante.****PHYSICO-CHIMIE : Eau de bonne qualité physico-chimique.**

Cependant le dépassement de la valeur de référence a été observé pour la turbidité.

Unité de distribution : TARDETS LA MADELEINE**BACTERIOLOGIE : Eau de qualité bactériologique insuffisante.****PHYSICO-CHIMIE : Eau de bonne qualité physico-chimique.**

Cette eau a présenté une faible minéralisation. Elle est susceptible de dissoudre les matériaux avec lesquels elle peut entrer en contact, notamment le plomb. D'autre part le dépassement de la valeur de référence a été observé pour les bactéries coliformes et la turbidité.

Unité de distribution : TROIS VILLES

BACTERIOLOGIE : Eau de qualité bactériologique insuffisante.
PHYSICO-CHIMIE : Eau de qualité physico-chimique ayant été momentanément hors normes. Une turbidité élevée a été mesurée une fois.

D'autre part, le dépassement de la valeur de référence a été observé pour les bactéries coliformes, les spores ou bactéries sulfito-réductrices et la turbidité.

Unité de distribution : LARRAU SAIBER

BACTERIOLOGIE : Eau de qualité bactériologique insuffisante. Sur les 12 derniers contrôles, 3 ont montré une contamination.

PHYSICO-CHIMIE : Eau de bonne qualité physico-chimique.

Cette eau a présenté une faible minéralisation. Elle est susceptible de dissoudre les matériaux avec lesquels elle peut entrer en contact, notamment le plomb. D'autre part, la valeur de référence n'a pas été respectée pour les bactéries coliformes et la turbidité.

Unité de distribution : STE ENGRACE URRUTIA

BACTERIOLOGIE : Eau de bonne qualité bactériologique.

PHYSICO-CHIMIE : Eau de bonne qualité physico-chimique.

Cette eau a présenté une faible minéralisation. Elle est susceptible de dissoudre les matériaux avec lesquels elle peut entrer en contact, notamment le plomb. D'autre part, le dépassement de la valeur de référence a été observé pour les bactéries coliformes.

Unité de distribution : HAUX

BACTERIOLOGIE : Eau de bonne qualité bactériologique. PHYSICO-CHIMIE : Eau de bonne qualité physico-chimique.

Cette eau a présenté une faible minéralisation. Elle est susceptible de dissoudre les matériaux avec lesquels elle peut entrer en contact, notamment le plomb.

Unité de distribution : SOULE - MAULEON

BACTERIOLOGIE : Eau de bonne qualité bactériologique.

PHYSICO-CHIMIE : Eau de qualité physico-chimique ayant été exceptionnellement hors normes. Une teneur en pesticide (Métolachlore) supérieure à la limite de qualité a été mesurée une fois. Cependant, le dépassement de la valeur de référence a été observé pour les spores ou bactéries sulfito-réductrices et les bactéries coliformes.

Unité de distribution : SOULE - ALCAY

BACTERIOLOGIE : Eau de bonne qualité bactériologique.

PHYSICO-CHIMIE : Eau de bonne qualité physico-chimique.

Cependant le dépassement de la valeur de référence a été observé pour les bactéries coliformes.

Unité de distribution : L'HOPITAL SAINT BLAISE

BACTERIOLOGIE : Eau de bonne qualité bactériologique.

PHYSICO-CHIMIE : Eau de bonne qualité physico-chimique.

Cependant le dépassement de la valeur de référence a été observé sur un prélevement pour les Bactéries et spores des bactéries sulfito-réductrices au départ de la distribution, et sur un échantillon analysé sur le réseau pour la turbidité et la teneur en fer.

2G - Garazi-Baigorri / Ihosy-Oztibarre



Délégation Départementale
des Pyrénées-Atlantiques

Liberté
Égalité
Fraternité

Unité de distribution : LES ALDUDES

BACTERIOLOGIE : Eau de bonne qualité bactériologique.

PHYSICO-CHIMIE : Eau de bonne qualité physico-chimique.

Cette eau a présenté une faible minéralisation. Elle est susceptible de dissoudre les matériaux avec lesquels elle peut entrer en contact, notamment le plomb. D'autre part, la valeur de référence n'a pas été respectée pour les bactéries coliformes et la turbidité.

Unité de distribution : QUARTIER ESNAZU

BACTERIOLOGIE : Eau de bonne qualité bactériologique.

PHYSICO-CHIMIE : Eau de qualité physico-chimique ayant été momentanément hors normes. 2 prélevements réalisés sur le réseau de distribution ont révélé la présence d'Hydrocarbures Polycycliques Aromatiques (Benzo(A)pyrène). Après investigations l'exploitant n'a pu déterminer précisément l'origine de ce dépassement. Un relargage lié à la composition des canalisations étant écarté, l'hypothèse des conséquences d'un écoubage sur la période est évoquée.

Unité de distribution : ARNEGUY

BACTERIOLOGIE : Eau de bonne qualité bactériologique.

PHYSICO-CHIMIE : Eau de bonne qualité physico-chimique réalisés sur le réseau de distribution ont révélé la présence d'Hydrocarbures Polycycliques Aromatiques (Benzo(A)pyrène). Après investigations l'exploitant n'a pu déterminer précisément l'origine de ce dépassement. Un relargage lié à la composition des canalisations étant écarté, l'hypothèse des conséquences d'un écoubage sur la période est évoquée.

Unité de distribution : BEHORLEGUY

BACTERIOLOGIE : Eau de bonne qualité bactériologique.

PHYSICO-CHIMIE : Eau de bonne qualité physico-chimique. Cette eau a présenté un pH acide et une faible minéralisation qui la rendent agressive vis à vis des matériaux avec lesquels elle peut entrer en contact, notamment le plomb. D'autre part, un dépassement de la valeur de référence pour la température a été relevé sur un échantillon.

Unité de distribution :**BIDARRY-DOMINIXENIA**

BACTERIOLOGIE : Eau de bonne qualité bactériologique.

PHYSICO-CHIMIE : Eau de bonne qualité physico-chimique.

Unité de distribution :**OSESSE**

BACTERIOLOGIE : Eau de bonne qualité bactériologique.

PHYSICO-CHIMIE : Eau de bonne qualité physico-chimique.

Cette eau a présenté une faible minéralisation. Elle est susceptible de dissoudre les matériaux avec lesquels elle peut entrer en contact, notamment le plomb. D'autre part, le dépassement de la valeur de référence a été observé pour les spores ou bactéries sulfito-réductrices sur un échantillon.

Unité de distribution :**IHOLDY**

BACTERIOLOGIE : Eau de qualité bactériologique momentanément insuffisante. 80% des échantillons analysés se sont révélés conformes.

PHYSICO-CHIMIE : Eau de bonne qualité physico-chimique.

D'autre part, la référence de qualité a été dépassée sur un échantillon pour les bactéries coliformes.

Unité de distribution :**SAIN ETIENNE DE BAIGORRY**

BACTERIOLOGIE : Eau de qualité bactériologique satisfaisante. 91% des échantillons analysés se sont révélés conformes.

PHYSICO-CHIMIE : Eau de bonne qualité physico-chimique.

Cette eau a présenté un pH acide et une faible minéralisation qui la rendent agressive vis à vis des matériaux avec lesquels elle peut entrer en contact, notamment le plomb.

Unité de distribution :**IRISSARRY**

BACTERIOLOGIE : Eau de bonne qualité bactériologique.

PHYSICO-CHIMIE : Eau de bonne qualité physico-chimique.

Cette eau a présenté une faible minéralisation. Elle est susceptible de dissoudre les matériaux avec lesquels elle peut entrer en contact, notamment le plomb.

Unité de distribution :**SAIN JEAN PIED DE PORT**

BACTERIOLOGIE : Eau de qualité bactériologique satisfaisante. 91,6% des échantillons analysés se sont révélés conformes.

PHYSICO-CHIMIE : Eau de bonne qualité physico-chimique.

Cette eau a présenté un pH acide et une faible minéralisation qui la rendent agressive vis à vis des matériaux avec lesquels elle peut entrer en contact, notamment le plomb. D'autre part, le dépassement de la valeur de référence a été observé pour les bactéries coliformes sur un échantillon analysé.

Unité de distribution :**IRCOLEGUY-ANHAUX**

BACTERIOLOGIE : Eau de qualité bactériologique satisfaisante. 91% des échantillons analysés se sont révélés conformes.

PHYSICO-CHIMIE : Eau de bonne qualité physico-chimique.

Cette eau a présenté une faible minéralisation qui la rend agressive vis à vis des matériaux avec lesquels elle peut entrer en contact, notamment le plomb. D'autre part, le dépassement de la valeur de référence a été observé pour les bactéries coliformes sur trois échantillons.

Unité de distribution :**LASSE BOURG**

BACTERIOLOGIE : Eau de bonne qualité bactériologique.

PHYSICO-CHIMIE : Eau de bonne qualité physico-chimique.

Cette eau a présenté une faible minéralisation qui la rend agressive vis à vis des matériaux avec lesquels elle peut entrer en contact, notamment le plomb.

Unité de distribution :**UREPEL**

BACTERIOLOGIE : Eau de qualité bactériologique momentanément insuffisante. Un échantillon s'est révélé non-conforme sur sept analyses.

PHYSICO-CHIMIE : Eau de bonne qualité physico-chimique.

Cependant le dépassement de la valeur de référence a été observé pour les bactéries conformes sur 3 prélevements et sur un échantillon pour la turbidité de l'eau au départ de la distribution.

Unité de distribution : AHAXE MENDIVE LECUMBERRY

BACTERIOLOGIE : Eau de bonne qualité qualité.

PHYSICO-CHIMIE : Eau de bonne qualité physico-chimique

Cette eau peut présenter une faible minéralisation. Elle peut être susceptible de dissoudre les matériaux avec lesquels elle peut entrer en contact, notamment le plomb. D'autre part, la valeur maximale de référence a été dépassée sur un prélèvement pour les coliformes totaux sur le réseau de distribution.

Unité de distribution : AINHICE

BACTERIOLOGIE : Eau de bonne qualité bactériologique.

PHYSICO-CHIMIE : Eau de bonne qualité physico-chimique.

Unité de distribution : REGION DE L'OSTABARRET

BACTERIOLOGIE : Eau de qualité bactériologique satisfaisante. 93% des échantillons analysés se sont révélés conformes.

PHYSICO-CHIMIE : Eau de bonne qualité physico-chimique.

D'autre part, un dépassement de la valeur maximale de référence a été relevé pour la turbidité sur un échantillon et sur deux échantillons pour les bactéries et spores de bactéries sulfito-réductrices.

Unité de distribution : ST JEAN LE VIEUX-BUSSUNARTS

BACTERIOLOGIE : Eau de qualité bactériologique satisfaisante. 91% des échantillons analysés se sont révélés conformes.

PHYSICO-CHIMIE : Eau de qualité physico-chimique ayant été momentanément hors normes, en raison d'une turbidité supérieure à la valeur maximale autorisée sur deux échantillons analysés au départ de la distribution.

D'autre part, un dépassement de la valeur maximale de référence a été également relevé pour la turbidité sur 4 échantillons analysés sur le réseau de distribution. La présence de fer et de bactéries coliformes a également été mise en évidence sur un échantillon.

Unité de distribution : BANCA COMMUNE

BACTERIOLOGIE : Eau de bonne qualité bactériologique.

PHYSICO-CHIMIE : Eau de bonne qualité physico-chimique.

Unité de distribution : ECARTS AINCILLE

BACTERIOLOGIE : Eau de qualité bactériologique momentanément insuffisante. 80% des échantillons analysés sur l'année se sont révélés conformes.

PHYSICO-CHIMIE : Eau de bonne qualité physico-chimique.

Cette eau a présenté une faible minéralisation. Elle est susceptible de dissoudre les matériaux avec lesquels elle peut entrer en contact, notamment le plomb. D'autre part un dépassement de la valeur maximale de référence a été constaté pour les bactéries coliformes sur un échantillon analysé sur le réseau.

Unité de distribution : ANHAUX HAUT SERVICE

BACTERIOLOGIE : Eau de bonne qualité bactériologique.

PHYSICO-CHIMIE : Eau de bonne qualité physico-chimique.

Cette eau a présenté une faible minéralisation. Elle est susceptible de dissoudre les matériaux avec lesquels elle peut entrer en contact, notamment le plomb. D'autre part, un dépassement de la valeur de référence a été constaté sur un échantillon au départ de la distribution.

Unité de distribution : BIDARRAY-HARLEPOA

BACTERIOLOGIE : Eau de bonne qualité bactériologique.

PHYSICO-CHIMIE : Eau de bonne qualité physico-chimique.

Cette eau a présenté un pH acide et une faible minéralisation qui la rendent agressive vis à vis des matériaux avec lesquels elle peut entrer en contact, notamment le plomb.

Unité de distribution : BIDARRAY-ERRAMUNDEYA

BACTERIOLOGIE : Eau de bonne qualité bactériologique.

PHYSICO-CHIMIE : Eau de bonne qualité physico-chimique.

Cette eau a présenté un pH acide et une faible minéralisation qui la rendent agressive vis à vis des matériaux avec lesquels elle peut entrer en contact, notamment le plomb.

ANNEXE 3 - COMPTES ADMINISTRATIFS

3A - budget eau potable gestion directe	69
3B - budget eau potable gestion déléguée	71
3C - budget eau potable gestion déléguée TDDTVA	73
3D - budget eaux usées et assainissement gestion directe	76
3E - budget eaux usées et assainissement gestion déléguée	78
3F - budget eaux usées et assainissement gestion déléguée TDDTVA	80
3G - budget des services publics d'assainissement non collectif	83



**III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES**

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES

67711	Intérêts moratoires, pénalités / marché Aménagements fiscaux et pénaux	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-11 532,00
67742	Taxes annulées (sur exercices antérieurs) Subventions exceptionnelles d'équipement Subventions exceptionnelles fonctionnent	10 700,00	15 979,34	0,00	0,00	0,00	0,00	-5 279,34
67743	5 300,00	5 269,00	0,00	0,00	0,00	0,00	31,00	8 288,11
67785	25 200,00	14 895,72	2 076,17	0,00	0,00	0,00	45 719,21	165 784,79
67711	Autres charges exceptionnelles	211 004,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Donations aux provisions et dépenses** (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilées (e) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (f)	50 000,00						
TOTAL DES DEPENSES REELLES								
023	Virement à la section d'investissement	5 729 560,77						
042	Opérat° ordre et transfert entre sections (g) (9)	2 754 512,00	2 724 977,18					29 532,82
66818	Autre	3 701 579,00	2 841 73,76					26 405,24
68622	Autr. amort. Immos incorp. et corporelles Dot. amort. charges financ. et répartir	2 401 051,00	2 401 048,00					3 0,00
		42 882,00	39 755,42					3 126,58
TOTAL DES FRAIS ET EVENEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT								
043	Opérat° ordre intérieur de la section (10)	0,00	0,00					0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE								
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)								
		31 950 561,38	16 781 790,51	6 779 414,29	258 144,88	8 131 211,70		
								0,00
								Pour information
								D 002 Déficit d'exploitation reporté de N-1

Détail du calcul des ICNE au compte 6512 (5)					
Montant des ICNE de l'exercice					31984,30
- Montant des ICNE de l'exercice N-1					46403,34
= Différence ICNE N-1 / ICNE N-1					-14419,04
(1) Détails des charges budgétaires hors article conformément au plan de comptes utilisé par la Société.					
(2) Le montant 621 est renoncé au sein de la charte 012.					
(3) Le compte 634 est uniquement ouvert en M.41.					
(4) Le compte 739 est uniquement ouvert en M.43 et en M.44.					
(5) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1 le montant de l'article 66112 sera négatif.					
(6) Si la règle applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la rotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, au dépréciation des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.					
(7) Ce chapitre n'est pas en M.49.					
(8) Cf. chapitre 6615 pour l'application du chapitre des ordres, DE 042 = RI 040.					
(9) Le chapitre 6615 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la règle applique le régime des provisions budgétaires.					
(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.					
Entrainement autres biens mobiliers	15 500,00	10 979,77	15 577,42	0,00	1 185,07
Maintenance	66 348,80	52 425,85	12 737,88	0,00	25 000,00
Multirisques	25 000,00	0,00	0,00	0,00	25 000,00
Assurance obligatoire dommage construct°	2 500,00	0,00	0,00	0,00	2 500,00
Autres	22 000,00	28,61	0,00	0,00	21 781,39
Elèves et recherches	36 000,00	2 100,00	0,00	0,00	33 896,00
Divers	32 948,00	21 322,34	0,00	0,00	11 125,66
Indemnités aux comptable et régisseurs	200,00	0,00	0,00	0,00	200,00
Honoraires	1 538 745,00	1 446 63,20	507,00	0,00	17 028,60
Frais d'aérées et de contentieux	10 589,00	3 868,00	420,00	0,00	1 580,00
622627	21 201,00	9 064,97	0,00	0,00	175,00
Divers	5 000,00	4 555,50	4 000,00	0,00	445,50
Annonces et insertions	58 876,00	19 111,44	4 646,72	2 269,00	58 876,00
Catalogues et imprimés	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
Publications	9 000,00	1 843,68	0,00	0,00	9 000,00
Divers	1 300,00	1 382,11	229,80	0,00	321,91
Transports sur achats	500,00	0,00	0,00	0,00	500,00
6241	7 000,00	2 033,72	0,00	0,00	1 000,00
Voyages et déplacements	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
Missions	4 000,00	958,22	0,00	0,00	3 041,78
Réceptions	85 790,00	35 69,63	8 364,52	42 355,85	85 790,00
Frais d'arrachissement	58 100,00	49 421,18	1 410,86	0,00	7 267,98
Frais de télécommunications	3 355,00	3 322,20	0,00	0,00	32,80
Services bancaires et assimilés	13 950,00	18 304,47	0,00	0,00	-4 354,47
Concours divers (cotisations)	0,00	500,72	0,00	0,00	-500,72
Frais de gardiennage	16 000,00	19 800,07	1 051,50	0,00	-4 851,57
Frais de nettoyage des locaux	280 500,00	-5 50,15	99 124,91	21 338,65	166 156,58
Autres.	30 000,00	1 988,13	0,00	0,00	28 011,87
Taxes foncières	95 000,00	39 926,00	0,00	0,00	55 074,00
Droits d'enregistrement et de timbre	2 467,00	0,00	0,00	0,00	2 467,00
Redevance versée au domaine public	467,00	235,00	0,00	0,00	-133 886,00
Redevance versée aux agences de l'eau	874 580,00	556 940,00	181 500,00	0,00	183 206,88
Autres taxes et redevances	8 630 000,00	3 460 708,59	4 986 884,53	0,00	107 043,76
Charges de personnel frais assimilés	3 295 633,00	3 119 861,17	67 953,07	0,00	3 295 633,00
Personnel affecté par CL de rattachement	2 507 632,00	3 005 73	0,00	0,00	3 295 633,00
Autre personnel extérieur	337 681,00	117 435,92	67 953,07	0,00	152 392,01
Autres charges de personnel	594,68	594,46	0,00	0,00	-594,46
Ajustements de produits (4)	3 980 000,00	2 756 056,29	1 181 100,00	0,00	42 945,71
Reversement entretien agence de l'eau	16 950,00	1 816 767,07	713 300,00	0,00	8 032,93
Revers. redressement indemnité* agence étrangère	9 550,00	935 989,22	467 900,00	0,00	34 810,78
Autres charges de gestion courante	347 000,00	351 20,19	0,00	0,00	14 768,73
Créances admises en non-valeur	16 950,00	13 24,40	0,00	0,00	3 175,60
Chargés diverses de gestion courante	9 550,00	9 502,35	0,00	0,00	47,65
656	245 500,00	335 433,44	0,00	0,00	11 006,56
Créances éteintes	22 861 066,61	13 386 886,90	6 745 353,82	258 144,88	2 271 399,01
Chargés diverses aux entreprises (c)	257 004,00	201 940,78	0,00	0,00	48 067,05
66	303 688,00	268 573,65	3 984,30	0,00	3 320,05
Chargés financiers (b) (5)	303 688,00	314 723,00	0,00	0,00	2 735,51
Intérêts débiteurs à l'échéance intérêts - Rattachement des ICNE	-14 035,00	-46 403,34	3 984,30	0,00	384,04
66111	66 112	66 112	0,00	0,00	-7,50
66167	66 167	66 167	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEFENSES DE GESTION DES SERVICES (a)					
= (01+02+03+04+05)					

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES

		A2		A3	
Chap/ art(1)	Libellé (1)	Credits ouverts (BP-DMARAN N-1)	Credits employés (ou restant à employer)	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12
013	Atténuations de charges (2)	2 000,00	1 866,47	0,00	0,00
64198	Autres remboursements	2 000,00	1 669,47	0,00	0,00
6459	Remboursements charges SS et de révoyance	0,00	197,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	25 754 545,00	21 100 250,08	502 122,28	0,00
70111	Ventes déau aux abonnés	12 075 000,00	9 042 460,88	154 217,95	0,00
70118	Autres ventes déau	1 863 000,00	1 810 092,64	31 162,21	0,00
70124	Redevance pluie d'origine domestique	678 000,00	752 272,81	133 226,34	0,00
70128	Autres taxes et redévances	400 000,00	400 025,12	0,00	0,00
70611	Travaux	8 600 000,00	8 188 876,16	209 629,53	0,00
70612	Redevance modernisation des réseaux	1 237 000,00	1 047 375,66	23 890,25	0,00
7062	Relevances assainissement non collectif	30 000,00	26 842,88	3 157,12	0,00
7064	Locations de compteurs	0,00	0,00	0,00	0,00
7068	Autres prestations de services	112 000,00	88 163,63	23 846,35	0,00
7078	Autres marchandises	1 000,00	0,00	0,00	0,00
7087	Remboursement de frais	296 545,00	38 035,00	0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	28 162,50	0,00	28 162,50	0,00
748	Autres subventions d'exploitation	28 162,50	0,00	28 162,50	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00
7588	Autres	0,00	6 373,76	0,00	6 373,76
76	TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) =	25 304 707,50	21 108 490,31	502 122,28	0,00
70+74+75+013					3 614 094,91
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	204 89,00	336 083,88	0,00	-131 224,88
773	Mandats annuels (exercices antérieurs)	2 900,00	2 947,54	0,00	52,46
775	Produits des cessions d'immobilisations	201 989,00	50 500,00	0,00	-50,00
778	Autres produits exceptionnels	333 186,34	0,00	0,00	-131 227,34
78	Reprises sur provisions et dépréciations (d) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DES RECETTES REELLES	25 509 566,50	21 444 574,49	502 122,28	0,00
	=a+b+c+d				
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	505 870,00	505 754,78		30 115,22
777	Coupe-part statut/investis transfert résul	285 291,00	281 581,02		37 075,98
776	Transferts charges financières	310 576,00	284 173,76		26 405,24
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	505 870,00	505 754,78	502 122,28	0,00
	TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)	26 105 496,50	22 010 328,97	502 122,28	0,00
	Pour information	5 845 124,88			
R 002	Excédent d'exploitation reporté de N-1				

		III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF		III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	
		SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES		SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES	
Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédit ouvert (BP-DMARAN N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)	Crédit ouvert (BP-DMARAN N-1)	Crédits employés (ou restant à réaliser au 31/12)
013	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	133,53	0,00	1498 755,51	104 353,12
20	Frais d'insertion	330,53	0,00	290 655,45	82 034,25
2033	Concessions et droits assimilés	197,00	0,00	0,00	1 094,20
2051	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00	0,00	148 899,06	-1 094,20
21	Terrain nus	0,00	0,00	183 367,25	21 224,67
2151	Aménagement Bâtiments d'exploitation	0,00	0,00	168 436,56	967,25
2155	Aménagement Bâtiments administratifs	0,00	0,00	6 120,00	841,54
21455	Aménagement Bât. administratifs et autre	0,00	0,00	185 500,00	139 747,16
21512	Installations complexes spécialisées	0,00	0,00	18 242,00	15 508,32
21531	Réseau d'adduction d'eau	0,00	0,00	1849 347,70	2 142,00
2154	Matériel industriel	0,00	0,00	781 700,59	790 130,13
2155	Outillage industriel	0,00	0,00	200 000,00	0,00
2157,12	Service de distribution d'eau	0,00	0,00	3 149,17	474,55
21561	Autre B. Administratif (mise à dispo)	0,00	0,00	712 915,40	216 208,22
21735	Autre B. Administratif (mise à dispo)	0,00	0,00	914,62	0,38
2181	Matériel générales, équipements	0,00	0,00	14 355,85	144,15
2182	Matériel de bureau et informatique	0,00	0,00	24 793,49	85 280,17
2183	Autre immobilisations concourantes	0,00	0,00	110 049,83	84 972,34
2184	Mobilier	0,00	0,00	29 764,72	3 600,96
2188	Autres immobilisations régies en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	27 211,60	16 747,69
22	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Immobilisations en cours (hors opérations)	5 186,00	3 186,00	2 138,00	1 981 722,97
23	Terains	0,00	0,00	9 683,59	0,00
2313	Constructions	0,00	0,00	3 010,52	4 850,74
2315	Installat°, matériel et outillage techni	0,00	0,00	2 067 653,14	1 976 882,23
238	Avances communautés, immo, incorp.	0,00	0,00	56 655,49	1 932 577,80
23	Total des dépenses d'équipement	9 174 767,92	3 772 330,03	3 469 860,99	0,00
10	Dotation, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	11 500,00	11 500,00
13111	Sous équip. Agence de l'eau	0,00	0,00	11 500,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	3 614 336,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00	2 128 415,00	0,00
166	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00	175 000,00	375 000,00
167	Refinancement de dette	0,00	0,00	1 311 522,15	0,85
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	3 626 336,00	3 131 627,63	0,00	12 803,37
040	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	94 547,00	54 841,91	179 729,50	0,00
	TOTAL DES DEPENSES REELLES	13 056 045,92	7 440 798,57	3 649 559,59	1 965 855,66
	Détail du calcul des ICNE au compte 7622				
	Montant des ICNE de l'exercice	0,00	0,00	50 322,56	6 206,44
	= Différence ICNE N-1 / ICNE N-1	0,00	0,00	285 291,00	285 291,00
	1) Détailler les éléments budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie				
	2) détailler les éléments budgétaires dans le sens inverse				
	3) détailler les éléments budgétaires dans le sens inverse				
	4) Voir aussi IV.2 pour le détail des opérations financières				
	5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre : RFE = Crédit à l'ordre				
	6) les comptes 15, 21 peuvent figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie a opté pour les provisions budgétaires.				
	7) le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie a opté pour les provisions budgétaires.				
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	61 657 70,00	59 019 05,09	35 674,32	
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE	13 671 915,92	8 020 934,65	3 649 559,59	2 001 331,58
	Pour information				
	D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1				

1) Détailler les éléments budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie				
2) détailler les éléments budgétaires dans le sens inverse				
3) détailler les éléments budgétaires dans le sens inverse				
4) Voir aussi IV.2 pour le détail des opérations financières				
5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre : RFE = Crédit à l'ordre				
6) les comptes 15, 21 peuvent figurer dans le détail des opérations sur la régie applique le régime des provisions budgétaires.				
7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre : RFE = Crédit à l'ordre				

(1) Détailler les éléments budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie
 (2) détailler les éléments budgétaires dans le sens inverse
 (3) détailler les éléments budgétaires dans le sens inverse
 (4) Voir aussi IV.2 pour le détail des opérations financières
 (5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre : RFE = Crédit à l'ordre
 (6) les comptes 15, 21 peuvent figurer dans le détail des opérations sur la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(1) Détailler les éléments budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie

(2) Voir aussi IV.2 pour le détail des opérations financières

(3) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre : RFE = Crédit à l'ordre

(4) Voir aussi IV.2 pour le détail des opérations financières

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre : RFE = Crédit à l'ordre

(6) les comptes 15, 21 peuvent figurer dans le détail des opérations sur la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(1) Détailler les éléments budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie

(2) Voir aussi IV.2 pour le détail des opérations financières

(3) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre : RFE = Crédit à l'ordre

(4) Voir aussi IV.2 pour le détail des opérations financières

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre : RFE = Crédit à l'ordre

(6) les comptes 15, 21 peuvent figurer dans le détail des opérations sur la régie applique le régime des provisions budgétaires.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF						
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES						
Chap/ art (1)	Libellé (1)	B2	B1	SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES		
		Credits ouverts (BP+DM+RAR N°1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Credits ouverts (BP+DM+RAR N°1)	Crédits employés (ou restant à employer)
13	Subventions d'investissement	462 136,00	355 439,78	125 466,40	7 624 565,00	3 317 702,39
13111	Subv. équip. l'agence de eau Sudov, équip. Départements Autres	448 136,00	363 336,75	85 100,00	6 700,00	80,26
1313	Subventions d'équipement	3 172,00	2 000,00	36 636,40	3 272,88	312,13
16	Emprunts et dettes assimilées(hors 165)	2 462 556,60	2 623 043,90	0,00	46 038,55	0,00
1641	Emprunts en euros. Remboursement de dette	1 151 033,60	1 311 522,15	0,00	160 488,55	1 727,12
165	Emprunts et dettes assimilées(hors 165)	1 311 523,00	1 311 522,15	0,00	61,11	48 181,80
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	15 200,00	9 833,32
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	25 304,00	18 500,99
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	600,00	-600,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	662,00	0,00
10	Total des recettes d'équipement	2 914 994,60	2 988 484,08	125 496,40	720,00	0,00
10222	Dotation, fonds divers et réserves	0,00	39 830,00	0,00	1 620,34	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	39 830,00	0,00	851,50	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA, égale)	0,00	0,00	0,00	1 182,00	0,00
26	Participat° et créances reçues	0,00	0,00	0,00	1 182,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	6 255,00	0,00
Total des recettes financières						
4582004	OPÉRATIONS SOUS MANDAT-T-RECETTES (3) OPÉRATIONS SOUS MANDAT-T-RECETTES (3)	94 842,00	54 841,91	39 864,30	135,23	6 255,00
4582011	MANDAT-T-RECETTES (3) OPÉRATIONS SOUS MANDAT DEFENSES BÉCETTES (3)	100 000,00	100 000,00	0,00	4 000,00	0,00
4582012	MANDAT-T-RECETTES (3) OPÉRATIONS SOUS MANDAT DEFENSES BÉCETTES (3)	20 000,00	0,00	20 000,00	670,42	0,00
4582014	OPÉRATIONS SOUS MANDAT DEFENSES RECETTES (3)	40 000,00	0,00	39 864,30	479,58	0,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers						
TOTAL DES RECETTES RÉELLES						
021	Virement de la section d'exploitation	3 169 336,60	3 063 155,99	179 729,00	2 270 748	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4/15)	5 729 566,77	5 000,00	305 226,00	-218 845,39	0,00
16411	Emprunts en euros	2 754 517,18	2 724 977,18	29 524,42	0,00	0,00
28031	Frais détournés	310 579,00	234 173,76	26 405,24	28 610,24	0,00
28033	Frais d'entretien	133 237,00	4 626,76	1 859,00	1 589,00	0,00
28055	Licences, logiciels, droits similaires	1 656,00	0,00	0,00	4 000,00	0,00
28088	Autres immobilisations incorporelles	108 185,00	107 716,32	472,68	0,00	0,00
28128	Aménagement	15 300,00	15 375,00	-75,00	0,00	0,00
28131	Bâtiments et terrains	7 086,66	7 086,66	-0,66	0,00	0,00
28135	Bâtiments d'exécution	84 586,00	84 586,00	527,65	0,00	0,00
28141	Aménagement bâtiment, d'exécution	13 307,10	13 307,10	661,12	0,00	0,00
281411	Aménagement Bâtiments administratifs	58,00	766,22	-4,10	0,00	0,00
28151	Bâtiments exploitation sur sol et fauteuil	90,44	90,44	-0,44	0,00	0,00
281537	Installations complexes spécialisées	35 636,24	35 636,24	-0,24	0,00	0,00
28154	Réseaux d'adduction d'eau	3 14 384,00	3 14 384,00	-2 346,60	0,00	0,00
28155	Matière industrielle	12 052,73	12 052,73	-0,79	0,00	0,00
281561	Outilerie industrielle	5 088,65	5 088,65	-0,65	0,00	0,00
281571	Service de distribution d'eau	200 730,02	199 999,99	651,98	0,00	0,00
281722	Terres nées (mise à disposition)	43 575,62	2 523,73	-0,27	0,00	0,00
281725	Terres nées (mise à disposition)	2 524,00	37 755,86	0,14	0,00	0,00
281731	Autres terriens mise à disposition	219 860,00	2 916 40,98	-40,98	0,00	0,00
281735	Bâtiments d'exploitation mise à disposition	41 835,31	4 248,70	-3,31	0,00	0,00
281736	Matières administratives mise à disposition	4 248,70	9,30	0,00	0,00	0,00
281738	Aménagement Bât. administratif (madr)	30 910,00	30 909,99	0,09	90 40,00	0,00
281753	Autres constructions mise à disposition	827 562,00	90 053,82	-1 32 568,82	84 824,32	0,00
281754	Matériel et mobilier (mise à disposition)	4 856,00	9,00	91 306,77	91 306,77	0,00
281757	Service de distribution d'eau (madr)	91 277,00	28 174,00	91 277,00	1 469 534,81	0,00
281762	Aménagement matériels industriels (madr)	54 185,30	54 185,30	-0,30	2 062 403,00	0,00
281763	Matériel bureau et info (mise à disposition)	5 567,00	4 856,69	0,14	1 103 263,62	0,00
281784	Matériel bureau et info (mise à disposition)	4 856,69	13 441,48	-0,48	0,00	0,00
281788	Autres immos corp (mise à disposition)	11 176,00	11 176,00	0,00	1 103 264,02	2 428 672,19
28181	Installations générales, agencements	20 000,00	14 441,30	0,00	0,00	0,00
28182	Total des RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE	8 503 072,77	2 739 417,48	5 822 573,47	12 519 117,81	2 987 304,02
28183	(= Total des recettes réelles et d'ordre)	1 999 306,55			6 051 888,07	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE						
28184	Pour information					
4917	D 002 Déficit d'exploitation reporté de N-1					
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION						
041	Opérations patrimoniales (6)	8 483 072,77	2 739 417,48	5 822 573,47	15 222 73	
238	Avances commandes immo, incorp.	20 000,00	14 441,30	5 569,70	158 308,85	
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE						
28185	(= Total des recettes réelles et d'ordre)	8 503 072,77	2 739 417,48	5 822 573,47	15 222 73	
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE						
28186	Pour information					
4917	D 002 Déficit d'exploitation reporté de N-1					
Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)						
	Montant des ICNE de l'exercice					
	- Montant des ICNE de l'exercice N-1					
	= Différence ICNE N-1 / ICNE N-1				-6 086,13	
(1) Détails les charges budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.						
(2) Le compte 621 est retiré au sein du chapitre 042.						
(3) Le compte 343 est uniquement ouvert en M. 41 et en M. 44.						
(4) Le compte 343 est uniquement ouvert au montant de l'exercice N-1, le montant de l'article 66112 sera négatif.						
(5) Si la régie applique le régime des cours sur seuils budgétaires alors que les opérations de stocks ou lieux à la fin de l'inventaire permanent simplifiée.						
(6) La régie applique le régime des cours sur seuils budgétaires alors que les opérations de stocks ou lieux à la fin de l'inventaire permanent simplifiée.						
(7) Ce chapitre a existé au sein du chapitre des provisions budgétaires.						
(8) Cf définition du chapitre des provisions budgétaires.						
(9) Voir annexe A7 pour détails des opérations non compris au compte 042.						
(10) Cf définition du chapitre des opérations d'ordre, D 040 = RE 042.						
(11) Cf définition du chapitre des opérations d'ordre, D 041 = RI 041.						
(12) Le compte 621 est retiré au sein du chapitre 042.						
(13) Le compte 343 est uniquement ouvert en M. 41 et en M. 44.						
(14) Si la régie applique le régime des cours sur seuils budgétaires alors que les opérations de stocks ou lieux à la fin de l'inventaire permanent simplifiée.						
(15) Les sommes figurant dans les états du chapitre 042 sont à appliquer au régime des cours sur seuils budgétaires.						
(16) Cf définition du chapitre des opérations d'ordre, D 041 = RI 041.						
(17) Ce chapitre a été destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou lieux à la fin de l'inventaire permanent simplifiée.						
(18) Cf définition du chapitre des provisions budgétaires.						
(19) Voir annexe A7 pour détails des opérations non compris au compte 042.						
(20) Cf définition du chapitre des opérations d'ordre, D 040 = RE 042.						
(21) Les sommes figurant dans les états du chapitre 042 sont à appliquer au régime des cours sur seuils budgétaires.						
(22) Cf définition du chapitre des opérations d'ordre, D 041 = RI 041.						
(23) Cf définition du chapitre des opérations d'ordre, D 040 = RI 041.						
(24) Cf définition du chapitre des opérations d'ordre, D 041 = RI 041.						
(25) Cf définition du chapitre des opérations d'ordre, D 040 = RI 041.						
(26) Cf définition du chapitre des opérations d'ordre, D 041 = RI 041.						
(27) Cf définition du chapitre des opérations d'ordre, D 040 = RI 041.						
(28) Cf définition du chapitre des opérations d'ordre, D 041 = RI 041.						
(29) Cf définition du chapitre des opérations d'ordre, D 040 = RI 041.						
(30) Cf définition du chapitre des opérations d'ordre, D 041 = RI 041.						
(31) Cf définition du chapitre des opérations d'ordre, D 040 = RI 041.						
(32) Cf définition du chapitre des opérations d'ordre, D 041 = RI 041.						
(33) Cf définition du chapitre des opérations d'ordre, D 040 = RI 041.						
(34) Cf définition du chapitre des opérations d'ordre, D 041 = RI 041.						
(35) Cf définition du chapitre des opérations d'ordre, D 040 = RI 041.						
(36) Cf définition du chapitre des opérations d'ordre, D 041 = RI 041.						
(37) Cf définition du chapitre des opérations d'ordre, D 040 = RI 041.						
(38) Cf définition du chapitre des opérations d'ordre, D 041 = RI 041.						
(39) Cf définition du chapitre des opérations d'ordre, D 040 = RI 041.						
(40) Cf définition du chapitre des opérations d'ordre, D 041 = RI 041.						
(41) Cf définition du chapitre des opérations d'ordre, D 040 = RI 041.						
(42) Cf définition du chapitre des opérations d'ordre, D 041 = RI 041.						
(43) Cf définition du chapitre des opérations d'ordre, D 040 = RI 041.						
(44) Cf définition du chapitre des opérations d'ordre, D 041 = RI 041.						
(45) Cf définition du chapitre des opérations d'ordre, D 040 = RI 041.						
(46) Cf définition du chapitre des opérations d'ordre, D 041 = RI 041.						
(47) Cf définition du chapitre des opérations d'ordre, D 040 = RI 041.						

II – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Credit ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Credit employés (ou restant à employer)	Restes à réaliser au 31/12	Credit annulés				
		Titres émis	Produits rattachés						
013	Atténuations de charges (2)	0,00	0,00	0,00	0,00				
70	Ventes produits fabriqués, prestations	10 739 709,39	5 647 022,37	3 238 300,32	0,00	1 854 377,70			
701111	Venues d'eau aux abonnés Rédevance d'assainissement:	9 462 725,60	3 923 106,19	3 238 300,32	0,00	2 227 319,09			
73	Produits issus de la fiscalité (3)	0,00	0,00	0,00	0,00				
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00				
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00				
	TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) =	10 739 709,39	5 647 022,37	3 238 300,32	0,00	1 854 377,70			
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00	0,00				
77	Produits exceptionnels (c)	852 010,98	952 176,98	0,00	0,00	-100 166,00			
7711	Dépôts et rétentions perçus	52 700,00	133 795,00	0,00	0,00	-30 985,00			
7718	Autres produits exceptionnels	0,00	13 912	0,00	0,00	-3,12			
778	Autres produits acceptés "opéra" gestion	799 201,98	818 412,56	0,00	0,00	-19 171,58			
78	Reprises sur provisions et dépréciations (d) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00				
	TOTAL DES RECETTES SOUSIELLES	11 591 711,37	6 589 189,35	3 238 300,32	0,00	1 754 211,70			
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	543 084,00	277 720,98			271 363,02			
	Quotier-part investi transfert résult Transferts charges financières	452 344,00	168 686,06			265 487,94			
796	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	90 740,00	84 834,32		0,00	5 905,08			
043									
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	543 084,00	277 720,98			271 363,02			
	TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)	12 134 765,37	6 870 920,33	3 238 300,32	0,00	2 025 574,72			
R 002	Excédent d'exploitation reporté de N-1								
	Pour information	384 322,44							
	Montant des ICNE au compte 7622								
	- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00							
	= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00							

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

Pour information

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Credit ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Credit employés (ou restant à employer)	Restes à réaliser au 31/12	Credit annulés				
		Titres émis	Produits rattachés						
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	181 386,42				16 775,09			
2031	Frais rédaction			177 016,42		12 522,00			
2033	Concessions et droits assimilés			0,00		1 176,92			
2051	Immobilisations corporelles (hors opérations)			4 370,00		3 076,17			
21	Bâtiments d'exploitation			701 973,37		187 467,71			
21311	Aménagement Bâtiments d'exploitation			3 334,60		0,00			
21531	Réseaux d'adduction eau			13 300,00		2 859,00			
21561	Service de distribution d'eau			595 129,79		128 737,73			
2181	Installat° générales, agencements			32 127,63		15 167,50			
2182	Matériel de transport			30 000,00		0,00			
2183	Matériel de bureau et informatique			23 781,35		3 192,38			
2188	Autres immobilisations corporelles			1 109,00		15 109,00			
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)			3 200,00		0,00			
23	Immobilisations en cours (hors opérations)					3 487 386,91			
2313	Constructions					2 069 000			
2315	Installat° matériel et outillage technique					3 455 426,91			
	Total des dépenses d'équipement					4 370 946,70			
10	Dotations, fonds divers et réserves					0,00			
13	Subventions d'investissement					0,00			
16	Emprunts et dettes assimilées					2 384 292,00			
1641	Emprunts en euros					1 528 913,00			
66	Financement de l'état					855 379,00			
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)					0,00			
26	Participat° et créances rattachées					0,00			
27	Autres immobilisations financières					0,00			
020	Dépenses imprévues					0,00			
	Total des dépenses financières					2 384 292,00			
4581001	OPERATIONS SOUS MANDAT-DÉPENSES (4)					2 382 602,32			
4581002	OPERATIONS SOUS MANDAT-DÉPENSES (4)					0,00			
4581003	OPERATIONS SOUS MANDAT-DÉPENSES (4)					1 527 223,66			
4581004	OPERATIONS SOUS MANDAT-DÉPENSES (4)					855 378,56			
4581005	OPERATIONS SOUS MANDAT-DÉPENSES (4)					0,00			
4581007	OPERATIONS SOUS MANDAT-DÉPENSES (4)					10 532,50			
	Total des dépenses d'opération pour compte de tiers					10 532,50			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (5)					10 532,50			
	Opérat° ordre transfert entre sections (5)					1 255 832,69			
	Reprises sur autofinancement antérieur (6)					4 676 554,60			
	Reprises sur autofinancement antérieur (6)					271 229,98			
139111	Sub. équip. cpte résultat - Agence de l'eau					1 345,67			
13912	Sub. équip. cpte résultat - Régions					2 182,00			
13913	Sub. équip. cpte résultat - Départements					151 490,00			
13914	Sub. équip. cpte résultat - Communes					3 940,00			
13915	Sub. équip. cpte résultat - Groupements					504,00			
13916	Autres subventions d'équipement					151 111,00			
	Charges transférées					50 740,00			
4817	Pénalités de renégociation de la dette					90 740,00			
041	Opérations patrimoniales (7)					0,00			
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE					54 084,00			
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE					7 337 183,75			
	Pour information					1 359 832,47			

Détail des charges budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

- (1) Détailler les charges budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.
- (2) Les crédits annuels correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les mandats émis et les restes à réaliser au 31/12.
- (3) Voir annexe A/V pour le détail des opérations équivalentes.
- (4) Voir annexe A/V pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *D/040 = RE/042*.
- (6) Les comptes 15, 2 peuvent figurer dans le détail des opérations d'ordre.
- (7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *D/041 = RI/041*.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Libellé (1)	Credit ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Credit ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Credits annulés (2)	
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	181 386,42	16 775,09	66 985,80	66 985,80	97 625,53		
2031	Frais rédaction		177 016,42	12 522,00	6 686,80	97 508,02		
2033	Frais d'édition		0,00	1 176,92	0,00	-1 176,92		
2051	Immobilisations corporelles (hors opérations)		701 973,37	187 467,71	229 995,94	282 509,72		
21	Bâtiments d'exploitation		3 334,60	0,00	0,00	0,00		
21311	Aménagement Bâtiments d'exploitation		13 300,00	2 859,00	5 450,28	5 450,28		
21531	Réseaux d'adduction eau		595 129,79	128 737,73	26 733,39	26 733,39		
21561	Service de distribution d'eau		15 167,50	14 639,42	2 320,71	0,00		
2181	Installat° générales, agencements		32 127,63	30 000,00	0,00	30 000,00		
2182	Matériel de transport		1 109,00	0,00	0,00	0,00		
2183	Matériel de bureau et informatique		1 109,00	15 109,00	-14 099,00	-14 099,00		
2188	Autres immobilisations corporelles		0,00	1 123,85	2 076,15	0,00		
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)		0,00	0,00	0,00	0,00		
23	Immobilisations en cours (hors opérations)		0,00	0,00	0,00	0,00		
2313	Constructions		1 960,00	0,00	0,00	1 960,00		
2315	Installat° matériel et outillage technique		3 455 426,91	946 728,95	465 728,95	851 824,23		
	Total des dépenses d'équipement		4 370 946,70					
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00	0,00	0,00	0,00		
13	Subventions d'investissement		0,00	0,00	0,00	0,00		
16	Emprunts et dettes assimilées		2 384 292,00	1 689,68	1 689,68	1 689,68		
1641	Emprunts en euros		1 528 913,00	1 635,71	0,00	1 635,71		
66	Financement de l'état		855 379,00	0,00	3 220,00	0,00		
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)		0,00	0,00	0,00	0,00		
26	Participat° et créances rattachées		0,00	0,00	0,00	0,00		
27	Autres immobilisations financières		0,00	0,00	0,00	0,00		
020	Dépenses imprévues		0,00	0,00	0,00	0,00		
	Total des dépenses financières		2 384 292,00					
4581001	OPERATIONS SOUS MANDAT-DÉPENSES (4)					2 382 602,32		
4581002	OPERATIONS SOUS MANDAT-DÉPENSES (4)					0,00		
4581003	OPERATIONS SOUS MANDAT-DÉPENSES (4)			</				

		III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF				
		SECTION D'EXPLOITATION – DÉTAIL DES RECETTES				
		Chap/ art(1)	Libellé (1)		Crédits ouverts (B.P.D.M. + B.A.N N°1)	Crédits employées (ou restant à emploier)
023 Virement à la section d'investissement		1 327 774,50			22 474,91	
042 Opérat° ordre transfert entre sections (8)(9)		1 846 008,09				
6588 Autre Dot. amort. immos incorp. et corporelles		1 089 284,30	99 239,97		9 055,03	
6811 Dot. amort. charges financ. et répartir		1 736 085,00	1 724 018,75		12 054,25	
6562 Dot. amort. charges financ. à répartir		25 016,00	23 050,37		1 355,63	
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		1 197 058,50	1 846 008,09		1 350 249,41	
043 Opérat° ordre intérieur de la section (10)		0,00	0,00		0,00	
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		3 197 058,50	1 846 008,09		1 350 249,41	
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		4 789 212,02	2 989 146,54		73 291,12	
Pour information		0,00				
D 002 Déficit d'exploitation reporté de N-1						
Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)						
Montant des ICNE de l'exercice		14 042,48				
- Montant des ICNE de l'exercice N-1		31 311,16				
= Différence ICNE N-1/ICNE N-1		-17 268,68				
II – VOTE DU COMPTE FINANCIER						
SECTION D'EXPLOITATION – DÉTAIL DES RECETTES						
		Chap/ art(1)	Libellé (1)		Produits ratannés	Restes à réaliser au 31/12
013 Atténuations de charges (12)				0,00	4 643,00	0,00
641 98 Autres remboursements				0,00	4 643,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)						
Pour information		0,00				
R 002 Excédent d'exploitation reporté de N-1						
Détail du calcul des ICNE au compte 7622						
Montants des ICNE de l'exercice						
= Montant des ICNE de l'exercice N-1						
Détail ICNE au compte 7622						
Montant des ICNE de l'exercice N-1 - Montant des ICNE de l'exercice N-1						
Pour information		980 138,61				
TOTAL DES RECETTES REELLES =a+b+c+d						
042 Opérat° ordre transfert entre sections (6)		92 606,00	96 135,81		0,00	
7711 Débits et pénalités perçus		89 800,00	90 941,91		0,00	
773 Mandats annulés exercices antérieurs		2 689,00	5 092,68		0,00	
778 Charges financières						
78 Reprises sur provisions et dépréciations (d) (4)		0,00	0,00		0,00	
TOTAL DES RECETTES REELLES		3 459 449,21	4 337 197,63		506 246,11	
Détail ordre transfert entre sections (6)						
042 Opérat° ordre transfert entre sections (6)		359 624,00	360 568,55			
777 Quatre-vingt subventions transférées		251 439,00	251 438,58			
796 Charges financières		108 185,00	99 129,97			
043 Opérat° ordre intérieur de la section (5)		0,00	0,00			
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		359 624,00	360 568,55			
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)						
Pour information		3 819 073,21	4 687 766,18		506 246,11	0,00
R 002 Excédent d'exploitation reporté de N-1						

(1) Détails les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.
(2) Le compte 622 est exercé au sens du chapitre 012.
(3) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.
(4) Le compte 738 est uniquement ouvert en M. 43 et M. 44.
(5) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant de l'article 66112 sera négatif.
(6) Si la règle applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers aux dépréciations des comptes financiers.
(7) Ce chapitre existe par défaut au sens de l'article 042 si la règle applique le régime des provisions budgétaires.
(8) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la règle applique le régime des provisions budgétaires.
(10) Chapitre destiné à regrouper les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou intenses à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

- (1) Détailier les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.
(2) Ca chapitre existe uniquement en M. 49.
(3) Ca chapitre existe uniquement en M. 11, M. 43 et M. 44.
(4) Ce chapitre applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers aux dépréciations des comptes financiers.
(5) Cf. Définition du Compte des opérations d'ordre, R.F. 042-2, DI 040, R.F. 043-DE 043.
(6) Le compte 7515 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la règle 048 pour les provisions budgétaires.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF						
SECTION D'INVESTISSEMENT – DÉTAIL DES DÉPENSES						
SECTION D'INVESTISSEMENT – DÉTAIL DES RECETTES						
Chapart (1)	Libellé (1)	Credits ouverts (BP+DM+RAR N°1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Credits annulés (2)	B2
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	100 560,00	18 811,34	68 129,06	13 819,10	9 768,00
2031	Frais d'études	83 560,00	1 620,94	68 129,06	13 810,00	9 768,00
2051	Concessions et droits assimilés	17 000,00	16 890,40	0,00	9,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	3 402 789,35	883 354,31	1 283 693,24	1 255 721,00	2 459 000,29
2111	Terrains usés	1 000	770,00	0,00	770,00	902 653,00
21315	Batiments administratifs	19 568,00	5 238,53	0,00	14 329,17	902 652,14
21355	Aménagement Batiments administratifs	9 545,74	9 311,38	5 758,74	-5 344,38	0,00
21531	Réseaux d'adduction d'eau	3 107 232,66	833 883,83	1 164 018,69	1 109 330,14	5 439,52
21561	Service de distribution d'eau	186 000,00	0,00	75 115,07	110 884,33	0,00
2181	Installat° déchèteries, agencements	9 285,00	0,00	9 285,00	0,00	5 438,52
2182	Maîtrise de transport	59 801,55	13 367,96	29 090,72	17 343,27	0,00
2183	Matériel de bureau et informatique	7 200,00	18 350,80	0,00	-10 930,80	1 551 710,40
2184	Mobilier	0,00	336,00	425,02	1 702 945,02	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	4 136,00	2 495,81	0,00	1 215,17	1 702 945,02
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours s (hors opérations)	2 805 489,80	938 614,67	905 231,40	961 658,13	18
2313	Constructions	80 000,00	0,00	27 312,00	52 688,00	0,00
2315	Installat° matériel et outillage échini	2 755 484,50	938 614,67	877 919,40	2 257 053,70	27
2315	Total des dépenses d'équipement	6 308 814,15	1 840 880,32	2 211 180,13	2 257 053,70	2 762
10	Dotation, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	2 437 308,00	2 366 622,80	0,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	1 554 653,00	1 463 370,66	0,00	90 682,34	5 345,00
166	Financement de dette	912 653,00	902 652,14	0,00	0,00	0,00
18	Compt'de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières						
438 005	OPÉRATIONS SOUS MANDAT-DÉPENSES (4)	2 477 308,00	2 366 622,80	0,00	90 682,34	3 671 151,22
438 005	Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers	5 470,98	0,00	125,98	5 345,10	3 671 151,22
TOTAL DEPENSES REELLES						
040	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	8 771 591,13	4 207 203,12	2 257 179,68	2 307 208,33	9 055,00
Reprises sur autofinancement antérieur (6)						
139117	Sub. équip copie résultat: Agence de eau	5 470,98	0,00	125,98	5 345,10	292,21
13913	Sub. équip copie résultat: Départements	14 464,00	14 463,00	0,00	0,00	328 193,00
13914	Sub. équip copie résultat: Communes	1 32,00	1 244,75	-1 112,75	287 315	1 039,00
13917	Sub. équip copie résultat: Budget communal	0,00	723,31	-723,31	9 055,45	151 514,88
13918	Autres subventions d'équipement	231 682,00	230 044,02	1 645,98	5 281,00	30 782,00
13933	Sub. transf copie résultat: P.A.E.	192,00	0,00	192,00	0,00	5 182,68
Chargs transférés						
4317	Penalités et répercussion de la dette	16 185,00	99 129,97	9 055,03	20 188	8 165,00
041	Opérations patrimoniales (7)	1 030 564,00	373 145,88	657 518,12	0,00	1 359 249,41
2762	Créances transférés d'ordre TVA	1 030 564,00	373 145,88	657 518,12	0,00	1 359 249,41
TOTAL DEFENSES D'ORDRE						
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)						
Pour information						
D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1						
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)						
Pour information						
R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1						
III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF						
SECTION D'INVESTISSEMENT – DÉTAIL DES RECETTES						
Chapart (1)	Libellé (1)	Credits ouverts (BP+DM+RAR N°1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Credits annulés (2)	B2
13	Subventions d'investissement	97 680,00	0,00	9 768,00	0,00	9 768,00
1313	Suivi: équip. Départements	3 621 553,29	1 805 403,37	902 75,23	0,00	1 557 148,32
16	Emprunts et dettes assimilées(hors 165)	2 459 000,29	902 75,23	0,00	0,00	1 557 148,05
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
166	Reinvestissement de cette immobilisations incorporelles	902 653,00	902 652,14	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	68 129,06	13 819,10	0,00	9 768,00	0,00
2031	Frais d'études	68 129,06	13 810,00	0,00	9 768,00	0,00
2051	Concessions et droits assimilés	0,00	9,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	1 283 693,24	1 255 721,00	0,00	0,00	0,00
2111	Terrains usés	1 283 693,24	1 255 721,00	0,00	0,00	0,00
21315	Batiments administratifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21355	Aménagement Batiments administratifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21531	Réseaux d'adduction d'eau	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21561	Service de distribution d'eau	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2181	Installat° déchèteries, agencements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2182	Matériel de transport	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2183	Matériel de bureau et informatique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2184	Mobilier	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours s (hors opérations)	2 805 489,80	938 614,67	905 231,40	961 658,13	18
2313	Constructions	90 000,00	0,00	27 312,00	52 688,00	0,00
2315	Installat° matériel et outillage échini	2 755 484,50	938 614,67	877 919,40	2 257 053,70	27
2315	Total des dépenses d'équipement	6 308 814,15	1 840 880,32	2 211 180,13	2 257 053,70	2 762
10	Dotation, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	2 437 308,00	2 366 622,80	0,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	1 554 653,00	1 463 370,66	0,00	90 682,34	5 345,00
166	Financement de dette	912 653,00	902 652,14	0,00	0,00	0,00
18	Compl'de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
156	Reinvestissement de cette immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compt'de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
438 005	OPÉRATIONS SOUS MANDAT-DÉPENSES (4)	2 477 308,00	2 366 622,80	0,00	90 682,34	3 671 151,22
438 005	Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers	5 470,98	0,00	125,98	5 345,10	3 671 151,22
TOTAL DEPENSES REELLES						
040	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	8 771 591,13	4 207 203,12	2 257 179,68	2 307 208,33	9 055,00
139117	Sub. équip copie résultat: Agence de eau	5 470,98	0,00	125,98	5 345,10	292,21
13913	Sub. équip copie résultat: Départements	14 464,00	14 463,00	0,00	0,00	328 193,00
13914	Sub. équip copie résultat: Communes	1 32,00	1 244,75	-1 112,75	287 315	1 039,00
13917	Sub. équip copie résultat: Budget communal	0,00	723,31	-723,31	9 055,45	151 514,88
13918	Autres subventions d'équipement	231 682,00	230 044,02	1 645,98	5 281,00	30 782,00
13933	Sub. transf copie résultat: P.A.E.	192,00	0,00	192,00	0,00	5 182,68
Chargs transférés						
4317	Penalités et répercussion de la dette	16 185,00	99 129,97	9 055,03	20 188	8 165,00
041	Opérations patrimoniales (7)	1 030 564,00	373 145,88	657 518,12	0,00	1 359 249,41
2762	Créances transférées d'ordre TVA	1 030 564,00	373 145,88	657 518,12	0,00	1 359 249,41
TOTAL DEFENSES D'ORDRE						
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)						
Pour information						
D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1						
III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF						
SECTION D'INVESTISSEMENT – DÉTAIL DES RECETTES						
Chapart (1)	Libellé (1)	Credits ouverts (BP+DM+RAR N°1)	Mandats émis	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Credits annulés (2)
13	Subventions d'investissement	97 680,00	0,00	9 768,00	0,00	9 768,00
1313	Suivi: équip. Départements	3 621 553,29	1 805 403,37	902 75,23	0,00	1 557 148,32
16	Emprunts et dettes assimilées(hors 165)	2 459 000,29	902 75,23	0,00	0,00	1 557 148,05
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
166	Reinvestissement de cette immobilisations incorporelles	902 653,00	902 652,14	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	68 129,06	13 819,10	0,00	9 768,00	0,00
2031	Frais d'études	68 129,06	13 810,00	0,00	9 768,00	0,00
2051	Concessions et droits assimilés	0,00	9,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	3 402 789,35	883 354,31	1 283 693,24	1 255 721,00	2 459 000,29
2111	Terrains usés	3 402 789,35	883 354,31	1 283 693,24	1 255 721,00	2 459 000,29
21315	Batiments administratifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,0

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

SECTION D'EXPLOITATION – DÉTAIL DES DEPENSES

3D

Libellé (1)	Credits ouverts (B+D+H+H'-N-1)	Credits employés (ou restant à employer)		Restes à réaliser au 31/12	Credits annulés	TOTAL DES DEPENSES REELLES		0,00
		Mandats émis	Charges rattachées			270 237,56	4 742 990,00	
6111 Charges à caractère général (2) (3)	5 632 564,95	3 193 700,02	627 342,98	213 099,31	1 058 461,94	8 992 415,65	6 478 598,99	0,00
60221 Combustibles et carburants	- 1 612,34	27,25	0,00	0,00	- 1 612,34	789 102,16	19 572,00	-1 157 700,00
60226 Matériaux de travail	5 000,00	3 741,45	0,00	0,00	- 457 613,96	3 732 935,69	44 842,91	6 458,46
604 Achats /Eau	0,00	1 233,56	0,00	0,00	- 1 233,56	97 327,54		
605 Fournitures non stockables (eau, énergie	1 087 500,00	947 274,77	19 801,84	0,00	120 423,39	120 423,39		
6062 Produits de traitements	350 000,00	288 234,75	25 542,23	4 265,32	31 966,90	45 072,06	0,00	0,00
6063 Fournitures, entretien et petit équip.	16 000,00	99 977,42	10 117,12	431,50	9 868,37	3 777 778,00	3 732 935,69	-19 672,00
6064 Fournitures administratives	5 150,00	562,00	981,03	0,00	0,00	103 786,00	97 327,54	44 842,91
6066 Carburants	82 172,75	- 467,00	467,00	0,00	0,00	120 423,39	120 423,39	6 458,46
6068 Autres matières et fournitures	148 000,00	100 045,67	17 596,24	0,00	0,00	318 198,98	172 394,23	1 078 806,98
6111 Sous-traitance générale	977 333,68	389 323,52	0,00	0,00	97 436,85	16 445 643,41	11 117 535,78	214 071,31
6132 Locations immobilières	29 600,00	33 546,76	0,00	0,00	- 946,76	0,00	0,00	4 035 229,64
6135 Locations mobileires	118 266,00	82 776,18	14 786,47	102,85	26 600,50	0,00	0,00	
6137 Redevances, droits de passage, servitude	0,00	488,43	0,00	0,00	- 488,43	87 257,92	9 171,69	
61521 Entreteni. réparations bâtiments publics	98 155,00	6 031 90	4 845,18	0,00	0,00	9 813,69	9 813,69	88 956,82
61523 Entreteni. réparations réseaux	371 752,00	181 381,95	97 231,54	0,00	0,00	2 595,78	0,00	3 638,09
61528 Entreteni. réparation autres biens immob.	60 162,00	42 950,31	6 518,00	0,00	0,00	0,00	0,00	60 162,00
61551 Entretien autres biens mobiliers	74 000,00	39 461,87	1 803,47	1 070,74	0,00	0,00	0,00	74 000,00
6156 Maintenance	54 000,00	798,78	8 672,90	183,00	0,00	0,00	0,00	54 000,00
6161 Multirisques	145 500,00	43 700,39	3 814,37	0,00	0,00	9 985,24	0,00	145 500,00
6162 Assurance obligatoire dommage construct°	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-24 032,45
6168 Autres	0,00	24 032,45	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617 Etudes et recherches	15 000,00	10 808,01	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 808,01
618 Divers	40 343,00	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	40 343,00
6222 Commissions recouvrement redemande	0,00	26 657,24	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	26 657,24
6226 Honoraires	47 000,00	3 533,40	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 533,40
6227 Prats d'actes et de contentieux	6 538,96	6 538,96	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	40 461,14
6228 Annonces et insertions	13 388,88	13 388,88	297,67	0,00	0,00	0,00	0,00	13 388,88
6231 Catalogues et imprimés	10 833,33	18 710,25	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	- 8 76,92
6236 Divers	16 500,00	4 230,83	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 289,17
6237 Publications	1 000,00	1 523,30	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	- 523,30
6238 Divers	600,00	1 960,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	- 1 360,00
6241 Transports sur achats	1 000,00	23,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	977,00
6248 Divers	500,00	417,43	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	39,00
6251 Voyageras et déplacements	730 500,00	683 929,78	63 184,11	19 500,00	0,00	0,00	0,00	- 36 133,89
6256 Missions	1 800,00	1 927,77	11 15,00	0,00	0,00	0,00	0,00	- 139,27
6257 Récupérations	3 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 500,00
6261 Frais d'affranchissement	6 500,00	32,84	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 467,16
6262 Frais de télécommunications	22 000,00	8 292,32	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 707,68
6267 Services bancaires et assimilés	55 900,00	43 937,61	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 962,39
6281 Concours divers (cotisations)	7 668,00	8 583,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	- 9 134,60
6282 Frais de nettoyage des locaux	10 100,00	10 234,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	- 2 473,20
6287 Remboursements de frais	29 800,00	29 800,00	2 240,00	0,00	0,00	0,00	0,00	144 588,46
6288 Autres	146 470,27	- 24 128,12	26 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	500,00
6354 Doté d'enregistrement et de timbre	50,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 023,24
6358 Autres droits	1 667,70	64 337,66	492,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 420,00
6371 Frais divers versés aux agences de l'eau	2 500,00	58,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 000,00
6378 Autres taxes et redevances	13 000,00	13 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	70 000,00
012 Charges de personnel frais assimilés	2 745 213,00	2 702 631,84	42 581,16	0,00	0,00	-115 700,00	0,00	0,00
6215 Personnel affecté par Cl. de ratification	2 629 513,00	2 745 213,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	115 700,00
6218 Autre personnel extérieur	115 700,00	- 42 581,16	42 581,16	0,00	0,00	0,00	0,00	108 000,00
014 Attributions de produits (4)	108 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	108 000,00		
65 Autres charges de gestion courante	37 200,00	-17 108,95	0,00	0,00	0,00	20 091,65		
6511 Reverses de redemande	2 600,00	2 283,04	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	316,98
6512 Credances admises en non-valeur	13 500,00	8 908,64	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 591,36
6513 Charges diverses et de timbre	7 500,00	5 771,20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 728,80
6518 Chances diverses de gestion courante	13 600,00	145,47	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 454,53
015 TOTAL DE GESTION DES SERVICES (a)	7 922 947,95	5 833 440,61	669 924,14	213 099,31	1 985 543,59			
66 Charges financières (b) (5)	1 017 119,00	603 850,72	405 578,02	0,00	0,00	7 690,26		
6611 Intérêts réglés à l'échéance	1 053 507,00	1 049 594,66	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 122,34
6612 Subventions exceptionnelles déquipement	- 48 388,00	- 457 613,96	405 578,02	0,00	0,00	0,00	0,00	5 642,25
6615 Intérêts comptes courants et de dépôts	0,00	1 003,34	3 304,52	0,00	0,00	- 1 003,34	0,00	- 3 304,52
6688 Autre	12 000,00	10 766,88	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 233,32
67 Charges exceptionnelles (c)	52 359,00	21 307,46	3 304,52	1 042,00	26 705,02			
673 Tires annuités sur exercices antérieurs	23 690,00	14 316,35	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 375,65
674 Subventions exceptionnelles déquipement	9 910,00	3 218,75	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 642,25
6743 Autres charges exceptionnelles	18 759,00	3 772,36	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	- 3 304,52
678 Autre	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14 986,64
68 Donations aux associations et dépendant° (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
69 Impôts sur les bénéfices et assimilés (e) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

		SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES		III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	
		B2		III	
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Credits ouverts (BP-DM+RAR N°1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Credits annulés (2)
13	Subventions d'investissement	5 242 000,15	1 906 128,80	556 042,88	2 795 828,47
13111	Subv. équip. Agenice de eau	5 180,15	47 500,00	548 769,21	2 785 130,23
13111	Autres subv. à l'équip. Etat	7 273,00	6 303,30	7 273,67	-6 303,97
1316	Subv. équip. Autres E.P.L.	12 201,41	12 201,41	0,00	-0,41
1318	Autres subventions d'équipement	12 346,00	12 346,38	0,00	-0,38
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	9 428 040,91	6 169 005,59	1 622 560,00	1 222 451,51
164,1	Emprunts en euros	6 116 534,91	3 294 083,40	1 100 000,00	0,02
164,11	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,02	0,00	0,10
166	Refinanc° d'emprunt	3 282 437,00	3 282 439,00	0,00	0,00
167,8	Autres dettes condit° particulières	19 574,00	362 520,00	82 500,00	-445 020,00
168,1	Autres emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
2213	Immobilisations en cours	49 666,61	77 699,66	0,00	-28 533,05
2315	Constructions	49 166,61	431,72	0,00	-481,72
238	Installat° matériel et outillage techni	1 392,16	0,00	0,00	1 392,16
238	Avances commandes immo. incorp.	75 875,78	75 875,78	0,00	-75 875,78
27	Total des recettes d'équipement	14 719 712,67	8 922 868,78	1 738 542,88	4 048 301,01
10	Dotation, fonds divers et réserves	0,00	9 833,00	0,00	-9 831,00
10222	FCTVA	0,00	9 831,00	0,00	-9 831,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affect°/BA régle	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	3 150,00	0,00	0,00	3 150,00
27,5	Dépôts et cautionnements versés	3 150,00	0,00	0,00	3 150,00
27,5	Total des recettes financières	3 150,00	0,00	0,00	-6 331,00
458,2003	OPÉATIONS SOUS MANDAT -REÇETTES (3)	43 219,30	3 022,80	0,00	40 196,50
458,2004	OPÉATIONS SOUS MANDAT -REÇETTES (3)	48 236,59	36 032,55	12 203,14	59 120,35
458,2006	OPÉATIONS SOUS MANDAT -REÇETTES (3)	652 509,58	261 871,98	171 473,30	219 164,30
458,2007	OPÉATIONS SOUS MANDAT -REÇETTES (3)	4 862,14	0,00	4 862,14	0,00
458,2009	OPÉATIONS SOUS MANDAT -REÇETTE (3)	615 672,55	80 762,15	497 869,69	37 130,54
458,2011	OPÉATIONS SOUS MANDAT - REÇETTES (3)	210 000,00	0,00	192 857,40	17 142,60
	Total des recettes d'opérations pour compte de tiers	1 574 500,16	381 599,68	879 265,44	313 634,84
	Total des RECETTES REELLES	16 287 712,83	9 324 299,66	2 617 808,32	4 455 604,85
021	Virement de la section T'exploitation	27 710 237,56	0,00	0,00	104 053,21
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)(5)	4 742 890,00	4 638 836,79	0,00	0,00
164,1	Emprunts en euros	861 126,00	0,00	19 572,00	-19 572,00
2111	Terrains nus	2 060,00	19 005,32	19 005,32	-17 245,32
2020,31	Frais déduits	27 246,00	23 012,66	4 233,34	4 233,34
2020,55	Licences, permis, droits similaires	1 140 321,00	741 668,30	1 709,37	-1 709,37
2020,68	Autres immobilisations incorporelles	28 084,00	32 897,78	9 313,78	-6 866,52
2813,11	Bâtiments d'exploitation	284 871,00	156 560,28	63 191,72	-3 171,45
2813,57	Aménagement Bâtiments d'exploitation	0,00	66 368,45	602,14	-602,14
2817,33	Aménagement d'exploitation (mise à l'explo)	0,00	29 391,68	-235 592,93	-235 592,93
2817,51	Réseaux et équipements spécialisés	1 597 734,00	1 822 668,30	8 787,64	33 141,00
2817,52	Réseau d'assainissement	2 282,00	34 833,13	51 871,00	-51 871,00
2817,54	Matériel industriel	2 281,55	37 882,20	37 860,70	-1 692,70
2817,55	Outilerie industriel	274 829,00	288 860,91	14 270,21	-14 632,91
2817,56	Servizi d'assainissement	0,00	0,00	-29 391,68	-29 391,68
2915,87	Aménagement industriel	0,00	758,97	758,97	0,00
2917,31	Autres constructions (mise à l'explo)	0,00	714,13	1 326,00	-621,87
2917,38	Autres constructions (mise à l'explo)	0,00	318 985,59	318 985,59	-55 176,59
2817,51	Installat° complexes Spécialisées (mad)	233 220,00	1 326,00	1 326,00	-1 326,00
2817,52	Reseau d'assainissement (eau) (mad)	0,00	1 326,00	1 326,00	-1 326,00
2817,53	Matériel bureau et informatique	4 542,00	4 542,00	4 542,00	-85,79
2817,54	Autres	472,50	472,50	472,50	0,00
2817,55	Total des RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE	7 503 227,56	14 003 425,65	2 617 008,32	7 779 706,42
041	Opérat° ordre transferts de la section D'EXPLOITATION	50 000,00	40 189,20	0,00	9 810,80
2915,87	Total des RECETTES D'EXECUTION	23 800 940,39	14 003 425,65	2 617 008,32	7 779 706,42
2916,88	Périodes de renégociation de la dette	0,00	0,00	0,00	0,00
2917,33	Total des RECETTES D'EXECUTION	23 800 940,39	14 003 425,65	2 617 008,32	7 779 706,42
2917,33	Pour information	3 108 016,80	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) Les crédits annulés correspondant aux crédits ouverts auxverts de couvert de stocks et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières.

(3) Voir annexe IV A pour le détail des opérations pour compte de couvert de stocks et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières.

(4) Cf. définition de l'ordre transfert entre sections (6)(9).

(5) Les sommes 15,2 peuvent figurer dans le détail du chapitre Au 1er Janvier si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Si la régie applique le régime des provisions semestrielles, ainsi que pour la détailler aux déclarations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières.

(7) Ce chapitre ne existe pas en M. 49.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DE 042 = Rf 041.

(9) Chapitre destiné à renforcer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES

3E

LIBELLÉ (1)

LIBELLÉ (2)

LIBELLÉ (3)

LIBELLÉ (4)

LIBELLÉ (5)

LIBELLÉ (6)

LIBELLÉ (7)

LIBELLÉ (8)

LIBELLÉ (9)

LIBELLÉ (10)

LIBELLÉ (11)

LIBELLÉ (12)

LIBELLÉ (13)

LIBELLÉ (14)

LIBELLÉ (15)

LIBELLÉ (16)

LIBELLÉ (17)

LIBELLÉ (18)

LIBELLÉ (19)

LIBELLÉ (20)

LIBELLÉ (21)

LIBELLÉ (22)

LIBELLÉ (23)

LIBELLÉ (24)

LIBELLÉ (25)

LIBELLÉ (26)

LIBELLÉ (27)

LIBELLÉ (28)

LIBELLÉ (29)

LIBELLÉ (30)

LIBELLÉ (31)

LIBELLÉ (32)

LIBELLÉ (33)

LIBELLÉ (34)

LIBELLÉ (35)

LIBELLÉ (36)

LIBELLÉ (37)

LIBELLÉ (38)

LIBELLÉ (39)

LIBELLÉ (40)

LIBELLÉ (41)

LIBELLÉ (42)

LIBELLÉ (43)

LIBELLÉ (44)

LIBELLÉ (45)

LIBELLÉ (46)

LIBELLÉ (47)

LIBELLÉ (48)

LIBELLÉ (49)

LIBELLÉ (50)

LIBELLÉ (51)

LIBELLÉ (52)

LIBELLÉ (53)

LIBELLÉ (54)

LIBELLÉ (55)

LIBELLÉ (56)

LIBELLÉ (57)

LIBELLÉ (58)

LIBELLÉ (59)

LIBELLÉ (60)

LIBELLÉ (61)

LIBELLÉ (62)

LIBELLÉ (63)

LIBELLÉ (64)

LIBELLÉ (65)

LIBELLÉ (66)

LIBELLÉ (67)

LIBELLÉ (68)

LIBELLÉ (69)

LIBELLÉ (70)

LIBELLÉ (71)

LIBELLÉ (72)

LIBELLÉ (73)

LIBELLÉ (74)

LIBELLÉ (75)

LIBELLÉ (76)

LIBELLÉ (77)

LIBELLÉ (78)

LIBELLÉ (79)

LIBELLÉ (80)

LIBELLÉ (81)

LIBELLÉ (82)

LIBELLÉ (83)

LIBELLÉ (84)

LIBELLÉ (85)

LIBELLÉ (86)

LIBELLÉ (87)

LIBELLÉ (88)

LIBELLÉ (89)

LIBELLÉ (90)

LIBELLÉ (91)

LIBELLÉ (92)

LIBELLÉ (93)

LIBELLÉ (94)

LIBELLÉ (95)

LIBELLÉ (96)

LIBELLÉ (97)

LIBELLÉ (98)

LIBELLÉ (99)

LIBELLÉ (100)

LIBELLÉ (101)

LIBELLÉ (102)

LIBELLÉ (103)

LIBELLÉ (104)

LIBELLÉ (105)

LIBELLÉ (106)

LIBELLÉ (107)

II - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF		III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES RECETTES			
Chap/ art(1)	Libellé(1)	A2	A3
Credit ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Credit ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Credits annulés	Credits annulés
Crédits ouverts	Crédits ouverts	Restes à réaliser au 31/12	Restes à réaliser au 31/12
Titres émis	Produits rattachés		
0.00	0.00	0.00	0.00
16 842 785,00	12 057 597,03	8 048 187,79	8 048 187,79
35 000,00	37 344,51	7 867 721,61	7 867 721,61
15 500,00	2 268,22	0,00	0,00
151 500,00	102 655,28	0,00	0,00
354 950,00	180 466,18	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00	0,00
138 000,00	189 349,20	0,00	0,00
138 000,00	189 349,20	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00	0,00
16 980 178,00	12 247 040,23	8 048 187,79	8 048 187,79
0,00	0,00	0,00	0,00
0,00	2 377,03	0,00	0,00
0,00	2 377,03	0,00	0,00
0,00	2 377,03	0,00	0,00
0,00	0,03	0,00	-2 877,03
16 980 178,00	12 249 912,26	8 048 187,79	8 048 187,79
1 651 026,00	1 181 031,72	469 957,28	469 957,28
1 651 026,00	1 181 031,72	0,00	0,00
1 651 026,00	1 181 031,72	469 957,28	469 957,28
18 631 183,00	13 430 343,38	8 048 187,79	8 048 187,79
0,00	0,00	0,00	0,00
7 826 564,48			
R 002 Excédent d'exploitation reporté de N-1			

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
= Montant des ICNE N-1	0,00

= Différence ICNE N - ICNE N-1

= 0,00

(1) Détailler les charges budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) L'ancien code 659 devient 14,49

(3) Ce chapitre existe uniquement en M, 41, M, 43 et M, 44.

(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la déotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux décaissements des comptes de fees et aux dépréciations des comptes financiers.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations et ordre RE 042 = D/04/RE 043 = D/04.

(6) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie a opté pour les provisions budgétaires.

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF		III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES			
Chap/ art(1)	Libellé(1)	A2	A3
Credit ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Credit ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Credits émis	Credits émis
Crédits ouverts	Crédits ouverts	Mandats émis	Mandats émis
Titres émis	Produits rattachés		
0,00	0,00	0,00	0,00
16 842 785,00	12 057 597,03	8 048 187,79	8 048 187,79
35 000,00	37 344,51	7 867 721,61	7 867 721,61
15 500,00	2 268,22	0,00	0,00
151 500,00	102 655,28	0,00	0,00
354 950,00	180 466,18	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00	0,00
138 000,00	189 349,20	0,00	0,00
138 000,00	189 349,20	0,00	0,00
0,00	0,00	0,00	0,00
16 980 178,00	12 247 040,23	8 048 187,79	8 048 187,79
0,00	0,00	0,00	0,00
0,00	2 377,03	0,00	0,00
0,00	0,03	0,00	-2 877,03
16 980 178,00	12 249 912,26	8 048 187,79	8 048 187,79
1 651 026,00	1 181 031,72	469 957,28	469 957,28
1 651 026,00	1 181 031,72	0,00	0,00
1 651 026,00	1 181 031,72	469 957,28	469 957,28
18 631 183,00	13 430 343,38	8 048 187,79	8 048 187,79
0,00	0,00	0,00	0,00
7 826 564,48			
R 002 Excédent d'exploitation reporté de N-1			

III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF		III - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES			
Chap/ art(1)	Libellé(1)	A2	A3
Credit ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Credit ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Credits émis	Credits émis
Crédits ouverts	Crédits ouverts	Mandats émis	Mandats émis
Titres émis	Produits rattachés		
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	105 294,26	45 406,23
2031	Frais d'études	100 598,99	45 005,23
2033	Frais d'insertion	1 620,00	0,00
2051	Concessions et droits assimilés	800,00	0,00
2111	Terrains nus	635 160,82	153 198,55
2138	Autres constructions	2 748,00	0,00
21582	Réseaux d'assainissement	544 111,26	26 454,56
2182	Matériel de transport	45 000,00	1 845,34
2183	Autres immobilisations corporelles	4 050,00	0,00
2188	Autres immobilisations incorporelles	4 050,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	4 688 195,26	453 594,29
2313	Constructions	1 630,57	76 050,01
2315	Installé* matériel et outillage technique	4 458 036,35	453 594,29
238	Avances commandes immo incop.	0,00	589 439,08
24	Dotations, fonds divers et réserves	5 494 547,97	535 041,92
25	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	3 621 852,10	0,00
1641	Emprunts en euros	3 182 000,00	0,00
164141	Opérat* différentes, l'emprunt	252 000,00	0,00
1651	Autres dettes courto* particulières	35 000,00	34 507,27
18	Autres emprunts	155 000,00	154 323,50
26	Compte de liaison : affectat* (BA,régie)	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00
20	Dépenses imprévues	0,00	0,00
32	Total des dépenses immobilières	3 621 852,10	0,00
4581004	OPERATIONS SOUS MANDAT-DEPENSES (4)	383 057,36	29 147,67
4581007	OPERATION SOUS MANDAT-DEPENSES (4)	548 756,80	57 238,38
4581008	OPERATION SOUS MANDAT-DEPENSES (4)	310 633,58	10 989,00
105 085,19		270 656,08	40 000,00
10 361 025,46		0,00	40 000,00
1 651 005,00		8 554 141,98	592 285,30
1 651 037,72		0,00	1 214 507,18
1 651 005,00		0,00	469 967,28
Reprises sur autofinancement antérieur(6)			
1 651 037,72			
139111	Sub. équip/cpte résult. Agence de l'eau	574 302,00	166 323,27
139118	Sub. équip/cpte résult. Autres	390,13	-0,13
13912	Sub. équip/cpte résult. Régions	176 471,00	106 154,06
13913	Sub. équip/cpte résult. Départements	268 259,00	115 269,07
13914	Sub. équip/cpte résult. Communes	16 120,00	1 627,71
13915	Sub. équip/cpte résult. Groupements	34 538,00	15 441,78
13916	Autres subventions d'équipement	4 697,00	4 696,24
13917	Sub. transf/cpte résult. P.A.E.	409 559,00	64 820,96
13933	Charges transférées	523,00	0,00
0,00		0,00	0,00
041	Operations patrimoniales (7)	20 000,00	2 940,00
2313	Constructions	0,00	2 940,00
2315	Installat*, matériel et outillage techni	20 000,00	0,00
1 671 005,00	TOTAL DEPENSES D'ORDRE	1 671 005,00	487 027,28
12 032 030,46	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE	9 758 119,70	592 285,30
0,00	Pour information		
	(= Total des dépenses réelles et d'ordre)		
D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1			

(1) Détails les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.
(2) Les crédits annuels correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les mandats émis et les restes à réaliser au 31/12.
(3) Voir étau I B3 pour le détail des opérations d'équipement.
(4) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
(5) Cf. définitions du chapitre des opérations et ordre RE 042 = D/04/RE 043 = D/04.
(6) Les comptes 15, 16 peuvent figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie a opté pour les provisions budgétaires.
(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre. D/04 = R/04.

II – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

三

3F

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la région.
- (2) Les crédits annulés compenseront les crédits ouverts auquel il convient de soustraire les mandats émis et les restes à réaliser au cours de l'année.
- (3) Pour l'an dernier, l'VA pour le total des opérations dure, $D141 = RE42$.
- (4) Cf. définitions du chapitre des opérations dure, $D141 = RE42$.
- (5) Les compagnies 12 à 15 sont dans le état de la charte régionale.
- (6) Cf. définitions du chapitre des opérations dure, $D141 = RE41$.

III – VOTE DU COMpte ADMINISTRATIF						
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES						
			Credit ouverts (BP+DM+HAT N°1)	Libellé (1)	Credit ouverts (BP+DM+HAT N°1)	
023	Virement à la section d'investissement	687 145,00			29 563,24	
042	Opérat° ordre transfert entre sections (b) (9)	3 426 270,00		3 402 706,76		
6568	Autre					
6561	Dor. amort. immos incorp. et corporelles	3 650 079,00		29 232,80		
6562	Dor. amort. charges financ. à répartir	46 784,00		27,79		
	TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	4 115 415,00		3 402 706,76		
043	Opérat° ordre intérieur de la section (10)	0,00				
	TOTAL DES DEFENSES D'ORDRE	4 115 415,00		3 402 706,76		
	TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)	6 224 093,87		5 036 000,49		
	Pour information	0,00		134 266,02		
	D 002 Déficit d'exploitation reporté de N-1			6 116,97		
					1 047 680,39	
						1 047 680,39
	Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)					
	- Montant des ICNE de l'exercice	15 923,60				
	- Montant des ICNE de l'exercice N-1	24 713,32				
	= Différence (ICNE N-1 ICNE N-1)	-879,72				
	1) Détailier les charges, budgétaires, par article conformément au plan de comptes utilisé par la Régie.					
	2) Le compte 621 est renommé au sens du chapitre 612.					
	3) Le compte 633 est uniquement ouvert en M. 41 et M. 44.					
	4) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 43 et en M. 44.					
	5) le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant de l'article 66112 sera négatif.					
	6) la règle applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des céances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.					
	7) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.					
	8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DE 042 = RI 040.					
	9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la règle applique le régime des provisions budgétaires.					
	10) Ce chapitre destine à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.					
	Détail du calcul des ICNE au compte 7622					
	Montant des ICNE de l'exercice				0,00	
	- Montant des ICNE de l'exercice N-1				0,00	
	= Différence ICNE N-1 ICNE N-1				0,00	
	R 002 Excédent d'exploitation reporté de N-1					
	Pour information				637 047,87	

Détail du calcul des ICNE au compte 7622	
Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N-1 ICNE N-1	0,00

- (1) Détailier les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la Régie.
 (2) L'article 689 n'existe pas en M. 49.
 (3) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.
 (4) Si la règle applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
 (5) Cf. Définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043 = DE 043.
 (6) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la règle a opté pour les provisions budgétaires.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

三

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF						
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES						
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Credits ouverts (BP+DM+RAR t-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Credits annulés (2)	B1
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	326 315,41	30 081,34	139 230,51	97 003,59	
203011	Frais de dévouement	325 315,41	87 574,84	139 230,51	98 509,96	
203051	Concessions et droits assimilés	1 000,00	2 506,40	0,00	-106,40	
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	2 666 662,57	1 272 185,45	593 042,31	600 534,77	
21311	Bâtiments de exploitation	736 814,46	291 929,98	280 663,42	164 016,05	
213111	Aménagement Bâtiments administratifs	5 345,00	0,00	0,00	5 345,00	
213112	Réseaux d'assainissement	1 617 107,63	949 387,53	286 116,49	381 603,61	
213113	Service d'assainissement	236 200,00	10 975,80	22 482,20	267 738,00	
213114	Matériel de transport	6 434 05,00	1 000,00	4 471,20	1 962,85	
213115	Matériel de bureau et informatique	2 200,00	18 130,80	0,00	-15 930,80	
213116	Matériel	1 035,60	1 035,60	0,00	0,00	
213117	Autres immobilisations corporelles	1 555,83	275,83	0,00	800,00	
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	3 740 707,71	2 518 063,32	615 775,71	607 165,68	
2315	Installations et outillage technique	3 407 707,71	2 518 063,32	615 775,71	607 165,68	
23151	Total des dépenses d'équipement	6 733 685,69	3 880 321	1 348 055,53	1 504 703,95	
10	Dotation, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	
16	Emprunts et dettes assimilées	12 026 66,00	12 026 254,48	0,00	1 351,52	
16411	Emprunts en euros	6 341 93,00	6 341 06,70	0,00	401,30	
164111	Refinancement de dette	5 431 143,00	5 431 142,87	0,00	0,13	
164112	Autres dettes conditionnelles	90 000,00	80 052,76	0,00	947,24	
164113	Autres emprunts	164 000,00	163 987,15	0,00	2,85	
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	
2920	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	
Total des dépenses financières						
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers						
TOTAL DEPENSES REELLES						
040	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	1 456 221,69	15 905 584,69	1 348 651,53	1 508 055,47	
0401	Reprises sur autofinancement antérieur(6)	1 115 514,00	50,942,23		584 571,77	
139111	Sub. équipt° résultat Agence de l'eau	487 962,00	178 980,55		308 939,45	
1391118	Sub. équipt° résultat Autres	7 864,00	7 863,87		0,13	
139112	Sub. équipt° résultat Régions	98 766,00	41 982,75		56 753,93	
139113	Sub. équipt° résultat Départements	428 145,00	243 398,07		184 746,93	
139114	Sub. équipt° résultat Communes	16 599,00	42,46		16 486,14	
139115	Sub. équipt° résultat Groupements	5 588,00	22 024,56		-16 486,56	
139116	Sub. équipt° résultat Autres EPL	1 067,10	1 067,10		-0,10	
139118	Autres subventions d'équipement	69 715,00	35 582,47		34 132,53	
Charges transférées						
45917	Prélevages de renégociation de la dette	321 407,00	288 174,20		23 232,80	
041	Opérat° patrimoniales (7)	1 219 028,00	1 066 535,98		122 492,02	
21311	Bâtiments de exploitation	0,00	56 894,76		-56 894,76	
21315	Installat°; matériel et outillage technique	30 000,00	0,00		30 000,00	
21762	Créances transfert droit déduct° TVA	1 189 028,00	1 039 651,22		149 376,78	
TOTAL DEPENSES D'ORDRE						
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE						
(= Total des dépenses réelles et d'ordre)						
0,00						
Pour information						
Droits de succession et de successions, de dons et de legs						
Droits de vente et de cession de biens immobiliers						
Droits de vente et de cession de biens corporels						
Droits de vente et de cession de titres et de parts dans les sociétés						
Droits de vente et de cession de créances et de dettes						
Droits de vente et de cession de biens incorporels						
Droits de vente et de cession de biens corporels et incorporels						
Droits de vente et de cession de biens corporels et incorporels et de titres et de parts dans les sociétés						
Droits de vente et de cession de biens corporels et incorporels et de titres et de parts dans les sociétés et de biens incorporels						
Droits de vente et de cession de biens corporels et incorporels et de titres et de parts dans les sociétés et de biens corporels						
Droits de vente et de cession de biens corporels et incorporels et de titres et de parts dans les sociétés et de biens incorporels et de titres et de parts dans les sociétés						
Droits de vente et de cession de biens corporels et incorporels et de titres et de parts dans les sociétés et de biens corporels et incorporels						
Droits de vente et de cession de biens corporels et incorporels et de titres et de parts dans les sociétés et de biens incorporels et de titres et de parts dans les sociétés						
Droits de vente et de cession de biens corporels et incorporels et de titres et de parts dans les sociétés et de biens incorporels et de titres et de parts dans les sociétés et de biens incorporels						
Droits de vente et de cession de biens corporels et incorporels et de titres et de parts dans les sociétés et de biens incorporels et de titres et de parts dans les sociétés et de biens incorporels et de titres et de parts dans les sociétés						
Droits de vente et de cession de biens corporels et incorporels et de titres et de parts dans les sociétés et de biens incorporels et de titres et de parts dans les sociétés et de biens incorporels et de titres et de parts dans les sociétés						
Droits de vente et de cession de biens corporels et incorporels et de titres et de parts dans les sociétés et de biens incorporels et de titres et de parts dans les sociétés et de biens incorporels et de titres et de parts dans les sociétés						
Droits de vente et de cession de biens corporels et incorporels et de titres et de parts dans les sociétés et de biens incorporels et de titres et de parts dans les sociétés et de biens incorporels et de titres et de parts dans les sociétés						
Droits de vente et de cession de biens corporels et incorporels et de titres et de parts dans les sociétés et de biens incorporels et de titres et de parts dans les sociétés et de biens incorporels et de titres et de parts dans les sociétés						
Droits de vente et de cession de biens corporels et incorporels et de titres et de parts dans les sociétés et de biens incorporels et de titres et de parts dans les sociétés et de biens incorporels et de titres et de parts dans les sociétés						
Droits de vente et de cession de biens corporels et incorporels et de titres et de parts dans les sociétés et de biens incorporels et de titres et de parts dans les sociétés et de biens incorporels et de titres et de parts dans les sociétés						
Droits de vente et de cession de biens corporels et incorporels et de titres et de parts dans les sociétés et de biens incorporels et de titres et de parts dans les sociétés et de biens incorporels et de titres et de parts dans les sociétés						
Droits de vente et de cession de biens corporels et incorporels et de titres et de parts dans les sociétés et de biens incorporels et de titres et de parts dans les sociétés et de biens incorporels et de titres et de parts dans les sociétés						
Droits de vente et de cession de biens corporels et incorporels et de titres et de parts dans les sociétés et de biens incorporels et de titres et de parts dans les sociétés et de biens incorporels et de titres et de parts dans les sociétés						
Droits de vente et de cession de biens corporels et incorporels et de titres et de parts dans les sociétés et de biens incorporels et de titres et de parts dans les sociétés et de biens incorporels et de titres et de parts dans les sociétés						
Droits de vente et de cession de biens corporels et incorporels et de titres et de parts dans les sociétés et de biens incorporels et de titres et de parts dans les sociétés et de biens incorporels et de titres et de parts dans les sociétés						
Droits de vente et de cession de biens corporels et incorporels et de titres et de parts dans les sociétés et de biens incorporels et de titres et de parts dans les sociétés et de biens incorporels et de titres et de parts dans les sociétés						
Droits de vente et de cession de biens corporels et incorporels et de titres et de parts dans les sociétés et de biens incorporels et de titres et de parts dans les sociétés et de biens incorporels et de titres et de parts dans les sociétés						
Droits de vente et de cession de biens corporels et incorporels et de titres et de parts dans les sociétés et de biens incorporels et de titres et de parts dans les sociétés et de biens incorporels et de titres et de parts dans les sociétés						
Droits de vente et de cession de biens corporels et incorporels et de titres et de parts dans les sociétés et de biens incorporels et de titres et de parts dans les sociétés et de biens incorporels et de titres et de parts dans les sociétés						
Droits de vente et de cession de biens corporels et incorporels et de titres et de parts dans les sociétés et de biens incorporels et de titres et de parts dans les sociétés et de biens incorporels et de titres et de parts dans les sociétés						
Droits de vente et de cession de biens corporels et incorporels et de titres et de parts dans les sociétés et de biens incorporels et de titres et de parts dans les sociétés et de biens incorporels et de titres et de parts dans les sociétés						
Droits de vente et de cession de biens corporels et incorporels et de titres et de parts dans les sociétés et de biens incorporels et de titres et de parts dans les sociétés et de biens incorporels et de titres et de parts dans les sociétés						
Droits de vente et de cession de biens corporels et incorporels et de titres et de parts dans les sociétés et de biens incorporels et de titres et de parts dans les sociétés et de biens incorporels et de titres et de parts dans les sociétés						
Droits de vente et de cession de biens corporels et incorporels et de titres et de parts dans les sociétés et de biens incorporels et de titres et de parts dans les sociétés et de biens incorporels et de titres et de parts dans les sociétés						
Droits de vente et de cession de biens corporels et incorporels et de titres et de parts dans les sociétés et de biens incorporels et de titres et de parts dans les sociétés et de biens incorporels et de titres et de parts dans les sociétés						
Droits de vente et de cession de biens corporels et incorporels et de titres et de parts dans les sociétés et de biens incorporels et de titres et de parts dans les sociétés et de biens incorporels et de titres et de parts dans les sociétés						
Droits de vente et de cession de biens corporels et incorporels et de titres et de parts dans les sociétés et de biens incorporels et de titres et de parts dans les sociétés et de biens incorporels et de titres et de parts dans les sociétés						
Droits de vente et de cession de biens corporels et incorporels et de titres et de parts dans les sociétés et de biens incorporels et de titres et de parts dans les sociétés et de biens incorporels et de titres et de parts dans les sociétés						
Droits de vente et de cession de biens corporels et incorporels et de titres et de parts dans les sociétés et de biens incorporels et de titres et de parts dans les sociétés et de biens incorporels et de titres et de parts dans les sociétés						
Droits de vente et de cession de biens corporels et incorporels et de titres et de parts dans les sociétés et de biens incorporels et de titres et de parts dans les sociétés et de biens incorporels et de titres et de parts dans les sociétés						
Droits de vente et de cession de biens corporels et incorporels et de titres et de parts dans les sociétés et de biens incorporels et de titres et de parts dans les sociétés et de biens incorporels et de titres et de parts dans les sociétés						
Droits de vente et de cession de biens corporels et incorporels et de titres et de parts dans les sociétés et de biens incorporels et de titres et de parts dans les sociétés et de biens incorporels et de titres et de parts dans les sociétés						
Droits de vente et de cession de biens corporels et incorporels et de titres et de parts dans les sociétés et de biens incorporels et de titres et de parts dans les sociétés et de biens incorporels et de titres et de parts dans les sociétés						
Droits de vente et de cession de biens corporels et incorporels et de titres et de parts dans les sociétés et de biens incorporels et de titres et de parts dans les sociétés et de biens incorporels et de titres et de parts dans les sociétés						
Droits de vente et de cession de biens corporels et incorporels et de titres et de parts dans les sociétés et de biens incorporels et de titres et de parts dans les sociétés et de biens incorporels et de titres et de parts dans les sociétés						
Droits de vente et de cession de biens corporels et incorporels et de titres et de parts dans les sociétés et de biens incorporels et de titres et de parts dans les sociétés et de biens incorporels et de titres et de parts dans les sociétés						
Droits de vente et de cession de biens corporels et incorporels et de titres et de parts dans les sociétés et de biens incorporels et de titres et de parts dans les sociétés et de biens incorporels et de titres et de parts dans les sociétés						
Droits de vente et de cession de biens corporels et incorporels et de titres et de parts dans les sociétés et de biens incorporels et de titres et de parts dans les sociétés et de biens incorporels et de titres et de parts dans les sociétés						
Droits de vente et de cession de biens corporels et incorporels et de titres et de parts dans les sociétés et de biens incorporels et de titres et de parts dans les sociétés et de biens incorporels et de titres et de parts dans les sociétés						
Droits de vente et de cession de biens corporels et incorporels et de titres et de parts dans les sociétés et de biens incorporels et de titres et de parts dans les sociétés et de biens incorporels et de titres et de parts dans les sociétés						
Droits de vente et de cession de biens corporels et incorporels et de titres et de parts dans les sociétés et de biens incorporels et de titres et de parts dans les sociétés et de biens incorporels et de titres et de parts dans les sociétés						
Droits de vente et de cession de biens corporels et incorporels et de titres et de parts dans les sociétés et de biens incorporels et de titres et de parts dans les sociétés et de biens incorporels et de titres et de parts dans les sociétés						
Droits de vente et de cession de biens corporels et incorporels et de titres et de parts dans les sociétés et de biens incorporels et de titres et de parts dans les sociétés et de biens incorporels et de titres et de parts dans les sociétés						
Droits de vente et de cession de biens corporels et incorporels et de titres et de parts dans les sociétés et de biens incorporels et de titres et de parts dans les sociétés et de biens incorporels et de titres et de parts dans les sociétés						
Droits de vente et de cession de biens corporels et incorporels et de titres et de parts dans les sociétés et de biens incorporels et de titres et de parts dans les sociétés et de biens incorporels et de titres et de parts dans les sociétés						
Droits de vente et de cession de biens corporels et incorporels et de titres et de parts dans les sociétés et de biens incorporels et de titres et de parts dans les sociétés et de biens incorporels et de titres et de parts dans les sociétés						
Droits de vente et de cession de biens corporels et incorporels et de titres et de parts dans les sociétés et de biens incorporels et de titres et de parts dans les sociétés et de biens incorporels et de titres et de parts dans les sociétés						
Droits de vente et de cession de biens corporels et incorporels et de titres et de parts dans les sociétés et de biens incorporels et de titres et de parts dans les sociétés et de biens incorporels et de titres et de parts dans les sociétés						
Droits de vente et de cession de biens corporels et incorporels et de titres et de parts dans les sociétés et de biens incorporels et de titres et de parts dans les sociétés et de biens incorporels et de titres et						

(1) Détaillez les chapitre budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par l'agence.

(2) Les crédits annuels correspondent aux crédits ouverts avec ou sans convention de soustraire les mandats émis et les restes à réaliser au 31/12.

(3) Voir détaillé I B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(4) Voir annexes IV A7 pour le détail des opérations par compte de tiers.

(5) Cf. détails du chapitre des opérations d'ordre / D 040 / RE 042.

(6) Les sommes 15,1 peuvent figurer dans le détail des reprises sur autofinancement antérieur si la règle applique le régime des provisions budgétaires.

(7) Cf. détails du chapitre des opérations d'ordre / D 041 / RI 042.

041	Opérations patrimoniales (6)	129 026,00	1 089 535,98	122 482,02
22311	Frais d'exploitation	38 224,00	25 163,88	73 060,12
21231	Batiments d'exploitation	125 013,00	59 739,14	65 273,86
21251	Réseaux d'adduction eau	1 140,00	0,00	1 140,00
21252	Réseaux d'assainissement	141 060,00	27 395,28	-138 265,28
21252	Service d'assainissement	0,00	5 529,60	5 529,60
212562	Service d'assainissement	823 591,00	669 863,32	153 727,68
212562	Installat°, matériel et outillage techni	30 000,00	56 884,76	-26 884,76
2328	Avances commandes immo. incorp.			
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE				
5 334 443,00				
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT D'ORDRE				
4 893 242,74				
(= Total des recettes réelles et d'ordre)				
17 159 741,47				
11 172 363,39				
17 159 742,70				
1 928 617,38				
1 156 499,22				
Pour l'exécution positive reportée de N-1				
R 001 Soitde l'exécution positive reportée de N-1				

(1) Détailer les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auquel il convient de soustraire les mandats émis et les restes à réaliser au 31/12.

de tiers.

⁶⁴⁰ si la régie annexe le régime des provisions budgétaires.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF					
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES					
Libellé (1)	Credits ouverts (BP+DM+RAR+1)	Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	Credits annulés
011 Charges à caractère général (2) (3)	241 529,05	46 872,28	45 369,07	3 000,00	146 185,90
60226 Vêtements de travail	1 301,10	338,30	0,00	0,00	961,50
Autres fournitures consommables	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
Fournitures non stockables (eau, énergie	1 555,00	0,00	0,00	0,00	1 455,00
Fournitures de traitement et petit équip.	45,00	45,00	0,00	0,00	0,00
Fournitures administratives	5 181,36	1 464,17	280,42	0,00	3 436,77
Carburants	2 150,00	729,37	0,00	0,00	2 120,63
Autres matières et fournitures	8 500,00	1 16,08	0,00	0,00	7 183,92
Sous-traitance générale	606,66	16,66	256,02	0,00	327,40
Locations immobilières	126 332,59	14 751,79	30 340,00	0,00	78 140,80
Location mobiles	1 180,00	0,00	0,00	0,00	-6 524,00
Reclamations, droits de passage, services	1 350,00	1 444,63	65,37	0,00	0,00
Entretien et réparation autres biens immo.	200,00	0,00	0,00	0,00	-160,50
Entretien matériel ouant	300,00	0,00	0,00	0,00	200,00
Entretien autres biens mobiliers	10 000,00	3 334,33	0,00	0,00	3 000,00
Maintenance	20 546,00	0,00	0,00	0,00	6 765,67
Mutirisques	1 500,00	-3 020,00	0,00	0,00	1 000,00
Assurance obligatoire dommage construct*	0,00	0,00	0,00	0,00	20 646,00
Autres	0,00	7,82	0,00	0,00	0,00
Etudes et recherches	0,00	1 085,79	0,00	0,00	-782
Divers	1 000,00	0,00	600,00	0,00	-1 085,79
6118 Commissions recouvrement redévance	9 280,00	2 054,00	1 575,00	0,00	5 360,00
62226 Horaires	15 000,00	8 613,33	0,00	0,00	6 386,67
6228 Annonces et inscriptions	500,00	0,00	0,00	0,00	500,00
6231 Catalogues et imprimés	800,00	0,00	0,00	0,00	800,00
Divers	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
6238 Voyages et déplacements	950,00	200,00	0,00	0,00	632,70
Réceptions	4 300,00	295,06	54,00	0,00	200,00
Frais d'affranchissement	500,00	13,47	0,00	0,00	395,00
Frais de télécommunications	7 300,00	2 068,17	718,56	0,00	486,53
Concours divers (cotisations)	3 804,00	1 682,33	0,00	0,00	3 613,27
Concours divers (cotisations)	500,00	0,00	0,00	0,00	2 117,67
Frais de nettoyage des locaux	1 000,00	0,00	0,00	0,00	500,00
Remboursements télétravail	10 545,00	1 166,76	8 000,00	0,00	1 378,24
012 Charges de personnel, frais assimilés	400 000,00	385 965,53	0,00	0,00	11 034,47
62115 Personnel affecté par Cl. des rattachements Autre personnel extérieur	397 936,00	385 965,53	0,00	0,00	11 539,47
62118	2 504,00	0,00	0,00	0,00	2 504,00
014 Atténuations de produits (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65 Autres charges de gestion courante	5 500,00	2 757,77	0,00	0,00	2 921,23
65141 Crédances admises en non-valeur Crédances éteintes	5 000,00	2 688,52	90,25	0,00	409,48
6542 TOTAL DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a)	646 929,05	435 417,58	45 369,87	3 000,00	163 141,60
66 Charges financières (b) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67 Charges exceptionnelles (c)	105 929,00	96 355,39	0,00	0,00	9 056,61
67118 Autres charges exceptionnelles gestion Titres annulés (sur exercices antérieurs Subventions exceptionnelles d'équipement Autres charges exceptionnelles	94 932,00	924,68	0,00	0,00	4 825,32
6742	750,00	0,00	0,00	0,00	750,00
678	5 000,00	1 518,71	0,00	0,00	3 481,29
68 Dotations aux provisions et dépréciat* (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
69 Impôts sur les bénéfices et assimilés (e) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022 Dépenses imprévues (f)	32 500,00	531 852,97	45 369,87	3 000,00	204 698,21
TOTAL DES DEPENSES RELÈVES					
= a+b+c+d+e+f					

023	Virement à la section d'investissement	104 757,55
042	Opérat ordre transfert entre sections (b)(g)	60 371,00
6871	Dot. amort. Immos. incorp. et corporelles	60 371,00
		57 157,00
		165 128,95
043	Opérat ordre intérieur de la section (i)	0,00
		57 157,00
		0,00
		0,00
		107 971,95
		312 670,16
		0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)**Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)****Montant des ICNE de l'exercice****= Montant des ICNE de l'exercice N-1****0,00****(1) Détails des chapitres budgétaires par article entièrement au plan de comptes utilisés par la régie.****(2) Le compte 621 est en attente au sens du c) de l'article 102.****(3) Le compte 234, est un remboursement au sens de l'article 43 et en M. 44.****(4) Le compte 39, est un remboursement au sens de l'article 43 et en M. 44.****(5) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'article 66112, sera déduit, ainsi que pour la déduction aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des dettes au sens de l'article 66112, son déchet.****(6) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la déduction aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des dettes au sens de l'article 66112, son déchet.****(7) Cet article n'existe pas en M. 49.****(8) Cf définitions du chapitre des opérations d'ordre, Df-042 - Rf-040.****(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre e 42 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.****(10) Chaque fois qu'il figure dans le détail du chapitre e 42 si la régie applique le régime des provisions budgétaires, telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.**

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF									
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECHETTES									
Chap/ art(1)	Libellé (1)	Credit(s) ouverts (BP-DOM-FAR N°1)	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annuels	Montant des émissions	Montants émis	Rentes à réaliser au 31/12	Crédits annuels (2)
013	Atténuations de charges (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	91702,50	786,93	800,00	96 162,57
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)					91702,50	786,93	800,00	96 162,57
2031	Concessions et droits assimilés					117919,60	11139,97	11139,97	91 162,57
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)					11000,00	0,00	8 000,00	4 716,00
2131	Terrains et bâtiments agricoles					20 000,00	11 158,97	9 462,34	5 967,00
7102	Matériel de transport					0,00	0,00	0,00	2 030,00
7103	Autres biens de caractère informatique					10 000,00	0,00	0,00	1 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)					10 000,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)					341 874,50	0,00	0,00	342 874,50
2318	Autres immo corporelles en cours					11139,97	0,00	0,00	34 874,50
	Total des dépenses à l'équipement					511793,00	11139,97	11139,97	48 157,16
10	Dépenses diverses et réserves					0,00	0,00	0,00	0,00
11	Successions, investissements					0,00	0,00	0,00	0,00
12	Opérations diverses et réserves					0,00	0,00	0,00	0,00
13	Opérations diverses et réserves					0,00	0,00	0,00	0,00
14	Opérations diverses et réserves					0,00	0,00	0,00	0,00
15	Opérations diverses et réserves					0,00	0,00	0,00	0,00
16	Opérations diverses et réserves					0,00	0,00	0,00	0,00
17	Opérations diverses et réserves					0,00	0,00	0,00	0,00
18	Opérations diverses et réserves					0,00	0,00	0,00	0,00
19	Opérations diverses et réserves					0,00	0,00	0,00	0,00
20	Opérations diverses et réserves					0,00	0,00	0,00	0,00
21	Opérations diverses et réserves					0,00	0,00	0,00	0,00
22	Opérations diverses et réserves					0,00	0,00	0,00	0,00
23	Opérations diverses et réserves					0,00	0,00	0,00	0,00
24	Opérations diverses et réserves					0,00	0,00	0,00	0,00
25	Opérations diverses et réserves					0,00	0,00	0,00	0,00
26	Opérations diverses et réserves					0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières					2500,00	0,00	0,00	2 500,00
275	Opérations diverses et réserves					2500,00	0,00	0,00	0,00
28	Opérations diverses et réserves					2500,00	0,00	0,00	2 500,00
29	Opérations diverses et réserves					2500,00	0,00	0,00	2 500,00
30	Opérations diverses et réserves					2500,00	0,00	0,00	2 500,00
31	Opérations diverses et réserves					2500,00	0,00	0,00	2 500,00
32	Opérations diverses et réserves					2500,00	0,00	0,00	2 500,00
33	Opérations diverses et réserves					2500,00	0,00	0,00	2 500,00
34	Opérations diverses et réserves					2500,00	0,00	0,00	2 500,00
35	Opérations diverses et réserves					2500,00	0,00	0,00	2 500,00
36	Opérations diverses et réserves					2500,00	0,00	0,00	2 500,00
37	Opérations diverses et réserves					2500,00	0,00	0,00	2 500,00
38	Opérations diverses et réserves					2500,00	0,00	0,00	2 500,00
39	Opérations diverses et réserves					2500,00	0,00	0,00	2 500,00
40	Opérations diverses et réserves					2500,00	0,00	0,00	2 500,00
41	Opérations diverses et réserves					2500,00	0,00	0,00	2 500,00
42	Opérations diverses et réserves					2500,00	0,00	0,00	2 500,00
43	Opérations diverses et réserves					2500,00	0,00	0,00	2 500,00
44	Opérations diverses et réserves					2500,00	0,00	0,00	2 500,00
45	Opérations diverses et réserves					2500,00	0,00	0,00	2 500,00
46	Opérations diverses et réserves					2500,00	0,00	0,00	2 500,00
47	Opérations diverses et réserves					2500,00	0,00	0,00	2 500,00
48	Opérations diverses et réserves					2500,00	0,00	0,00	2 500,00
49	Opérations diverses et réserves					2500,00	0,00	0,00	2 500,00
50	Opérations diverses et réserves					2500,00	0,00	0,00	2 500,00
51	Opérations diverses et réserves					2500,00	0,00	0,00	2 500,00
52	Opérations diverses et réserves					2500,00	0,00	0,00	2 500,00
53	Opérations diverses et réserves					2500,00	0,00	0,00	2 500,00
54	Opérations diverses et réserves					2500,00	0,00	0,00	2 500,00
55	Opérations diverses et réserves					2500,00	0,00	0,00	2 500,00
56	Opérations diverses et réserves					2500,00	0,00	0,00	2 500,00
57	Opérations diverses et réserves					2500,00	0,00	0,00	2 500,00
58	Opérations diverses et réserves					2500,00	0,00	0,00	2 500,00
59	Opérations diverses et réserves					2500,00	0,00	0,00	2 500,00
60	Opérations diverses et réserves					2500,00	0,00	0,00	2 500,00
61	Opérations diverses et réserves					2500,00	0,00	0,00	2 500,00
62	Opérations diverses et réserves					2500,00	0,00	0,00	2 500,00
63	Opérations diverses et réserves					2500,00	0,00	0,00	2 500,00
64	Opérations diverses et réserves					2500,00	0,00	0,00	2 500,00
65	Opérations diverses et réserves					2500,00	0,00	0,00	2 500,00
66	Opérations diverses et réserves					2500,00	0,00	0,00	2 500,00
67	Opérations diverses et réserves					2500,00	0,00	0,00	2 500,00
68	Opérations diverses et réserves					2500,00	0,00	0,00	2 500,00
69	Opérations diverses et réserves					2500,00	0,00	0,00	2 500,00
70	Opérations diverses et réserves					2500,00	0,00	0,00	2 500,00
71	Opérations diverses et réserves					2500,00	0,00	0,00	2 500,00
72	Opérations diverses et réserves					2500,00	0,00	0,00	2 500,00
73	Opérations diverses et réserves					2500,00	0,00	0,00	2 500,00
74	Opérations diverses et réserves					2500,00	0,00	0,00	2 500,00
75	Opérations diverses et réserves					2500,00	0,00	0,00	2 500,00
76	Opérations diverses et réserves					2500,00	0,00	0,00	2 500,00
77	Opérations diverses et réserves					2500,00	0,00	0,00	2 500,00
78	Opérations diverses et réserves					2500,00	0,00	0,00	2 500,00
79	Opérations diverses et réserves					2500,00	0,00	0,00	2 500,00
80	Opérations diverses et réserves					2500,00	0,00	0,00	2 500,00
81	Opérations diverses et réserves					2500,00	0,00	0,00	2 500,00
82	Opérations diverses et réserves					2500,00	0,00	0,00	2 500,00
83	Opérations diverses et réserves					2500,00	0,00	0,00	2 500,00
84	Opérations diverses et réserves					2500,00	0,00	0,00	2 500,00
85	Opérations diverses et réserves					2500,00	0,00	0,00	2 500,00
86	Opérations diverses et réserves					2500,00	0,00	0,00	2 500,00
87	Opérations diverses et réserves					2500,00	0,00	0,00	2 500,00
88	Opérations diverses et réserves					2500,00	0,00	0,00	2 500,00
89	Opérations diverses et réserves					2500,00	0,00	0,00	2 500,00
90	Opérations diverses et réserves					2500,00	0,00	0,00	2 500,00
91	Opérations diverses et réserves					2500,00	0,00	0,00	2 500,00
92	Opérations diverses et réserves					2500,00	0,00	0,00	2 500,00
93	Opérations diverses et réserves					2500,00	0,00	0,00	2 500,00
94	Opérations diverses et réserves					2500,00	0,00	0,00	2 500,00
95	Opérations diverses et réserves					2500,00	0,00	0,00	2 500,00
96	Opérations diverses et réserves					2500,00	0,00	0,00	2 500,00
97	Opérations diverses et réserves					2500,00	0,00	0,00	2 500,00
98	Opérations diverses et réserves					2500,00	0,00	0,00	2 500,00
99	Opérations diverses et réserves					2500,00	0,00	0,00	2 500,00
100	Opérations diverses et réserves					2500,00	0,00	0,00	2 500,00
101	Opérations diverses et réserves					2500,00	0,00	0,00	2 500,00
102	Opérations diverses et réserves					2500,00	0,00	0,00	2 500,00
103	Opérations diverses et réserves					2500,00	0,00	0,00	2 500,00
104	Opérations diverses et réserves					2500,00	0,00	0,00	2 500,00
105	Opérations diverses et réserves					2500,00	0,00	0,00	2 500,00
106	Opérations diverses et réserves					2500,00	0,00	0,00	2 500,00
107	Opérations diverses et réserves					2500,00	0,00	0,00	2 500,00
108	Opérations diverses et réserves					2500,00	0,00	0,00	2 500,00
109	Opérations diverses et réserves					2500,00	0,00	0,00	2 500,00
110	Opérations diverses et réserves					2500,00	0,00	0,00	2 500,00
111	Opérations diverses et réserves					2500,00	0,00	0,00	2 500,00
112	Opérations diverses et réserves					2500,00	0,00	0,00	2 500,00
113	Opérations diverses et réserves					2500,00	0,00	0,00	2 500,00
114	Opérations diverses et réserves					2500,00	0,00	0,00	2 500,00
115	Opérations diverses et réserves					2500,00	0,00	0,00	2 500,00
116	Opérations diverses et réserves					2500,00	0,00	0,00	2 500,00
117	Opérations diverses et réserves					2500,00	0,00	0,00	2 500,00
118	Opérations diverses et réserves					2500,00	0,00	0,00	2 500,00
119	Opérations diverses et réserves					2500,00	0,00	0,00	2 500,00
120	Opérations diverses et réserves					2500,00	0,00	0,00	2 500,00
121	Opérations diverses et réserves					2500,00	0,00	0,00	2 500,00
122	Opérations diverses et réserves					2500,00	0,00	0,00	2 500,00
123	Opérations diverses et réserves	</td							

 **ANNEXE 4 - NOTE D'INFORMATION
RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX
ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC
DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT**

L'agence de l'eau vous informe

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement
L'article L.222-4 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 - art.13.1, impose au maire ou au président de l'établissement public de coopération intercommunale obligation de présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport est présenté au plus tard dans les deux mois qui suivent la fin de l'exercice concerné. Le maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale y joint la note établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.

Édition mars 2021

CHIFFRES 2020



LE SAVIEZ-VOUS ?

Le prix moyen de l'eau dans le bassin Adour-Garonne est de 4,19 euros TTC/m³. Pour un foyer consommant 120 m³ par an, cela représente une dépense de 503 euros par an et une mensualité de 42 euros en moyenne (estimation Adour-Garonne d'après SISPEA* données agrégées disponibles - 2018).

Les composantes du prix de l'eau sont :

- le service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation),
- le service de collecte et de traitement des eaux usées,
- les redevances de l'agence de l'eau qui représentent en moyenne 16 % du montant de la facture d'eau,
- les contributions aux organismes publics (VNF...) et l'éventuelle TVA.

Pour obtenir une information précise sur votre collectivité, rendez-vous sur www.servicesaufrance.fr.

Suivez l'actualité de l'agence de l'eau Adour-Garonne : <https://www.eau-grandsudouest.fr/>

COMBIEN ONT COÛTÉ LES REDEVANCES 2020 ?

En 2020, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) perçues par l'agence de l'eau Adour-Garonne s'est élevé à environ 306 millions d'euros dont 285 millions en provenance de la facture d'eau payée par les ménages et les industriels dont les activités de production sont assimilées domestiques (APAD).

recettes / redevances

Qui a payé quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2020 ?
(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €) - source agence de l'eau Adour-Garonne

0,10 € de redevance de pollution payé par les éleveurs concernés	2,20 € de redevance de pollution payés par les industriels (y compris la redevance de pollution domestique et les activités économiques concernées)	70,30 € de redevance de pollution payés par les abonnés y compris le réseau de collecte
6,10 € de redevance de pollutions diffuses payés par les distributeurs de produits phytosanitaires et épiciers	1,80 € de redevance pour la protection du milieu aquatique et cynégétique payé par les usagers concernés (pecheurs)	1,80 € de redevance pour la protection du milieu aquatique et cynégétique payé par les usagers concernés (pecheurs)
2,20 € de redevance de prélevement payés par les irrigants	13 € de redevance de prélevement payés par les collectivités pour l'alimentation en eau	13 € de redevance de prélevement payés par les collectivités pour l'alimentation en eau
100,10 € de redevances perçues par l'agence de l'eau en 2020		

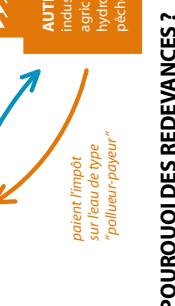
À QUOI ONT SERVIES LES REDEVANCES EN 2020 ?

Grâce à ces redevances, les agences de l'eau apportent, dans le cadre de leurs programmes d'intervention, des concours financiers (subventions, prêts) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier sur le prix de l'eau. En 2020, elles ont représenté environ 265 millions d'euros sur le plan des mesures initiatives.

interventions / aides

Comment se sont réparties les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2020 ?
*(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides en 2020) - source agence de l'eau Adour-Garonne

7,40 € pour l'animation des connaissances, réseau de surveillance eaux, éducation, information	38,40 € aux collectivités pour l'épuration des eaux usées urbaines et rurales	9,50 € aux collectivités pour la protection et la restauration de la ressource en eau potable
11,40 € aux exploitants concernés pour la dépollution industrielle et le traitement de certains déchets dangereux pour l'eau	100,10 € d'aides accordées par l'agence de l'eau en 2020	100,10 € d'aides accordées par l'agence de l'eau en 2020
12,20 € aux collectivités et acteurs économiques pour la gestion quantitative de la ressource en eau		
15,90 € principalement aux collectivités pour la restauration et la protection aquatiques en particulier des cours d'eau, renaturant continûment écologique-erdes zones humides.		



POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques). Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, habiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières... Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.

* S'y ajoute la contribution aux opérateurs de la biodiversité et le fonctionnement de l'Agence.

LA CARTE D'IDENTITÉ DU BASSIN ADOUR-GARONNE

Le bassin Adour-Garonne couvre les bassins versants des cours d'eau qui, depuis les Charentes, le Massif Central et les Pyrénées, s'écoulent vers l'Atlantique (115 000 km², soit 1/5^e du territoire national). Il compte 120 000 km de cours d'eau, d'importantes ressources souterraines et un littoral d'environ 630 km.

Sur ses 7,8 millions d'habitants, 30 % vivent en habitats épars. C'est un bassin essentiellement rural : sur les quelques 7 000 communes, 35 comptent plus de 20 000 habitants, ces dernières rassemblant 28 % de la population.

ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE EN 2020

En 2020, l'Agence a mis en place un plan de soutien pour relancer une dynamique de projets d'investissement malgré le contexte particulier de la crise sanitaire. Les mesures essentielles de ce plan ont été la bonification des taux d'aide, l'assouplissement de certaines conditions d'éligibilité et le lancement de plusieurs appels à projets dans différents domaines. Au total, 65 M€ d'aide ont été attribués dans le cadre de ce plan de soutien sur le bassin Adour-Garonne, principalement pour l'assainissement et l'eau potable.

En 2021, l'Agence poursuit son accompagnement renforcé en contribuant au plan France Relance.

POUR ACCOMPAGNER L'ADAPTATION DES USAGES AUX CONSÉQUENCES DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Plus de 160 M€ ont été consacrés de façon directe ou indirecte à l'adaptation au changement climatique. Les solutions fondées sur la nature qui visent à protéger, gérer de manière durable et restaurer des écosystèmes en représentent la plus grande part. Il s'agit notamment des opérations de restauration de cours d'eau ou des aides à la conversion à l'agriculture biologique.

POUR RÉDUIRE LES POLLUTIONS DIFFUSES EN ENCOURAGEANT LES PRATIQUES LES PLUS FAVORABLES À L'ENVIRONNEMENT

Plus de 30 M€ ont été consacrés en 2020 à la lutte contre les pollutions diffuses, dont par exemple :

- plus de 12 M€ pour l'agriculture biologique pour 9 300 hectares,
- 5,6 M€ d'aide dans le cadre d'investissements,
- 61 captages d'eau potable dits prioritaires (cagette Grenelle ou conférence environnementale) bénéficient d'une démarche de plan d'actions territorial (PAT) mise en œuvre

- 19 collectifs d'agriculteurs engagés dans une transition vers des systèmes agro-écologiques à faible dépendance en pesticides ont été aidés (dispositif dit « groupe 30 000 »),
- 6,5 M€ pour les paiements pour services environnementaux pour valoriser les pratiques existantes d'une agriculture de qualité qui protège l'eau, les sols, les milieux et la biodiversité sur nos territoires. 30 démarches territoriales ont permis d'attribuer 856 PGE.

POUR PROMOUVOIR UNE GESTION QUANTITATIVE DURABLE ET ÉCONOME DE LA RESSOURCE EN EAU

- 32 M€ ont été consacrés en 2020 à la gestion quantitative de la ressource et aux économies d'eau, grâce à ces aides, 4,1 millions de m³ ont été économisés ou substitués au travers des projets aidés,
- 9 projets de territoire pour la gestion de l'eau sont en cours d'élaboration ou de mise en œuvre sur le bassin Adour-Garonne.

DÉLÉGATIONS TERRITORIALES :

ATLANTIQUE-DORDOGNE

Agence de l'eau Adour-Garonne
Siège
90 rue du Féretre - CS 87801
31078 Toulouse Cedex 4
Tél.: 05 61 36 37 38



Les 7 bassins hydrographiques métropolitains

Adour et côtiers
Bassin de l'Adour
Bassin de l'Orb
Bassin de l'Hérault
Bassin de la Charente
Bassin de la Dordogne
Bassin de la Garonne
Bassin de l'Ariège

Garonne Amont
Bassin du Lot
Bassin du Tarn-Aveyron
Bassin de la Garonne

Adour et côtiers
Bassin du Gers
Bassin du Tarn
Bassin du Tarn-Aveyron
Bassin de l'Ariège
Bassin de l'Adour
Bassin de l'Orb
Bassin de l'Hérault
Bassin de la Charente
Bassin de la Dordogne
Bassin de la Garonne

et

Garonne Amont
Bassin du Gers
Bassin du Tarn
Bassin du Tarn-Aveyron
Bassin de la Garonne

Adour et côtiers
Bassin du Lot
Bassin du Tarn-Aveyron
Bassin de la Garonne

Garonne Amont
Bassin du Gers
Bassin du Tarn
Bassin du Tarn-Aveyron
Bassin de la Garonne

Adour et côtiers
Bassin du Lot
Bassin du Tarn-Aveyron
Bassin de la Garonne

Garonne Amont
Bassin du Gers
Bassin du Tarn
Bassin du Tarn-Aveyron
Bassin de la Garonne

Adour et côtiers
Bassin du Lot
Bassin du Tarn-Aveyron
Bassin de la Garonne

Garonne Amont
Bassin du Gers
Bassin du Tarn
Bassin du Tarn-Aveyron
Bassin de la Garonne

Adour et côtiers
Bassin du Lot
Bassin du Tarn-Aveyron
Bassin de la Garonne

Garonne Amont
Bassin du Gers
Bassin du Tarn
Bassin du Tarn-Aveyron
Bassin de la Garonne

Adour et côtiers
Bassin du Lot
Bassin du Tarn-Aveyron
Bassin de la Garonne

Garonne Amont
Bassin du Gers
Bassin du Tarn
Bassin du Tarn-Aveyron
Bassin de la Garonne

Adour et côtiers
Bassin du Lot
Bassin du Tarn-Aveyron
Bassin de la Garonne

Garonne Amont
Bassin du Gers
Bassin du Tarn
Bassin du Tarn-Aveyron
Bassin de la Garonne

Adour et côtiers
Bassin du Lot
Bassin du Tarn-Aveyron
Bassin de la Garonne

Garonne Amont
Bassin du Gers
Bassin du Tarn
Bassin du Tarn-Aveyron
Bassin de la Garonne

Adour et côtiers
Bassin du Lot
Bassin du Tarn-Aveyron
Bassin de la Garonne

Garonne Amont
Bassin du Gers
Bassin du Tarn
Bassin du Tarn-Aveyron
Bassin de la Garonne

Adour et côtiers
Bassin du Lot
Bassin du Tarn-Aveyron
Bassin de la Garonne

Garonne Amont
Bassin du Gers
Bassin du Tarn
Bassin du Tarn-Aveyron
Bassin de la Garonne

Adour et côtiers
Bassin du Lot
Bassin du Tarn-Aveyron
Bassin de la Garonne

Garonne Amont
Bassin du Gers
Bassin du Tarn
Bassin du Tarn-Aveyron
Bassin de la Garonne

Adour et côtiers
Bassin du Lot
Bassin du Tarn-Aveyron
Bassin de la Garonne

Garonne Amont
Bassin du Gers
Bassin du Tarn
Bassin du Tarn-Aveyron
Bassin de la Garonne

Adour et côtiers
Bassin du Lot
Bassin du Tarn-Aveyron
Bassin de la Garonne

Garonne Amont
Bassin du Gers
Bassin du Tarn
Bassin du Tarn-Aveyron
Bassin de la Garonne

Adour et côtiers
Bassin du Lot
Bassin du Tarn-Aveyron
Bassin de la Garonne

Garonne Amont
Bassin du Gers
Bassin du Tarn
Bassin du Tarn-Aveyron
Bassin de la Garonne

Adour et côtiers
Bassin du Lot
Bassin du Tarn-Aveyron
Bassin de la Garonne

Garonne Amont
Bassin du Gers
Bassin du Tarn
Bassin du Tarn-Aveyron
Bassin de la Garonne

Adour et côtiers
Bassin du Lot
Bassin du Tarn-Aveyron
Bassin de la Garonne

Garonne Amont
Bassin du Gers
Bassin du Tarn
Bassin du Tarn-Aveyron
Bassin de la Garonne

Adour et côtiers
Bassin du Lot
Bassin du Tarn-Aveyron
Bassin de la Garonne

Garonne Amont
Bassin du Gers
Bassin du Tarn
Bassin du Tarn-Aveyron
Bassin de la Garonne

Adour et côtiers
Bassin du Lot
Bassin du Tarn-Aveyron
Bassin de la Garonne

POUR ACCOMPAGNER LES TERRITOIRES LES PLUS FRAGILES DANS LA GESTION DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT

86 M€ ont permis d'accompagner des communes situées dans des zones défavorisées pour des travaux d'assainissement et d'eau potable. L'Agence souhaite en effet soutenir particulièrement les communes rurales en proposant des modalités susceptibles de pérenniser les travaux engagés.

POUR ACCOMPAGNER LA PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ ET LA RESTAURATION DES MILIEUX AQUATIQUES

En 2020, plus de 42 M€ ont été consacrés à la protection des milieux aquatiques, ainsi :

- 662 km de cours d'eau ont été aidés pour accompagner la restauration de leur fonctionnalité hydromorphologique,
- 57 ouvrages du bassin ont été équipés afin d'assurer la continuité écologique (possibilité de circulation des espèces animales et bon déroulement du transport des sédiments),
- l'Agence a accompagné la restauration, l'entretien ou l'acquisition de plus de 35 000 ha de ZH.

POUR RECONQUÉRIR LA QUALITÉ DE L'EAU EN RÉDUISANT LES POLLUTIONS PONCTUELLES

- 2,8 M€ ont permis d'améliorer le fonctionnement des systèmes d'assainissement par temps de pluie, ainsi environ 7,3 hectares ont été désimperméabilisés ou déracordés du réseau public.
- 83 M€ ont été consacrés en 2020 aux investissements de dépollution domestique principalement sur des masses d'eau en mauvais état subissant une pression domestique forte,
- pour réduire les pollutions dispersées des petites entreprises, des démarches collectives ont été encouragées par l'Agence : 165 entreprises de peinture ont été mises en conformité, 371 kg de substances dangereuses ont été supprimées.

Donnez votre avis sur l'eau

Rendez-vous sur
eau-grandsouest.fr

L'eau



**Communauté Pays Basque
Direction Eau, littoral et milieux naturels**

– 15 avenue Foch - CS 88507 - 64185 Bayonne Cedex

– gureura@communaute-paysbasque.fr



GLOSSAIRE

AEAG	<p>L'Agence de l'Eau Adour-Garonne est l'une des six agences françaises chargées de la lutte contre la pollution et de la protection des milieux aquatiques. En tant qu'établissement public du ministère chargé du développement durable, elle a pour mission de contribuer à la réduction de toutes les pollutions de l'eau et de protéger les ressources. Elle exerce ses missions sur le territoire du bassin versant Adour-Garonne.</p>
ARS	<p>Dans chaque région, l'Agence Régionale de la Santé met en œuvre la politique de santé publique en liaison avec les services chargés de la santé au travail, de la santé scolaire et universitaire, de la protection maternelle et infantile. Elle assure notamment le suivi sanitaire de l'eau potable mis en distribution.</p>
BO	<p>Un Bassin d'Orage a pour mission de recueillir les eaux drainées par la voirie lors d'un orage, de les stocker temporairement et de réguler les flux dirigés vers la station d'épuration.</p>
DB05	<p>La Demande Biologique en Oxygène est une unité de mesure de la quantité de matière organique biodégradable contenue dans une eau. Elle est exprimée en milligramme d'oxygène. Elle correspond à la consommation d'oxygène nécessaire à la dégradation de la matière organique contenue dans un litre d'eau pendant cinq jours.</p>
DCO	<p>La Demande Chimique en Oxygène est une unité de mesure de la quantité de toute la matière organique contenue dans une eau. Cette donnée est donc utilisée pour assurer un meilleur suivi de la performance des stations de traitement des eaux usées.</p>
DDTM	<p>La Direction Départementale des Territoires et de la Mer met en œuvre dans le département des Pyrénées-Atlantiques les orientations de l'État relatives au développement et à l'équilibre des territoires. Ses services assurent la fonction de police de l'eau relatives aux systèmes d'assainissement et aux milieux.</p>
DO	<p>Le Déversoir d'Orage est un ouvrage de délestage du réseau pour évacuer les sur-volumes d'eau par surverse vers le milieu naturel en temps d'orage et de fortes pluies.</p>
DSP	<p>La Délégation de Service Public est un contrat administratif qui permet à une personne morale de droit public de confier à un délégataire, personne publique ou privée, la gestion d'un service public dont elle a normalement la responsabilité (article L1411-1 du Code général des collectivités territoriales). Le délégataire est rémunéré par l'exploitation du service public dont il a la charge et non pas par un prix versé l'administration comme dans les marchés publics.</p>
DUP	<p>La Déclaration d'Utilité Publique est une procédure administrative qui permet de réaliser une opération d'aménagement sur un terrain privé pour cause d'utilité publique. Cette opération peut avoir lieu à l'issue d'une enquête d'utilité publique.</p>
EH	<p>L'Équivalent-Habitant est une notion utilisée en assainissement, notamment pour quantifier la pollution potentiellement émise dans un système d'assainissement et la capacité des stations d'épuration. Une directive européenne du 21 mai 1991 définit l'Équivalent-Habitant comme étant « la charge organique biodégradable ayant une demande biochimique en oxygène en cinq jours (DB05) de 60 grammes d'oxygène par jour ».</p>
ERU	<p>Les Eaux Résiduaires Urbaines désignent les eaux usées provenant des activités domestiques normales telles que les eaux fécales, de nettoyage, de cuisine, d'hygiène, etc. La directive européenne du 21 mai 1991, dite directive ERU, impose aux agglomérations d'être équipées d'un système de collecte et d'un système de traitement de ces eaux avant leur rejet dans le milieu naturel.</p>
ERI	<p>Les Eaux Résiduaires Industrielles désignent les eaux usées provenant des activités industrielles. En plus des matières organiques, azotées ou phosphorées, elles peuvent également contenir des produits toxiques, des solvants, des métaux lourds, des micropolluants organiques, des hydrocarbures. Certaines d'entre elles font l'objet d'un prétraitement de la part des industriels avant d'être rejetées dans les réseaux de collecte.</p>
ICP	<p>L'Indice de Connaissance et de gestion Patrimoniale des réseaux (codifié par le SISPEA P103.2 pour l'eau potable et P202.2B en assainissement) évalue sur une échelle de 0 à 120 : le niveau de connaissance du réseau et des branchements, mais aussi l'existence d'une politique de renouvellement pluri-annuelle du service d'eau potable.</p>
ILC	<p>L'Indice Linéaire de Consommation est égal au rapport entre, d'une part, le volume moyen journalier consommé par les usagers et les besoins du service (volume autorisé), augmenté des ventes d'eau à d'autres services, exprimé en mètres cubes, et, d'autre part, le linéaire de réseaux hors branchements exprimé en kilomètre.</p>

IMOANC	L' Indice de Mise en Œuvre de l'Assainissement Non Collectif (codifié par le SISPEA D302.0) évalue sur une échelle de 0 à 140 la mise en œuvre des éléments obligatoires attendus par le service public (100 points) et des prestations facultatives (40 points).
IPR	L' Indice de protection de la ressource (codifié par le SISPEA P108.3) est un pourcentage composé à 80 % de l'analyse de l'Agence Régionale de Santé (ARS) et 20 % des analyses de la Communauté Pays Basque. Il traduit l'avancement des démarches administratives et de terrain mises en œuvre pour protéger les points de captage.
GEMAPI	La compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations a été créée par la loi du 27 janvier 2014 afin de clarifier l'exercice de missions existantes – souvent dispersées – en regroupant en une compétence spécifique : la gestion de l'eau, des milieux aquatiques et de la prévention des inondations. Elle est confiée sur chaque territoire à un niveau de collectivité bien identifié, de taille suffisante et disposant des ressources permettant d'en assumer la charge.
LEMA	La Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques promulguée le 30 décembre 2006 a apporté deux avancées conceptuelles majeures : la reconnaissance du droit à l'eau pour tous et la prise en compte de l'adaptation au changement climatique dans la gestion des ressources en eau.
M49	Le plan de comptes M49 est une adaptation du plan comptable général intégrant certaines spécificités des services d'eau et d'assainissement (conformément à l'article 52 du décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962). Il est présenté selon une structure décimale en huit classes de compte.
MES	Les Matières En Suspension désignent une mesure physique déterminant la quantité de matières (exprimée en poids sec) contenues dans l'eau et retenues par un filtre de porosité donnée (ou séparées de l'eau dans des conditions de centrifugation données). Plus simplement, elles correspondent à l'ensemble des matières solides insolubles visibles à l'œil nu présentes en suspension dans un liquide.
PAPI	Le Plan d'Actions de Prévention des Inondations a pour objet de promouvoir une gestion intégrée des risques d'inondation en vue de réduire leurs conséquences dommageables sur la santé humaine, les biens, les activités économiques et l'environnement. Outil de contractualisation entre l'État et les collectivités, le dispositif PAPI permet la mise en œuvre d'une politique globale, pensée à l'échelle du bassin de risque.
RPQS	Le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service est un document public réglementaire qui répond à une exigence de transparence interne et externe pour les usagers. Il informe de la bonne gestion du service, notamment des services publics et industriels d'eau potable et d'assainissement.
SAGE	Issu d'une initiative locale et élaboré de manière collective, le Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau constitue un outil privilégié pour répondre localement aux objectifs de la Directive cadre sur l'eau et travailler à l'échelle d'un sous-bassin en vue d'une gestion équilibrée des milieux aquatiques et de la ressource en eau.
SANDRE	Le Service d'Administration National des Données et Référentiels sur l'Eau est un service national qui a pour mission d'établir et de mettre à disposition les référentiels des données sur l'eau. Il définit notamment les formats type des données d'eau et d'assainissement, ce qui permet de mieux partager et analyser les informations collectées dans ce domaine.
SCOT	Le Schéma de Cohérence Territoriale est un document d'urbanisme français qui détermine, à l'échelle de plusieurs communes ou groupements de communes, un projet de territoire visant à mettre en cohérence les politiques publiques en matière d'habitat, de mobilité, d'aménagement commercial, d'environnement et de paysage.
SIG	Le Système d'Information Géographique est un outil informatique permettant de représenter et d'analyser tous les types de données spatiales et géographiques.
SISPEA	Le Système d'Information des Systèmes Publics d'Eau et d'Assainissement est une plateforme ouverte de données. Les collectivités doivent la renseigner de manière obligatoire. Chaque indicateur y est défini de manière exhaustive. Les données des prix de l'eau, de performance sont calculées annuellement.
SPIC	Un Service Public Industriel et Commercial est une forme de gestion de service public. Ses ressources proviennent principalement de recettes issues en proportion du service rendu. L'article L.2224-11 du code général des collectivités territoriales dispose que : « les services publics d'eau et d'assainissement sont financièrement gérés comme des services à caractère industriel et commercial ».
STEP	Une Station d'Épuration des eaux usées reçoit et traite les eaux usées des habitants et des industriels raccordés au réseau d'assainissement ainsi que les eaux pluviales (pour les réseaux non séparatifs). Elle rejette dans le milieu naturel une eau épurée, conforme aux valeurs limites définies par arrêté préfectoral.

